

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 14

Séance du mardi 6 mai 2008

Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	816
Ouverture de la séance . . . . .	820
<b>Divers :</b>	
Prestation de serment de M. Namasivayam Thambipillai (Soc.), qui remplace M. Kugathan Thavathurai (Soc.), démissionnaire . . . . .	820
<b>Communication :</b>	
Commission permanente de politique régionale. Organisation jusqu'au 30 juin 2009 . . . . .	822
<b>Lettre :</b>	
Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N <sup>os</sup> 2007/63 et 2008/6 (Municipalité). . . . .	822
<b>Question :</b>	
N <sup>o</sup> 57 Question N <sup>o</sup> 57 de M. Pierre Santschi (M. Pierre Santschi) . . . . .	820
<b>Interpellations :</b>	
1. «Protection civile et UBS Arena» (M. Serge Segura et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	823
<i>Développement</i> . . . . .	891
2. «Gare de Malley : quel rôle joue Lausanne dans le blocage du projet?» (M <sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	823
<i>Développement</i> . . . . .	892
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français) . . . . .	892
<i>Discussion</i> . . . . .	893
3. «Lausanne Jardins 2009 : comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre?» (M <sup>me</sup> Marlène Bérard). <i>Dépôt</i> . . . . .	823
4. «Politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne» (M <sup>me</sup> Florence Germond). <i>Dépôt</i> . . . . .	823

**Motions :**

1.	« Elimination des déchets ménagers : l'application et l'introduction du principe du < pollueur payeur > ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i> . . . . .	823
2.	« Les vélos se parquent aussi ! » (M <sup>me</sup> Andrea Egli). <i>Dépôt</i> . . . . .	823
3.	« Métamorphosons l'apprentissage » (M. Guy Gaudard). <i>Rapport polycopié</i> de M. Serge Segura, rapporteur . . . . .	883
	<i>Discussion</i> . . . . .	884
4.	« La Ville de Lausanne montre l'exemple ! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité » (M <sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger). <i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Isabelle Mayor, rapportrice . . . . .	885
	<i>Discussion</i> . . . . .	886
5.	« Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir ! » (M. Roland Ostermann). <i>Rapport polycopié</i> de M. Vincent Rossi, rapporteur . . . . .	889
	<i>Discussion</i> . . . . .	890

**Pétitions :**

1.	« Contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra » (M <sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et consorts [59 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Charles Bettens, rapporteur . . . . .	859
	<i>Discussion</i> . . . . .	859
	<i>Discussion finale</i> . . . . .	860
2.	Contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7 : « Halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain » (M. Martial Deléchat, M <sup>me</sup> Jenny Gay et consorts [1035 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Roger Cosandey, rapporteur . . . . .	861
	<i>Discussion</i> . . . . .	861
3.	« A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses ! » (Pétition du personnel de l'Administration communale adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne [1116 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Sylvie Freymond, rapportrice . . . . .	862
	<i>Discussion</i> . . . . .	863
4.	Maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne (M. Jacques Knöpfli et consorts [7707 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Xavier de Haller, rapporteur . . . . .	873
	<i>Discussion</i> . . . . .	873

**Postulats :**

1.	« Marquer son époque de son empreinte, oui, mais pas avec du CO <sub>2</sub> » (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	823
2.	« Ne jetons plus la biomasse au feu ! » (M <sup>me</sup> Elisabeth Müller). <i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz, rapportrice . . . . .	839
	<i>Discussion</i> . . . . .	841
3.	« Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! » (MM. Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat). <i>Rapport polycopié</i> de M. Xavier de Haller, rapporteur . . . . .	843
	<i>Discussion</i> . . . . .	846

**Projet de règlement :**

	Permettre la création de commissions spécialisées (M. Yves Ferrari). <i>Rapport polycopié</i> de M. Nicolas Gillard, rapporteur . . . . .	846
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	847

<b>Questions orales</b> . . . . .	824
-----------------------------------	-----

**Préavis :**

N° 2007/63	Recapitalisation du Fonds lausannois du 700 <sup>e</sup> anniversaire de la Confédération (Sécurité sociale et Environnement) . . . . .	826
	<i>Rapport photocopié</i> de M <sup>me</sup> Solange Peters, rapportrice . . . . .	828
N° 2008/6	Immeuble avenue de la Gare 12 et parcelle N° 20'278 située à proximité. Vente à la Fédération internationale de gymnastique (FIG) (Culture, Logement et Patrimoine, Sécurité publique et Sports). . . . .	830
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Philippe Mivelaz, rapporteur . . . . .	833
	<i>Discussion</i> . . . . .	834
N° 2007/62	Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous. Réponse au postulat de M <sup>me</sup> Graziella Schaller (Enfance, Jeunesse et Education). . . . .	850
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Eddy Ansermet, rapporteur . . . . .	853
	<i>Discussion</i> . . . . .	854
N° 2008/2	Participation de la Commune de Lausanne à la société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (Gedrel SA). Modification de la convention entre actionnaires (Travaux) . . . . .	855
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur . . . . .	858
N° 2007/20	Vieillir au XXI <sup>e</sup> siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M <sup>me</sup> Claire Attinger et consorts (Culture, Logement et Patrimoine). . . . .	865
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Eddy Ansermet, rapporteur . . . . .	870
	<i>Discussion</i> . . . . .	870
N° 2007/41	Politique du logement – S’impliquer sur le marché libre. Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts (Culture, Logement et Patrimoine) . . . . .	875
	<i>Rapport photocopié</i> de M <sup>me</sup> Claire Attinger Doepper, rapportrice . . . . .	881
	<i>Discussion</i> . . . . .	882

# Ordre du jour

14<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 mai 2008 à 19 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Namasivayam Thambipillai (Soc.) remplaçant M. Kugathan Thavathurai (Soc.), démissionnaire.

2. Communications.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

**R1.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller* : « Ne jetons plus la biomasse au feu ! » (Trx). STÉPHANIE APOTHÉLOZ.

**R2.** *Postulat de M. Gilles Meystre et consorts* : « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! » (SI). XAVIER DE HALLER.

**R3.** *Projet de règlement de M. Yves Ferrari* permettant la création de commissions spécialisées. (AGF). NICOLAS GILLARD.

**R4.** *Rapport-préavis N° 2007/62* : Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller. (EJE). EDDY ANSERMET.

**R5.** *Préavis N° 2008/2* : Participation de la Commune de Lausanne à la société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (Gedrel SA). Modification de la convention entre actionnaires. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

**R6.** *Pétition de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

**R7.** *Pétition de M. Martial Deléchat, M<sup>me</sup> Jenny Gay et consorts (1035 sign.)* contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7 : « Halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain ! » (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROGER COSANDEY).

**R8.** *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)* : « A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses ! » Pétition du personnel de l'Administration adressée au

Conseil communal de la Ville de Lausanne. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

**R9.** *Rapport-préavis N° 2007/20* : Vieillir au XXI<sup>e</sup> siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts. (CLP). EDDY ANSERMET.

**R10.** *Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.)* pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

**R11.** *Rapport-préavis N° 2007/41* : Politique du logement – S'impliquer sur le marché libre. Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

**R12.** *Motion de M. Guy Gaudard* : « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage ». (Trx). SERGE SEGURA.

**R13.** *Motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger* : « La Ville de Lausanne montre l'exemple ! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité ». (AGF). ISABELLE MAYOR.

**R14.** *Préavis N° 2007/63* : Recapitalisation du Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. (SSE). SOLANGE PETERS.

**R15.** *Motion de M. Roland Ostermann* : « Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir ! » (Trx). VINCENT ROSSI.

**R16.** *Rapport-préavis N° 2007/11* : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Solange Peters « Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale ». (AGF). DIANE GILLIARD.

**R17.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elena Torriani* pour encourager la mobilité douce à vélo : gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1. (Trx). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

**R18.** *Postulat (ex-motion) de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise. » (AGF). ANDREA EGGI.

**R19.** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal ». (AGF). THÉRÈSE DE MEURON.

**R20.** *Préavis N° 2008/1*: Immeuble Haldimand 3 / Arlaud 2, à Lausanne. Projet de démolition de deux bâtiments et reconstruction d'un immeuble avec logements, dont 9 à subventionner, commerces, bureaux et salles de réunions. Crédit complémentaire au préavis N° 255 du 6 décembre 2001. (CLP). SOPHIE MICHAUD GIGON.

**R21.** *Pétition de M<sup>me</sup> Geneviève Chiché*: «Chômage: pas de travail mais peut-être des idées». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

**R22.** *Rapport-préavis N° 2007/64*: Réponse à divers motions et postulats. (AGF, SPS, Trx). ANDREA EGGLI.

**R23.** *Préavis N° 2008/6*: Immeuble avenue de la Gare 12 et parcelle N° 20'278 située à proximité. Vente à la Fédération internationale de gymnastique (FIG). (CLP, SPS). PHILIPPE MIVELAZ.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

**INI1.** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes». (10<sup>e</sup>/26.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI2.** *Motion de M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner*: «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne». (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI3.** *Motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts* pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI4.** *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI5.** *Postulat de M. Guy Gaudard* pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Belle-rive. (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI6.** *Postulat de M. Roland Philipoz et consorts*: «Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise)». (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI7.** *Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et consorts*: «Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F». (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI8.** *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une police équipée avec détermination». (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

**INT1.** *Interpellation de M. Raphaël Abbet et consorts*: «Rapport d'audit sur la police, droit d'information du Conseil communal...» (2<sup>e</sup>/2.10.07) [SPS 28.2.08]. DISCUSSION.\*

**INT2.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Andrea Eggli et consorts* pour le respect de la Loi sur les marchés publics. (8<sup>e</sup>/22.1.08) [AGF 28.2.08]. DISCUSSION.\*

**INT3.** *Interpellation de M. Marc-Olivier Buffat*: «Quel avenir pour Rumine et pour les musées lausannois du centre ville?» (9<sup>e</sup>/5.2.08) [CLP 6.3.08]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances**: 20.5 (18 h 00, séance double en réserve), 3.6, 17.6 (18 h 00, séance double), 1.7 (en réserve), 26.8 (de 18 h 00 à 20 h 00), 23.9, 7.10 (18 h 00, séance double), 28.10, 11.11, 25.11 (18 h 00, séance double), 9.12 (18 h 00, séance double), 10.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente:

Myriam Tétaz

Le secrétaire de séance:

Claude Bonnard

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**26.2.08** *Rapport sur la gestion municipale pour 2006 et réponses aux 28 observations de la Commission permanente de gestion.* (RAPHAËL ABBET, PRÉSIDENT.)

**6.5.08** *Préavis N° 2008/14*: Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2007. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

**12.9.06** *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

**23.1.07** *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

**13.2.07** *Rapport N° 2006/2*: Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

**15.5.07** *Pétition de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

**26.6.07** *Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.)* demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (Trx, SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**2.10.07** *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.)*: «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

**23.10.07** *Pétition de M<sup>me</sup> Anne Decollogny et consorts (344 sign.)*: «Pour une avenue Vinet plus conviviale». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

**23.10.07** *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)*: «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

**20.11.07** *Pétition de l'Académie champagnacienne et consorts (178 sign.)*: «Un Champignac d'airain pour Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**11.12.07** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement». (AGF, CLP, Trx). ISABELLE TRUAN.

**11.12.07** *Motion de M. Fabrice Ghelfi* demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques. (AGF). YVES FERRARI.

**11.12.07** *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

**11.12.07** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «Une <unité du développement durable> pour un développement responsable de Lausanne». (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

**11.12.07** *Pétition du comité de soutien à la maison de paille et consorts (env. 1670 sign.)*: «Pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

**5.2.08** *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

**5.2.08** *Préavis N° 2007/67*: Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale. (AGF). YVAN SALZMANN.

**26.2.08** *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28. (CLP).

*Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan* visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (CLP).

*Motion de M. Claude Bonnard et consorts* pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles. (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

**26.2.08** *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon». (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

**26.2.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

**26.2.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

**11.3.08** *Rapport-préavis N° 2008/5*: Prévention et gestion des conflits et lutte contre le harcèlement. Réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin. (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

**11.3.08** *Pétition de M<sup>me</sup> et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)*: «Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment! Pour la sauvegarde du bâtiment <Le Vignel> sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce.» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**8.4.08** *Préavis N° 2008/7*: Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4<sup>e</sup> étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, Trx). SYLVIANNE BERGMANN.

**8.4.08** *Rapport-préavis N° 2008/8*: «Attribution de subventions dans le domaine sportif». Nouveau volet «Sport phare». Aides aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois. Réponse à la motion de M. Alain Bron. (SPS). ALAIN HUBLER.

**22.4.08** *Préavis N° 2008/9*: Plan partiel d'affectation «Flon supérieur» / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N°s 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles N°s 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA N° 721 du 21 février 2007. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

**22.4.08** *Préavis N° 2008/10*: Pour un pavoisement sûr, efficace et festif de la ville. (Trx, AGF, SPS). ISABELLE MAYOR.

**22.4.08** *Préavis N° 2008/11*: Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III. (EJE, AGF). ROLAND RAPAZ.

**22.4.08** *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. COMMISSION DES PÉTITIONS.

**22.4.08** *Pétition du Centre de quartier Malley-Montelly et consorts*: «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking!» COMMISSION DES PÉTITIONS.



**6.5.08** *Préavis N° 2008/12*: Centre paroissial de Béthusy (chapelle et maison de paroisse). Modification du droit distinct et permanent de superficie en faveur de l'Association des locaux paroissiaux de Chailly-La Cathédrale. (CLP, EJE). JEAN-CHARLES BETTENS.

**6.5.08** *Préavis N° 2008/13*: Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et d'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs à l'exercice 2008. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

**6.5.08** *Motion de M. Alain Hubler*: «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne». (SI). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

**6.5.08** *Motion de M. Yves Ferrari*: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

**6.5.08** *Motion de M. Yves Ferrari*: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W». (SPS). ROLAND RAPAZ.

**6.5.08** *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (SPS). ALINE GABUS.

**6.5.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport?» (Trx). ISABELLE TRUAN.

**6.5.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation < camping de Vidy ». (Trx). OLIVIER MARTIN.

**6.5.08** *Préavis N° 2008/15*: Plan partiel d'affectation «Le Chalet-des-Enfants». Zone spéciale selon l'article N° 50a, lettre b, LATC. Addenda au plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. (Trx, CLP). ROLAND OSTERMANN.

**6.5.08** *Préavis N° 2008/16*: Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge. Conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage. (Trx, SSE, SI). ROLAND RAPAZ.

**6.5.08** *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.)*: «Lausanne n'est pas une poubelle». COMMISSION DES PÉTITIONS.

## II. INTERPELLATIONS

**8.4.03** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5<sup>e</sup>/8.4.03). DISCUSSION.

**30.3.04** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2<sup>e</sup>/30.3.04). DISCUSSION.

**13.6.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le < Site associatif du 52 >?» (19<sup>e</sup>/13.6.06). DISCUSSION.

**21.11.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7<sup>e</sup>/21.11.06). DISCUSSION.

**13.3.07** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07). DISCUSSION.

**22.1.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8<sup>e</sup>/22.1.08). DISCUSSION.

**5.2.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Réduire les coûts de l'aide sociale...». (9<sup>e</sup>/5.2.08). DISCUSSION.

**11.3.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «L'engorgement du trafic routier en ville de Lausanne ne trouve pas simplement sa source aux portes de notre ville». (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION.

**11.3.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «L'amélioration de l'état sanitaire des drogués ne doit pas mettre en danger les écoliers ou les autres utilisateurs du domaine public». (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION.

**8.4.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva et consorts*: «Faudra-t-il un accident, pour enfin résoudre un problème de sécurité dans la circulation?» (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION.

**8.4.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois?» (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION.

**8.4.08** *Interpellation de M. Olivier Martin*: «Chauffage à distance, augmentation déguisée?» (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION.

**22.4.08** *Interpellation de M. David Payot*: «Une enquête publique à l'insu du public? Mise à l'enquête de la construction de bâtiments administratifs entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie». (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION.

**22.4.08** *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine». (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION.

**22.4.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne». (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION.

**22.4.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre?» (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 6 mai 2008

**Membres absents excusés :** M. Raphaël Abbet, M. Jean-Louis Blanc, M. Maurice Calame, M. Ulrich Doepper, M. Jean-Michel Dolivo, M. Albert Graf, M<sup>me</sup> Isabelle Mayor, M<sup>me</sup> Esther Saugeon-Linkenhell, M<sup>me</sup> Maxline Stettler, M. Claude-Alain Voiblet.

**Membres absents non excusés :** M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Marc-Olivier Buffat, M<sup>me</sup> Claude Grin, M. Philippe Jacquat, M. André Mach, M. Gilles Meystre, M. Thomas Schlachter.

Membres présents	83
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

**La présidente :** – Mesdames, Messieurs, veuillez prendre place et glisser votre carte dans votre pupitre, s'il vous plaît. Le quorum étant atteint, je déclare ouverte cette séance du Conseil communal.

Nous allons procéder à l'assermentation de M. Namasivayam Thambipillai, socialiste, qui remplace M. Kugathasan Thavathurai, démissionnaire. Je prie les huissiers de bien vouloir conduire notre nouveau collègue devant l'estrade et demande à l'assemblée et au public de se lever et de faire silence.

**Prestation de serment de M. Namasivayam Thambipillai (Soc.), qui remplace M. Kugathasan Thavathurai (Soc.), démissionnaire**

**La présidente :** – Monsieur, je vais vous lire la formule du serment, puis, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite en déclarant : « Je le promets ».

*(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Namasivayam Thambipillai.)*

**La présidente :** – L'assemblée peut s'asseoir.

Je passe la parole à M. Claude Bonnard pour les communications.

**M. Claude Bonnard (Les Verts), secrétaire de séance :**  
– Merci, Madame la Présidente. Nous avons reçu les communications ou les documents suivants :

## Question N° 57 de M. Pierre Santschi

*A l'occasion de la vente, par la Municipalité, d'une parcelle de territoire appartenant à la collectivité lausannoise à la Fédération internationale de gymnastique, certains conseillers communaux se sont demandés quand le sol de la collectivité lausannoise serait totalement remis en mains privées.*

*Le recours à des compensations financières par le versement du produit de la vente dans le fonds destiné aux acquisitions d'immeubles est une réponse qui pourrait être valable, dans la mesure où le territoire (mesuré en m<sup>2</sup>) appartenant à la Commune ne diminue pas, voire augmente. On met cependant sous le terme d'« immeubles » des notions recouvrant à la fois les m<sup>2</sup> de terrain (surface des parcelles) et des bâtiments ou/et infrastructures qui y sont installés. Cette ambiguïté interpelle.*

*Une augmentation des surfaces de terrain appartenant à la collectivité permettrait à terme de démonétiser le sol pour en finir avec la spéculation foncière.*

*Le rapport de gestion de la Commission immobilière et du service qui lui est connecté ne donne pas toujours des chiffres sur ces variations, et les noms de rubriques utilisés n'indiquent qu'en termes juridiques inaccessibles au commun des mortels quels sont les bilans en m<sup>2</sup> de ces transferts de terrain.*

*Ma question est dès lors la suivante :*

*Quelle était la surface du territoire politique de la commune de Lausanne au 31.12.2006, resp. 31.12.2007, ainsi que la variation de celle-ci.*

*Pour les mêmes dates, et également avec la variation d'une date à l'autre, quelle était, sur ce territoire politique, la surface appartenant à la Commune (en distinguant domaine public et domaine privé), celle appartenant à d'autres collectivités publiques (autres Communes, Etat de Vaud, Confédération), à des régies fédérales ou assimilées (Swisscom, CFF, La Poste, par exemple). Pour la clarté des définitions, on admettra qu'un terrain octroyé par la Ville en droit de superficie est un terrain appartenant à la Ville.*



Pour les mêmes dates, et également avec la variation d'une date à l'autre, quelle était la surface appartenant à la Ville sur tout le territoire de la Confédération (donc y c. sur Lausanne même), et quelle était la surface louée par la Ville (ou utilisée par la Ville en tant que superficiaire) sur tout ce territoire ?

### Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 21 avril 2008

#### Préambule

Depuis de nombreuses années, l'Administration communale établit systématiquement des statistiques sur les parcelles privées communales et leur évolution dans le temps. On constate, comme le démontre le tableau ci-après, que les variations, en mètres carrés, des parcelles privées de la Ville sur son territoire et hors territoire politique sont très faibles.

Surface du territoire politique: 41'360'000 m <sup>2</sup>					
Année	Domaine privé de la Ville sur son territoire [m <sup>2</sup> ]	Domaine privé de la Ville sur son territoire [%]	Variation d'une année à l'autre [%]	Domaine privé de la Ville hors territoire politique [m <sup>2</sup> ]	Variation d'une année à l'autre [%]
1995	23'252'624	56.22%		9'551'107	
1996	23'255'644	56.23%	0.01%	9'548'473	-0.03%
1997	23'270'075	56.26%	0.06%	9'550'219	0.02%
1998	23'269'872	56.26%	0.00%	9'530'810	-0.20%
1999	23'275'708	56.28%	0.03%	9'527'776	-0.03%
2000	23'286'056	56.30%	0.04%	9'511'187	-0.17%
2001	23'260'585	56.24%	-0.11%	9'329'554	-1.91%
2002	23'571'309	56.99%	1.34%	9'291'844	-0.40%
2003	23'579'280	57.01%	0.03%	9'183'720	-1.16%
2004	23'577'755	57.01%	-0.01%	9'215'701	0.35%
2005	23'576'368	57.00%	-0.01%	9'214'076	-0.02%
2006	23'590'022	57.04%	0.06%	8'827'879	-4.19%
2007	23'576'661	57.00%	-0.06%	8'827'813	0.00%

En plus, le domaine public communal d'une surface de 2'299'329 m<sup>2</sup> (état février 2008) représente 5,56 % du territoire communal.

Il est à remarquer que le paramètre «mètres carrés» mentionné dans la question de M. Santschi n'est pas forcément un élément déterminant de la politique immobilière de la Commune de Lausanne, bien d'autres critères sociaux, économiques, besoins communaux, places de travail, fiscaux, valeurs des terrains et autres interviennent dans les décisions d'achat, de maintien ou de vente des biens-fonds communaux.

Suite à la motion de M. Olivier Français, renvoyée pour étude et rapport à la Municipalité le 21 mars 2000, demandant à cette dernière de définir et de classer les propriétés communales selon leur intérêt public, en relation avec les projets de développement collectif ou privé, la Municipalité présentera ces prochains mois au Conseil communal un préavis sur sa politique immobilière qui rappellera et clarifiera sa position quant à la stratégie immobilière qu'elle entend suivre concernant l'acquisition, le maintien et l'aliénation du patrimoine immobilier de la Commune.

Cela étant, la Municipalité répond à la question selon le tableau demandé avec quelques explications techniques :

Question :

Quelle était la surface du territoire politique de la commune de Lausanne au 31.12.2006, resp. 31.12.2007, ainsi que la variation de celle-ci.

Pour les mêmes dates, et également avec la variation d'une date à l'autre, quelle était, sur ce territoire politique, la surface appartenant à la Commune (en distinguant domaine public et domaine privé), celle appartenant à d'autres collectivités publiques (autres Communes, Etat de Vaud, Confédération), à des régies fédérales ou assimilées (Swisscom, CFF, La Poste, par exemple). Pour la clarté des définitions, on admettra qu'un terrain octroyé par la Ville en droit de superficie est un terrain appartenant à la Ville.

Pour les mêmes dates, et également avec la variation d'une date à l'autre, quelle était la surface appartenant à la Ville sur tout le territoire de la Confédération (donc y c. sur Lausanne même), et quelle était la surface louée par la Ville (ou utilisée par la Ville en tant que superficiaire) sur tout ce territoire ?

Type de terrain :	Surface 31.12.2006 [m <sup>2</sup> ]	Surface 31.12.2007 [m <sup>2</sup> ]	Variation [m <sup>2</sup> ]
Territoire politique	41'360'000	41'360'000	Aucune
Domaine public de la Ville sur son territoire	Surface au 19.02.2008 : 2'299'329 m <sup>2</sup>		Pas d'historique disponible
Domaine privé de la Ville sur son territoire	23'590'022	23'576'661	- 13'361
Domaine privé de la Ville hors territoire politique	8'827'879	8'827'813	- 66

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

### 1. Surface du territoire communal

La surface totale du territoire communal de 4136 ha varie très peu au cours du temps ; les modifications de limites territoriales étant rarissimes. La surface précise au mètre carré près n'est pas encore disponible, la mensuration officielle numérique n'étant pas encore effectuée sur l'ensemble de notre territoire. Cette tâche de compétence cantonale devrait se finaliser sur la commune durant ces cinq prochaines années.

### 2. Surface des domaines publics communaux

Un extrait de la base de données «parcelles» au 19 février 2008 indique une surface totale de 2'299'329 mètres carrés pour les domaines publics communaux.

Nous ne disposons pas d'historique, n'ayant jamais été confrontés à cette demande. Toutefois, chaque année, le Service du cadastre transfère plusieurs centaines de mètres carrés de parcelles privées (pas uniquement communales), au domaine public dans le cadre de projets de construction ou de plans partiels d'affectation.

### 3. Surfaces des propriétés privées appartenant à d'autres propriétaires que la Ville

Il n'existe aucune statistique disponible au sujet des surfaces des propriétés privées appartenant à d'autres propriétaires que la Ville, y compris pour d'autres collectivités publiques (Communes, Etat de Vaud, Confédération ou institutions publiques).

Ces informations appartiennent aux propriétaires concernés. Même si elles sont inscrites au Registre foncier, l'art. 970 du CCS et la doctrine du Tribunal fédéral interdisent formellement d'établir de telles statistiques. Le Registre foncier ne donne donc pas les accès nécessaires à la réalisation de telles statistiques.

### 4. Surface grevée de droit de superficie

A ce jour, la Commune a conclu 192 contrats de droits distincts et permanents de superficie, d'une surface totale de 1'425'306 m<sup>2</sup>, répartis comme il suit selon leur affectation :

Affectation	Nombre	%	Surface [m <sup>2</sup> ]	%
Logement	107	55.7	330'591	23.2
Industrie	31	16.1	161'906	11.4
Social	10	5.2	39'719	2.8
Ecole	7	3.7	20'167	1.4
Parking	9	4.7	52'576	3.7
Autres	28	14.6	820'347	57.5
	<b>192</b>	<b>100.0</b>	<b>1'425'306</b>	<b>100.0</b>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

### Commission permanente de politique régionale Organisation jusqu'au 30 juin 2009

#### Communication

Lausanne, le 22 avril 2008

Lors de ses séances du 17 mars et du 18 avril 2008, la Commission permanente de politique régionale s'est constituée comme suit :

Président : M. Fabrice GHELFI, socialiste  
1<sup>er</sup> vice-président : M. Ulrich DOEPPER, Les Verts  
2<sup>e</sup> vice-président : M. Serge SEGURA, LausanneEnsemble  
Secrétaire : M. Denis DECOSTERD

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES  
M. Philippe MIVELAZ, socialiste  
M. Axel MARION, LausanneEnsemble

### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !  
M<sup>me</sup> Nicole GRIN, LausanneEnsemble

### CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M. Fabrice GHELFI, socialiste  
M. Serge SEGURA, LausanneEnsemble

### TRAVAUX

M. Ulrich DOEPPER, Les Verts  
M. Laurent GUIDETTI, socialiste

### ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Axel MARION, LausanneEnsemble  
M. Laurent GUIDETTI, socialiste

### SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Ulrich DOEPPER, Les Verts  
M. Claude-Alain VOIBLET, UDC

### SERVICES INDUSTRIELS

M<sup>me</sup> Sophie MICHAUD-GIGON, Les Verts  
M. Claude-Alain VOIBLET, UDC

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Conseil communal de Lausanne  
Le secrétariat :  
Dominique Monbaron

### Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2007/63 et 2008/6

#### Lettre

Madame Myriam Tétaz  
Présidente du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2008

#### Séance du Conseil communal du 6 mai 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de sa séance du 30 avril 2008, la Municipalité a décidé de vous demander de bien vouloir traiter, en urgence, les points suivants de l'ordre du jour de la séance du 6 mai 2008 du Conseil communal :

**Point R14 – Préavis N° 2007/63:** «Recapitalisation du Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération».

**Motif de la demande:** *Les réserves disponibles sur le Fonds ont atteint un montant qui ne permettra bientôt plus de poursuivre les objectifs assignés à ce dispositif d'aide.*

**Point R23 – Préavis N° 2008/6 :** « Immeuble avenue de la Gare 12 et parcelle N° 20'278 située à proximité. Vente à la Fédération internationale de gymnastique (FIG) ».

**Motif de la demande:** *Il est nécessaire de conclure les démarches de vente de manière à pouvoir entreprendre, en temps utile, les transformations et travaux indispensables.*

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Motion de M. Claude-Alain Voiblet :** « **Elimination des déchets ménagers : l'application et l'introduction du principe du < pollueur payeur > ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne** »

*Dépôt*

Lausanne, le 28 avril 2008

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Interpellation urgente de M. Serge Segura et consorts :** « **Protection civile et UBS Arena** »

*Dépôt*

Lausanne, le 6 mai 2008

(Signé) *Serge Segura et 4 cosignataires*

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts :** « **Gare de Malley : quel rôle joue Lausanne dans le blocage du projet ?** »

*Dépôt*

Lausanne, le 6 mai 2008

(Signé) *Rebecca Ruiz et 5 cosignataires*

**Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts :** « **Marquer son époque de son empreinte, oui, mais pas avec du CO<sub>2</sub>** »

*Dépôt*

Lausanne, le 30 avril 2008

(Signé) *Charles-Denis Perrin et 4 cosignataires*

**Interpellation ordinaire de M<sup>me</sup> Marlène Bérard :** « **Lausanne Jardins 2009 : comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre ?** »

*Dépôt*

Lausanne, le 6 mai 2008

(Signé) *Marlène Bérard*

**Interpellation ordinaire de M<sup>me</sup> Florence Germond sur la politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne**

*Dépôt*

Lausanne, le 5 mai 2008

(Signé) *Florence Germond*

**Motion de M<sup>me</sup> Andrea Egli :** « **Les vélos se parquent aussi !** »

*Dépôt*

Lausanne, le 6 mai 2008

(Signé) *Andrea Egli*

**La présidente :** – Je vous remercie. Nous passons directement aux questions orales, pour autant qu'elles soient indispensables et courtes. Que celles et ceux qui désirent poser des questions, pas plus de deux par groupe, lèvent la main et pèsent simultanément sur le bouton de demande de micro.

## Questions orales

### Question

**M. Nicolas Gillard (LE) :** – Ma question s’adresse au syndic et, vous n’en serez guère étonnés, porte sur la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne. Hier, Monsieur le Syndic, patate chaude en main, vous avez expliqué aux téléspectateurs romands ce qu’il y aurait et n’aurait pas dans le plan de sauvetage de cette caisse de pensions. Or, vous le savez, c’est ce Conseil qui décidera ce que contiendra ce plan, en connaissance de cause et après avoir examiné les informations qui lui seront transmises. A cette fin et sur notre proposition, il y a un peu plus de deux mois, le Conseil communal a voté à une écrasante majorité un audit par un expert externe sur l’état de la Caisse de pensions et les solutions proposées. Radicaux, Libéraux et PDC ne discuteront rien avant d’avoir pu analyser cet audit externe et les solutions éventuelles qu’il propose, non seulement dans le cadre restreint de la commission qui s’occupera de ce préavis, mais aussi dans leurs groupes. Dès lors, ma question est simple : l’audit est-il prêt ? Quand sera-t-il remis à l’ensemble de ce Conseil communal ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Puisque M. Gillard est debout, je vais devoir me lever aussi... Sinon on ne me verra pas (... rires...).

Les informations données aux médias sont en gros les mêmes que celles figurant dans la réponse publique à l’interpellation de M. Gillard et consorts. Ce ne sont donc plus des données tout à fait secrètes. D’autre part, l’audit a été commandé. Nous sommes encore au stade des discussions avec les institutions devant collaborer à la recapitalisation et avec les syndicats, et nous avons prévu de distribuer cet audit en même temps que les documents globaux, de manière à ce que cela ne se fasse pas de manière éparse. En principe, ce préavis devrait sortir à la fin de juin ; au pire à la fin d’août, si certaines discussions avec des organismes prenaient plus de temps que prévu. Nous laisserons bien entendu le temps nécessaire aux groupes pour analyser complètement le contenu du rapport de base et de l’audit, afin que les décisions soient prises aussi sereinement et démocratiquement que possible.

### Question

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) :** – Ma question s’adresse à M. Vuilleumier. Dans un article paru ce jour dans *24 heures*, nous avons appris que l’ancienne usine d’incinération du Vallon était squattée depuis hier par un collectif nommé « Danger de vie ». Tant le municipal en charge des Travaux que la directrice du Logement et du Patrimoine ont fait valoir qu’il était impossible de donner suite à la demande des squatteurs d’en faire un espace culturel. Dès lors, ma question est la suivante : quelles mesures vont-elles être prises par la police pour éviter les mêmes dérapages qu’avec la Maison de paille ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Ce sujet sera discuté demain en Municipalité, j’imagine. Chacun fera valoir son opinion et une décision sera prise demain matin.

### Question

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – Ma question s’adresse à M<sup>me</sup> Zamora ou à M. le syndic, je ne sais pas exactement. La Municipalité a mis sur pied un groupe consultatif d’accompagnement et de suivi du projet Métamorphose. Peut-on connaître la composition de ce groupe ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – La Municipalité a bien voulu me désigner comme président de ce groupe, c’est donc moi qui vous réponds. Les partis et mouvements politiques ont été consultés et nous ont remis une liste de personnes, que nous avons contactées. Un certain nombre de membres appartiennent à l’Administration. Certains font aussi partie de groupes professionnels compétents, les ingénieurs et architectes, entre autres, ou l’Association des locataires, si je ne me trompe pas... Nous avons aussi contacté diverses associations, dont nous n’avons pas encore reçu toutes les réponses. Mais une séance a d’ores et déjà été fixée, à laquelle tous les membres du groupe de travail que nous connaissons ont été invités. Sauf erreur, elle se tiendra dans une quinzaine de jours.

### Question

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – D’après le Plan général d’affectation (PGA), les nouvelles constructions doivent mettre à disposition quelques places de parc pour vélos. J’ai écrit à la Migros de Sévelin pour savoir pourquoi il n’y en avait pas à côté de la succursale qu’elle vient d’ouvrir devant les bâtiments « Résidence en ville ». La Migros est peut-être arrogante, elle ne répond pas à la simple citoyenne que je suis, mais elle a répondu à Pro Vélo, qui a un papier à en-tête. Elle a affirmé qu’il y avait des places pour les vélos à l’intérieur et à l’extérieur du bâtiment, un peu derrière. Ce sont des places de parc pour deux-roues, mais pas pour vélos, puisqu’on ne peut pas attacher ceux-ci. Migros prétend que cela incombe au propriétaire. Nous avons aussi remarqué que la Ville avait peint le long de cette rue six places de parc pour voitures, qui n’existaient pas auparavant. D’où nos questions à la Municipalité : s’engage-t-elle à faire respecter le PGA par le propriétaire de « Résidence en ville » ? Voudrait-elle renoncer à une place de parc voiture pour y mettre des places pour vélos, sachant qu’on range à peu près six vélos sur une place voiture ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Le PGA n’est entré en vigueur qu’après l’octroi du permis

de construire. Dès lors, c'est le droit ancien qui est applicable, pas le droit actuel. Voilà pour la réponse par rapport au PGA et pourquoi il n'y a pas cette rigueur, même si des places de parc vélos existent, pour les activités liées directement au bâtiment. Ma collègue de gauche et moi-même y sommes allés. Je ne sais pas si ma collègue l'a remarqué, mais j'ai vu ces places. Sont-elles en nombre suffisant par rapport au PGA actuel? Je n'en sais rien, puisque le PGA n'était pas vigueur lors de l'octroi du permis de construire. En ce qui concerne les six places de stationnement pour voitures devant cet espace, il faut se rappeler que l'introduction de la ligne de bus sur Tivoli y supprimera des places. Une mise à l'enquête sur le giratoire prévoit également une suppression de places de parc. Nous avons favorisé la pose-dépose, à proximité de la poste et de ce secteur d'activités, ce qui a fait l'objet de discussions lors d'une rencontre il y a une année et demie avec la population du quartier. Les places de parc «publiques», comme vous dites, sont une préoccupation constante. Nous réfléchissons à l'ensemble du secteur, qui ne s'arrête pas devant cette nouvelle propriété, pour réhabiliter l'espace. C'est assez difficile, parce qu'une partie est publique et une autre en mains privées, avec des baux qui viennent à échéance à la fin de cette décennie. Nous répondrons à toutes ces questions légitimes d'espace, tant pour la mobilité piétonne que pour les vélos, dans un préavis en cours d'élaboration. Nous espérons qu'il sortira cette année encore.

#### Question

**M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT):** – Je reviens à l'ancienne déchetterie du Vallon, occupée depuis hier, pour poser une question à M. Français. Dans *24 heures*, il affirme que l'état du bâtiment n'est pas propice à un projet de logement ou de culture alternative. Existe-t-il des études ou des rapports décrivant l'état de salubrité du bâtiment? Et si ces études existent, serait-ce possible de nous les faire parvenir pour que nous en prenions connaissance?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Je peux faire la même réponse que mon collègue Vuilleumier. Circulez, il n'y a rien à voir, Madame! Mais je vous recommande d'entrer avec moi dans le bâtiment. Si je le peux, parce que depuis qu'il est squatté, les collaborateurs de la Ville ne sont plus autorisés à y pénétrer! Ma collègue de gauche m'a accompagné, parce que nous nous sommes posés cette question, légitime. En tant que responsable du patrimoine, elle a voulu voir de ses yeux si une réhabilitation était possible. Construite en 1958, l'usine est en béton et non en structures métalliques. La structure porteuse est affectée par son utilisation initiale. Deuxièmement, la sécurité n'est pas garantie, il y a des outils industriels sur ce site. Entre autres un four, qui contient de l'amiante et des résidus non brûlés au moment de son arrêt, ainsi que d'autres résultant du traitement des eaux, qui ne sont pas nettoyés aujourd'hui. Vous l'avez vu en étudiant le budget, nous démantelons progressivement cette usine. Ce démantèlement

est en cours, le site n'est pas sécurisé, et il est délicat. Jusqu'à il y a près de deux ans, les lieux de travail étaient entretenus. Qu'est-ce que l'entretien dans ce type d'usine? C'est évidemment toute la mécanique, mais aussi la sécurité des personnes et de l'objet. Sa ventilation est adéquate, le nettoyage est régulier. D'ailleurs, demain, nous demandons à Tridel une petite augmentation de postes pour l'entretien de l'usine. Ce sont des *Putz-* – pas *-frau*, même s'il y en a une, ce sont surtout des hommes... – des *Putzmänner*; qui entretiennent cette usine et empêchent ou limitent le dépôt de poussières.

Cette usine n'est pas sécurisée, n'est pas salubre, et le rapport, c'est l'expérience de l'exploitant, c'est-à-dire le Service d'assainissement, par son ancien chef de service, avec qui j'ai parlé tout à l'heure. Avec le nouveau chef du Service d'assainissement, dont le devoir est de préserver la sécurité de ses employés, ils connaissent la Loi sur le travail et nous disent que c'est dangereux. C'est confirmé par d'autres personnes qui ont pu visiter le bâtiment. Nous allons poursuivre le démantèlement progressif de cette usine. Nous nous y sommes engagés et l'avons dit devant ce Conseil: un plan partiel d'affectation est en cours d'étude. Nous sommes au stade de l'ébauche du projet pour ce quartier, qui mérite d'être réhabilité.

**La présidente:** – Nous poursuivons l'ordre du jour. Je vous propose d'avancer dans le chapitre C, Rapports, et de prendre en fin de séance les deux interpellations urgentes reçues aujourd'hui. La Municipalité nous a demandé de traiter d'abord les points R14 et R23. Point R14, préavis N° 2007/63, «Recapitalisation du Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération». La présidente rapportrice est M<sup>me</sup> Solange Peters, que je prie de bien vouloir venir à la tribune.



## **Recapitalisation du Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération**

Préavis N° 2007/63

Lausanne, le 22 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

### **1. Objet du rapport-préavis**

Le Fonds du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération a été créé en 1992 pour répondre à la motion du conseiller communal Eric Bornand demandant de marquer les festivités du septième centenaire de la Confédération par un témoignage de solidarité à l'égard des plus démunis. Le Fonds a été plus particulièrement créé pour suppléer aux carences du dispositif de sécurité sociale en ciblant son action sur la prise en charge de situations atypiques. Doté symboliquement d'un capital initial de Fr. 700'000.–, le Fonds a par la suite été alimenté par l'attribution de successions en déshérence, par les remboursements des personnes ayant obtenu des prêts, par des dons et autres libéralités ainsi que par deux nouveaux versements accordés par votre Conseil en 2002 d'un total de Fr. 799'000.– selon préavis N°s 53/2002 et 54/2002 (crédits supplémentaires 2<sup>e</sup> série 2002).

Le présent préavis fournit des informations sur le fonctionnement du Fonds, il décrit les principaux motifs de recours et l'évolution de la situation financière. Il se conclut par la demande d'un crédit spécial 2008 d'un montant de Fr. 350'000.–.

### **2. Fonctionnement du Fonds du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération**

Le Fonds intervient par des dons ou par des prêts sans intérêt. En cas de prêt, le bénéficiaire doit signer une reconnaissance de dette. Le montant des prêts sera calculé de manière à pouvoir être amorti dans une période n'excédant pas 5 ans, par des versements permettant au débiteur de maintenir un train de vie normal. Les interventions du Fonds doivent permettre, le cas échéant avec le concours d'autres institutions également sollicitées, un assainissement complet des situations obérées qui lui sont soumises.

Pour pouvoir être aidées par le Fonds, les personnes doivent avoir élu domicile à Lausanne depuis 3 mois au moins et être de nationalité suisse ou posséder le permis C, B ou L.

Jusqu'à un montant sollicité de Fr. 300.–, la compétence décisionnelle appartient au directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement (DSSE). Les demandes d'un montant supérieur sont soumises pour décision au bureau du Fonds composé du directeur de la DSSE, de deux professionnels désignés par le Service social de Lausanne et par deux représentants d'associations d'usagers ou de services sociaux privés.

### **3. Types de demandes adressées au Fonds**

Depuis sa création en 1992, le but du Fonds a été de venir financièrement en aide aux personnes dont la situation ne peut pas être suffisamment améliorée par le recours aux régimes sociaux existants.

Depuis 2006, le Service social a mis en place une nouvelle procédure visant à recourir en priorité aux possibilités d'aides casuelles désormais offertes par le Revenu d'insertion, le recours au Fonds du 700<sup>e</sup> n'intervenant plus qu'à titre subsidiaire. En outre, certaines demandes d'aides ont été dirigées vers le Fonds d'action sociale (FAS) créé en septembre 2006. Plus récemment, des mesures ont été prises pour réduire le recours au Fonds dans des cas de suspension de couverture d'assurance maladie, suite aux dispositions prises dans ce domaine par l'Etat de Vaud.

Actuellement, le Fonds est essentiellement sollicité pour des demandes concernant

- les frais dentaires
- les règlements d’arriérés de frais de soins ou de primes d’assurances maladie
- les activités sportives, culturelles ou de loisirs pour des enfants
- divers arriérés, par exemple loyer ou électricité, suite à chômage, divorce ou séparation, maladie et incapacité de travail
- les frais de faillite personnelle en lien avec les prestations d’assainissement financier du Service social.

#### 4. Evolution de la situation financière

Les différentes mesures ci-dessus ont permis de réduire le montant des aides octroyées par le Fonds. Malgré cela, le solde du Fonds est de Fr. 200’804.86 au 1<sup>er</sup> novembre 2007 alors qu’il présentait un solde de Fr. 402’066.06 au 31 décembre 2006 et de Fr. 687’495.56 au 31 décembre 2005.

#### 5. Reconstitution du capital du Fonds du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération

Le rapport-préavis N° 2002/53 du 7 novembre 2002 spécifiait que la Municipalité se réservait la possibilité de vous demander de nouveaux crédits lorsque le disponible s’approcherait de Fr. 100’000.–. C’est à présent le cas puisque le **disponible**<sup>1</sup> du Fonds est de Fr. 161’367.56 au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Dès lors, et afin de permettre la poursuite des prestations sociales rendues possibles par l’existence du Fonds, un nouvel apport de la part de la Ville de Lausanne est nécessaire. S’inspirant de la décision initiale ainsi que de la reconstitution du capital acceptée par votre Conseil suite au rapport-préavis N° 2002/53 du 7 novembre 2002, la Municipalité vous propose de lui allouer une nouvelle fois un crédit spécial de Fr. 350’000.–.

#### 6. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/63 de la Municipalité, du 22 novembre 2007 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que l’objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’allouer à la Municipalité un crédit spécial de Fr. 350’000.–, sur le budget de fonctionnement 2008, montant à porter en augmentation de la rubrique 6303.366 – «Aides individuelles» du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l’environnement ;
2. d’affecter le montant mentionné sous chiffre 1 au Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

<sup>1</sup> Différence entre le solde du compte et les montants engagés (encore à payer).

*Rapport*

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), rapportrice, M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva (LE), M. André Gebhardt (Les Verts), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M. Xavier de Haller (LE), M. Olivier Martin (LE), M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts), M. Stéphane Michel (Soc.), M. Denis Pache (UDC), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.).

Municipalité: M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), rapportrice:** – La commission traitant du préavis N° 2007/63, sur la recapitalisation du Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la confédération, s'est réunie à une seule occasion en date du 10 janvier 2008. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Adozinda Da Silva, Diane Gilliard, Isabelle Mayor et de MM. Xavier de Haller, André Gebhardt, Olivier Martin, Stéphane Michel, Denis Pache, Jacques-Etienne Rastorfer (en remplacement de Roland Philippoz), ainsi que de votre rapportrice.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement (DSSE). L'Administration communale était représentée par M. Michel Cornut, chef du Service social Lausanne (SSL), et M<sup>me</sup> Marie-Pierre Huguenot, assistante (SSL), que je remercie chaleureusement pour les notes de séance de qualité.

Depuis sa création en 1992, le but du Fonds a été de venir financièrement en aide aux personnes dont la situation ne peut pas être suffisamment améliorée par le recours aux régimes sociaux existants.

Actuellement, le Fonds est essentiellement sollicité pour des demandes concernant :

- les frais dentaires ;
- les règlements d'arriérés de frais de soins ou de primes d'assurances maladie ;
- les activités sportives, culturelles ou de loisirs pour des enfants ;
- divers arriérés, par exemple loyer ou électricité, suite à chômage, divorce ou séparation, maladie et incapacité de travail ;
- les frais de faillite personnelle en lien avec les prestations d'assainissement financier du Service social.

En introduction, M. le Municipal rappelle que le Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, créé en 1991, est principalement alimenté par l'attribution des successions en déshérence et par le remboursement des personnes ayant obtenu des prêts. Selon les informations en sa possession, les successions en déshérence pour l'année 2007 se monteraient à environ Fr. 700'000.–. Cet argent ne pourra être versé au Fonds qu'une fois les différentes

recherches effectuées. Actuellement, le disponible est inférieur à Fr. 200'000.–. Cette situation financière insatisfaisante actuellement motive cette demande au Conseil communal de recapitalisation modérée du Fonds à hauteur de Fr. 350'000.–.

Les commissaires ont l'occasion de prendre connaissance en cours de séance de la situation financière à janvier 2008, et reçoivent rapidement, suite à leur demande, par courrier les détails des flux financiers depuis 1991, dont voici les chiffres. Le règlement du Fonds leur est également envoyé.

Année	Recettes	Dépenses
1991	700'000.00	
1992	2'950.00	175'709.05
1993	8'560.00	235'393.40
1994	217'899.40	233'058.85
1995	101'125.88	129'975.45
1996	402'605.85	109'282.20
1997	49'500.20	197'614.30
1998	280'314.50	163'778.00
1999	1'012'611.80	263'637.60
2000	171'165.35	495'486.35
2001	59'147.80	683'350.70
2002	165'517.75	339'153.15
2003	884'519.60	444'495.65
2004	854'858.38	433'315.95
2005	87'572.00	422'037.00
2006	167'813.95	453'243.45
2007	179'183.20	395'990.80

Un commissaire relève que, lors de l'adoption du préavis N° 2002/53, une conclusion supplémentaire avait été ajoutée demandant à la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur la situation du Fonds par l'intermédiaire du rapport de gestion. Malheureusement, le rapport de gestion 2006 ne renseigne pas sur les aspects financiers, mais uniquement sur l'évolution des demandes. M. Bourquin précise que cela sera corrigé dans le prochain rapport de gestion.

Une commissaire demande des précisions concernant les possibilités parallèles d'obtention d'aides casuelles par le biais du CSR. M. Bourquin explique que la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) permet aux CSR d'intervenir auprès de personnes bénéficiaires ou non du revenu d'insertion (RI) pour toute une série d'objets qui recoupent le champ d'application du Fonds.

La pratique consiste à analyser la situation exposant un ménage au risque de se retrouver dans l'indigence et, cas échéant, à prendre en charge une dépense particulière afin de leur assurer le minimum vital prévu par le barème cantonal. Cette pratique incite les personnes dont le revenu est juste à la limite du minimum vital à rester en activité. Depuis 2007, il est possible de recourir à une aide casuelle à plusieurs reprises pour une même personne, cela explique la baisse du nombre de demandes au Fonds. Néanmoins, le Fonds intervient parfois en complément à une aide casuelle

plafonnée, afin de couvrir l'ensemble de certains frais importants.

Pour finir, il est discuté la raison d'une demande de crédit spécial sur le budget de fonctionnement 2008. M. Bourquin explique que lors de l'élaboration du budget, les perspectives de revenus potentiels du Fonds semblaient rassurantes, raison pour laquelle il n'avait pas demandé à ce moment à la Municipalité d'intégrer ce montant au budget.

La commission vote alors à l'unanimité les conclusions du préavis, dont un crédit spécial 2008 d'un montant de Fr. 350'000.–.

**La présidente:** – Vous avez la parole, Madame Peters. Avez-vous un complément à ajouter à votre rapport ?

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), rapportrice:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – La discussion est ouverte. La parole ne semble pas demandée. Qu'a décidé la commission ?

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), rapportrice:** – La commission a accepté les conclusions du rapport-préavis à l'unanimité.

**La présidente:** – Merci. Je propose que nous les prenions aussi les deux ensemble. Qui accepte ces deux conclusions ? Prière de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Un avis contraire et, semble-t-il, autrement acceptation des deux conclusions. Je vous remercie, Madame Peters.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/63 de la Municipalité, du 22 novembre 2007 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de Fr. 350'000.–, sur le budget de fonctionnement 2008, montant à porter en augmentation de la rubrique 6303.366 – «Aides individuelles» du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;
2. d'affecter le montant mentionné sous chiffre 1 au Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

**La présidente:** – Nous passons au point R23, préavis N° 2008/6, «Immeuble avenue de la Gare 12 et parcelle N° 20'278 située à proximité. Vente à la Fédération internationale de gymnastique (FIG)». M. Philippe Mivelaz, président rapporteur.

## **Immeuble avenue de la Gare 12 et parcelle N° 20'278 située à proximité**

### **Vente à la Fédération internationale de gymnastique (FIG)**

Préavis N° 2008/6

Lausanne, le 13 février 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'autorisation de vendre à la Fédération internationale de gymnastique (FIG) un bien-fonds d'environ 860 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle N° 6031, sur lequel est situé un bâtiment à l'adresse avenue de la Gare 12, précédemment loué par la Fédération internationale de volleyball (FIVB). En outre, la Municipalité vous demande de l'autoriser à vendre également à la FIG la parcelle N° 20'278, d'une surface de 1155 m<sup>2</sup>, située en bordure de l'avenue de la Gare, à l'est de la parcelle N° 6031.

#### **2. La Fédération internationale de gymnastique (FIG)**

##### *2.1 Bref historique*

La Fédération européenne de gymnastique (FEG) est fondée en 1881 à Anvers. Elle deviendra la Fédération internationale de gymnastique (FIG) en 1921, après avoir été en charge de la gymnastique dès les premiers jeux Olympiques et avoir organisé en 1906 les premiers Championnats du monde. A ce propos, relevons que les femmes ne pourront participer aux Championnats du monde de gymnastique qu'à partir de 1934 alors qu'elles sont admises, dans les mêmes disciplines, aux jeux Olympiques depuis 1928. En 1973, la FIG installe à Lyss son secrétariat permanent. En 1991, elle se déplace à Moutier, où elle se trouve encore et y emploie plus de vingt personnes.

##### *2.2 La FIG aujourd'hui*

La FIG compte aujourd'hui 128 fédérations réparties sur les cinq continents, représente plus de 30 millions de pratiquants et dirige sept disciplines (gymnastique générale, artistique, rythmique, au trampoline, tumbling, aérobic et acrobatique), dont quatre olympiques.

Outre la supervision des épreuves de gymnastique lors des jeux Olympiques ou de Championnats du monde, la Fédération internationale de gymnastique, au travers de comités d'organisation locaux, organise tous les quatre ans la « World Gymnaestrada », festival mondial de la gymnastique, réunion non compétitive, auquel participent environ 25'000 gymnastes (soit plus que les jeux Olympiques d'été), dont la prochaine édition aura lieu en 2011 à Lausanne.

#### **3. Lausanne et la gymnastique**

La gymnastique tient une place particulière dans notre ville, puisqu'elle est à l'origine des premiers clubs sportifs lausannois. Plus récemment, ces mêmes clubs locaux ont contribué à la réussite de l'organisation des Championnats d'Europe de gymnastique artistique masculine en 1990 et des Championnats du monde de gymnastique artistique en 1997. En mai prochain, Lausanne accueillera les Championnats d'Europe de gymnastique artistique masculine, avant, nous l'avons vu, en 2011 d'être le cadre de la prochaine Gymnaestrada. De plus, notre ville abrite depuis 1992 le siège de l'Union européenne de gymnastique (UEG).



### 3.1 Lausanne et la FIG

Désireuse de se développer et de disposer de nouveaux locaux, la FIG a pris contact avec la Municipalité en vue d'un déménagement de son siège en notre ville. Outre la possibilité pour elle de bénéficier de conditions particulières offertes aux fédérations internationales qui s'installent dans le canton de Vaud, la FIG, en s'établissant à Lausanne, se retrouverait dans le voisinage immédiat des principales instances du sport international (CIO, Tribunal arbitral du sport, antenne européenne de l'Agence mondiale antidopage, etc.) et pourrait développer de fructueuses collaborations avec les acteurs du sport déjà présents, dont les dix-sept autres fédérations sportives internationales établies à Lausanne (vingt-trois sur l'ensemble du canton de Vaud), auxquelles il convient d'ajouter une vingtaine d'organisations internationales sportives diverses.

Pour notre ville, l'arrivée de la FIG aurait un impact économique et qualitatif. Economique, dans le sens où, outre les salaires versés aux employés, les visiteurs de la fédération, les réunions et les congrès qu'elle organisera généreront un certain nombre de nuitées dans les hôtels lausannois. Qualitatif, dans le sens où en choisissant Lausanne, la FIG renforce la position de Lausanne en tant que capitale administrative mondiale du sport et a un effet d'attraction envers d'autres fédérations internationales sportives ou liées au sport intéressées à déménager leur siège actuel. A cela s'ajoute une «visibilité médiatique» supplémentaire.

## 4. Descriptif des biens-fonds à vendre

### 4.1 Avenue de la Gare 12, parcelle N° 6031

La parcelle N° 6031 comprend deux bâtiments aux numéros 12 et 14 de l'avenue de la Gare, tous deux propriété de la Commune de Lausanne. L'immeuble situé au numéro 12 était loué précédemment par la FIVB qui l'a quitté pour s'installer dans la région d'Ouchy.

Serait détachée de la parcelle N° 6031 une surface de 860 m<sup>2</sup> environ qui constituerait la nouvelle parcelle. Quant au bâtiment, de deux niveaux sur rez-de-chaussée, il date de 1870 et a été rénové en 1987-1988. D'un volume de 3829 m<sup>3</sup> pour une surface locative de 738 m<sup>2</sup>, la note 3 lui a été attribuée à l'inventaire.

### 4.2 Parcelle N° 20'278

Nous rappelons que la vente de ce terrain à une fédération sportive internationale (la FIVB) avait été acceptée par votre Conseil lors de sa séance du 29 juin 2004<sup>1</sup>. Le bien-fonds qui porte le numéro 20'278 a une surface de 1155 m<sup>2</sup>; il est situé à l'est de l'avenue de la Gare 12, en bordure de cette artère. Actuellement, le bien-fonds est aménagé en terrain de volleyball.

## 5. Le projet de la FIG

La FIG a l'intention de reprendre le bâtiment précédemment occupé par la FIVB et d'y installer son administration. A terme, du fait de son développement continu, elle désire construire un bâtiment supplémentaire sur la parcelle N° 20'278 et ainsi disposer de bureaux, de salles de conférences et autres locaux techniques supplémentaires. Selon ses propres estimations, elle pense doubler, voire tripler ses effectifs dans les dix années à venir.

## 6. Valeur des immeubles

### 6.1 Avenue de la Gare 12

Compte tenu de l'état actuel du bâtiment, de son affectation prévue et de la situation de la parcelle, tant sur le plan géographique que réglementaire, la valeur de l'immeuble, terrain et maison, a été estimée à Fr. 2'800'000.-. Ce prix a été accepté par la FIG.

<sup>1</sup> BCC 2004, T. II, pp. 686 à 692.

## 6.2 Parcelle N° 20'278

La Municipalité propose de vendre cette parcelle à un prix identique à celui offert à la FIVB, soit Fr. 3'125'000.–, prix basé sur une constructibilité raisonnable de 2'200 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher habitable, sensiblement en-dessous du maximum possible selon le PGA, mais compatible avec l'environnement bâti. Sur ce terrain, il ne pourra être construit qu'un immeuble à l'usage exclusif de la FIG.

### 7. Droit de réméré

Selon une pratique constante, la vente sera assortie d'un droit de réméré annoté sur les deux immeubles vendus, d'une durée de vingt-cinq ans. Il pourra être exercé par la Commune si la FIG ne réalise pas ses projets ou si elle vend l'un des immeubles acquis.

### 8. Rappel de la nécessité de la vente

La FIG a exprimé clairement son désir d'acquérir le bâtiment et le terrain nécessaires à son implantation et à son développement, à l'exclusion de toute autre forme de mise à disposition du terrain, car propriétaire, elle s'ancre ainsi à Lausanne. Elle en a aussi fait une condition sine qua non à sa venue. La Municipalité défend une politique d'affirmation du caractère unique de son titre de capitale olympique et entend faire de Lausanne un lieu de référence pour le sport mondial ; la présence d'une fédération sportive aussi importante que la FIG contribue à la réussite de cet objectif. Ainsi, la nécessité de vendre ces deux biens-fonds communaux est avérée.

### 9. Conclusions

Dès lors, fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2008/6 de la Municipalité, du 13 février 2008 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à vendre, en faveur de la Fédération internationale de gymnastique (FIG), un bien-fonds d'une surface de 860 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 6031 sise à l'avenue de la Gare 12, ainsi que la parcelle N° 20'278 d'une surface de 1155 m<sup>2</sup> située à l'est de la parcelle N° 6031, aux conditions figurant dans le préavis N° 2008/6 de la Municipalité, du 13 février 2008 ;
2. de porter un montant égal au prix de la vente en augmentation du crédit accordé pour la législature par le Conseil communal, en vue des acquisitions et des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission: M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Yves-André Cavin (LE), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), M. Axel Marion (LE), M. David Payot (AGT), M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.), M<sup>me</sup> Esther Saugeon (UDC).

Municipalité: M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur:** – La commission a tenu une séance le 11 mars 2008 de 14 h 00 à 15 h 15 à la salle de conférences de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

Les membres de la commission: M<sup>mes</sup> et MM. Nicole Graber, Rebecca Ruiz, Esther Saugeon-Linkenheil, Eddy Ansermet, Jean-Charles Bettens, Yves-André Cavin, Ulrich Doepper, Axel Marion, David Payot, Philippe Mivelaz (rapporteur).

La Municipalité: M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports. L'Administration communale: M. Philippe Equey, délégué à la Commission immobilière, M. Patrice Iseli, chef du Service des sports, M<sup>me</sup> Sonia Carbonell, assistante à la Commission immobilière, a pris les notes de séance. Nous la remercions pour son excellent travail.

L'objet du préavis concerne la vente de l'immeuble sis à l'avenue de la Gare 12 et de la parcelle voisine N° 20'278. L'immeuble du N° 12 était loué auparavant par la Fédération internationale de volley-ball (FIVB) à qui le Conseil communal avait accepté le 29 juin 2004 de vendre la parcelle N° 6031 sur laquelle sont situés les numéros 12 et 14 de l'avenue de la Gare. La FIVB a finalement renoncé à son projet de construction de son nouveau siège sur ce site et a décidé de s'installer dans le quartier d'Ouchy.

La Fédération internationale de gymnastique (FIG), actuellement installée à Moutier, a l'intention de construire son nouveau siège à Lausanne. Le présent préavis propose de lui vendre une surface de 860 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle N° 6031, et la parcelle N° 20'278, d'une surface de 1115 m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve actuellement un terrain de volley-ball.

En introduction, la conseillère et le conseiller municipaux présentent le préavis en mettant en évidence l'importance du sport pour notre ville, que ce soit par la pratique des clubs locaux, les manifestations sportives et l'administration du sport avec la présence du Comité International Olympique et de dix-sept fédérations sportives sur notre sol. La FIG serait la dix-huitième organisation faîtière à demeurer à Lausanne renforçant par là l'importance économique du sport pour Lausanne. Une étude de l'Institut de recherche en matière de sport est citée, selon laquelle la présence des

fédérations sportives générerait Fr. 200 millions par année pour l'économie vaudoise.

Prévenant d'éventuelles oppositions à la vente d'un terrain communal, la Municipalité insiste sur le caractère exceptionnel de cette vente qui est mise en balance avec les avantages attendus de l'arrivée d'une grande fédération sportive. Elle rappelle également que la vente est accompagnée d'un droit de réméré d'une durée de vingt-cinq ans, durée maximale possible. Par ailleurs, la FIG, qui fait de l'acquisition du terrain une condition sine qua non à son installation, peut se prévaloir d'un précédent ayant eu connaissance de l'acceptation de la vente à la FIVB par le Conseil communal.

La commission a ensuite mené une discussion sur les fédérations sportives et les raisons qui font que beaucoup d'entre elles veulent s'installer en Suisse et plus particulièrement dans notre région. Ces raisons sont, entre autres, la présence du CIO et des réseaux liés, la proximité de l'aéroport international de Genève, la présence, à Lausanne également, du Tribunal arbitral du sport. Des conditions cadres d'octroi de prestations aux fédérations sportives sont mises sur pied par la Ville et le Canton, comprenant deux ans de gratuité de loyers. Dans le cas de la FIG, il s'agit de Fr. 200'000.– par année, payés une année par la Ville et la seconde par le Canton, évalués par rapport à un loyer théorique qu'aurait payé la fédération si elle était locataire. Les fédérations bénéficient également d'une exonération fiscale des impôts sur les sociétés.

La FIG est ensuite décrite comme une des plus importantes associations mondiales, la gymnastique étant un sport historique de l'olympisme et, de façon générale, un des plus pratiqués. La gymnastique reste néanmoins une discipline moins sujette au sport business que les grands sports d'équipe. La FIG représente une vingtaine d'emplois, et envisage de développer ses activités à Lausanne.

Le principal point de discussion a été la vente d'un terrain communal à un tiers, la FIG ayant explicitement refusé la solution d'un droit de superficie. Certains commissaires regrettent cet état de fait, relevant que ce droit est d'usage courant dans certaines métropoles occidentales, comme Londres notamment. En résumé, trois positions ont été exprimées au sein de la commission. La première est opposée par principe à toute aliénation d'un terrain appartenant à la Ville, estimant que les collectivités publiques doivent garder la maîtrise du sol. La deuxième, par principe opposée, est favorable à la propriété privée du sol et estime, par ailleurs, que les propriétaires obtiennent de meilleures conditions de crédit que les bénéficiaires d'un droit de superficie. La troisième opinion relève de la « Realpolitik », en mettant dans la balance l'opposition de principe à la vente d'un bien public et les bénéfices attendus pour la collectivité par l'arrivée d'une nouvelle fédération sportive. L'affectation du produit de la vente au fonds immobilier permet dans une certaine mesure aux partisans de cette troisième voie de résoudre son conflit interne.

Arrivée à la fin de ses débats, la Commission se détermine sur les conclusions de la façon suivante :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre, en faveur de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) un bien-fonds d'une surface de 860 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 6031 sise à l'avenue de la Gare 12, ainsi que la parcelle N° 20'278 d'une surface de 1155 m<sup>2</sup> située à l'est de la parcelle N° 6031, aux conditions figurant dans le préavis N° 2008/6 de la Municipalité, du 13 février 2008 ;

Est acceptée par 7 voix, 1 voix contre et 2 abstentions.

2. de porter un montant égal au prix de la vente en augmentation du crédit accordé pour la législature par le Conseil communal, en vue des acquisitions et des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Est acceptée par 8 voix et 2 abstentions.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – La discussion est donc ouverte sur ce rapport-préavis N° 2008/6.

#### *Discussion*

**M. David Payot (AGT):** – Je ne pense pas créer de surprise en annonçant que le groupe A Gauche Toute ! refusera la vente de parcelles par la Ville de Lausanne, figurant dans la conclusion 1 de ce préavis. Que la conclusion 2 propose de porter le produit de la vente au crédit de l'acquisition d'immeubles ne modifie pas notre position. En effet, ce qui limite actuellement l'acquisition d'immeubles par la Commune n'est pas le manque de crédits, mais le manque d'immeubles à acquérir.

Nous ne sommes pas non plus convaincus par l'affirmation de la Municipalité selon laquelle cette vente de terrain a un caractère tout à fait exceptionnel. En effet, la Fédération internationale de gymnastique (FIG) voulait à tout prix acheter ces parcelles en s'appuyant sur le précédent de la Fédération internationale de volley-ball, à qui ce Conseil avait décidé de céder le même terrain. Si le précédent de la FIVB se répète avec la FIG, à quoi pouvons-nous nous attendre lorsque viendra une nouvelle fédération sportive ?

Toutefois, notre position n'a pas seulement à voir avec la politique communale en matière de propriété immobilière. Il y a aussi beaucoup à dire au niveau de la politique en matière de fédérations olympiques. Qu'est-ce qui motive la volonté de déménagement de la Fédération internationale de gymnastique ? Notamment, il s'agit d'un conflit fiscal avec le Canton de Berne. La Ville de Neuchâtel a proposé d'héberger la Fédération de gymnastique, avant que celle-ci préfère

Lausanne. Parmi les arguments en faveur de ce choix : la proximité du CIO, bien sûr, mais aussi une exonération fiscale au niveau vaudois, une année de loyer (Fr. 200'000.–) offerte par le Canton, et une seconde année par la Commune. A cela, notre Municipalité a jugé bon d'ajouter la vente d'un terrain et d'un immeuble, à un « prix d'ami » qui n'a pas évolué depuis la tentative de vente à la FIVB en 2004.

Qu'est-ce qui justifie que la Ville de Lausanne offre aussi généreusement l'asile fiscal à cette Fédération ? Ses revenus modestes ? Selon les informations officielles, le conflit avec le Canton de Berne portait sur Fr. 1,3 million d'impôts, concernant les seules années 2004 et 2005. La FIG ne paraît donc pas sans ressources. Est-ce son caractère d'utilité publique qui justifie la bienveillance communale ? Le Canton de Berne, au moment de justifier la taxation de la FIG, reprend une recommandation de la Conférence suisse des impôts : « Les fédérations sportives et les associations nationales et internationales peuvent être exonérées de l'impôt dès lors que leur activité est axée sur la promotion du sport populaire et la pratique sportive générale. Ce sont là des activités d'intérêt général ou de service public. Une fédération sportive recherchant avant tout le profit ou la défense de son seul intérêt ou dont l'activité est uniquement tournée vers le sport de compétition ne peut pas être exonérée de l'impôt, ou ne peut l'être que partiellement ». J'ignore personnellement tout des revenus de la FIG et de leur répartition pour le sport populaire, le sport de compétition, ou la seule défense des intérêts de la Fédération. Mais je doute que la Ville en sache plus...

En résumé, notre Commune se trouve au milieu d'une concurrence fiscale entre Cantons au sujet des fédérations sportives. Le Canton de Vaud accorde aux fédérations une exonération fiscale et divers avantages, en les justifiant par leur caractère d'utilité publique. En même temps, il se vante des retombées financières liées aux activités de ces riches fédérations. Et surtout, il évite soigneusement de distinguer promotion du sport populaire et marché du sport spectacle, intérêts publics et privés. Dans cette affaire, la Municipalité a emboîté le pas du Canton, ajoutant encore aux divers avantages un immeuble et un terrain à prix avantageux. Le groupe A Gauche Toute ! ne peut pas s'associer à cette démarche, et vous appelle à refuser ce préavis.

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.):** – Le groupe socialiste dans sa grande majorité acceptera les conclusions du préavis N° 2008/6, soit la vente à la FIG d'un bien-fonds de 860 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 6031, ainsi que la parcelle N° 20'278 de 1155 m<sup>2</sup>.

Cela dit, il convient de relever que la vente d'une parcelle communale entraîne toujours quelques interrogations au sein des groupes, tous partis confondus. Le groupe socialiste n'échappe pas à cette règle et pour quelques-uns de ses membres, le droit de superficie devrait primer.

Néanmoins, nous devons considérer que l'accord passé avec la FIG n'est pas une nouvelle opération de vente, mais

bien la reprise à zéro de la vente qui avait débuté avec la FIVB et qui s'était terminée abruptement par le renoncement de notre partenaire. En outre, la FIG a clairement fait savoir qu'elle n'était pas intéressée par un droit de superficie, mais qu'elle souhaitait devenir propriétaire du terrain sur lequel elle désirait s'établir. Nous sommes d'avis que cette vente doit être considérée comme un cas isolé et qu'il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de brader le territoire communal. Dans ce sens la réponse du 21 avril 2008 de la Municipalité – que vous avez tous reçue – à la question N° 57 de notre collègue Pierre Santschi démontre clairement que les variations annuelles en m<sup>2</sup> du territoire communal sont infimes et qu'il n'y a pas lieu de craindre une aliénation massive et systématique.

Tant dans le préavis N° 2008/6 que dans le rapport présidentiel sont décrites les mesures contraignantes qui entourent cette vente et notamment le droit de réméré dont disposera la Ville durant vingt-cinq ans si la FIG ne réalise pas ses projets ou vend ses immeubles. De plus, il faut tenir compte des apports économiques et financiers non négligeables qu'apportera à la ville et à la région l'arrivée de cette nouvelle fédération.

Dès lors, nous estimons que, dans le cas présent, il faut faire preuve de pragmatisme et de réalisme, et apprécier les avantages et les inconvénients d'une telle opération. Nous sommes convaincus que les avantages l'emportent, ce d'autant plus que le montant de la vente sera porté au crédit accordé par le Conseil communal en vue des acquisitions et des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. En conséquence, nous vous invitons à suivre les conclusions de la commission et à accepter ce préavis.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts) :** – Au nom de la majorité du groupe des Verts, je désire intervenir contre la banalisation de la vente de terrains communaux.

Notre Conseil doit encore une fois se prononcer sur la vente d'un terrain appartenant aux Lausannois. Cela semble devenir une habitude ! D'aucuns regrettent d'avoir mis le doigt dans un engrenage qui paraît s'être emballé.

Il y en a eu, des exceptions à la règle de la préservation des biens communaux ! Si certaines peuvent être tolérées, comme la vente de forêts ou de pâturages à d'autres collectivités publiques pour des raisons pratiques et d'efficacité ainsi que de dépense d'énergie, d'autres ventes privent Lausanne d'emplacements de qualité et de grande valeur.

Si les activités de la FIG, comme celles d'autres fédérations sportives, semblent recueillir une opinion favorable au sein de la population, puisqu'elles ne sont que peu sujettes à polémiques et qu'elles ne s'apparentent que de très loin aux activités de certaines entreprises multinationales, si l'installation à Lausanne de telles fédérations n'entraîne, selon le discours entendu, que des bénéfices, il est alors logique, pour les milieux économiques, hôteliers en particulier, et pour la santé financière de notre ville, de souhaiter leur présence.

Mais pourquoi à n'importe quel prix ? Dans d'autres villes, régions ou nations pourtant réputées très attractives pour l'économie, la city de Londres, par exemple, le terrain reste propriété de l'Etat ou du souverain et il est géré par le droit de superficie. Pourquoi la Ville de Lausanne devrait-elle dès lors courber l'échine devant les exigences d'une fédération sportive ? Nous donnons ainsi un signe de faiblesse qui risque d'être exploité. Dans quels autres domaines et devant quelles entreprises ou organisations risquons-nous encore de faire des courbettes ? Seul l'avenir nous le dira.

Enfin, pourquoi une fédération dont le but semble, a priori, désintéressé, altruiste, voire philanthropique, ne peut-elle pas se satisfaire d'un droit de superficie ?

Dans sa démarche de marketing urbain, la Municipalité, désireuse d'attirer de nouvelles fédérations sportives ou associations du même type – qui, on le dit pour certaines, ne disposeraient que de moyens limités –, devrait spontanément proposer la mise à disposition du terrain sous un contrat de droit de superficie.

Nous demandons que, dans le futur, la Municipalité maintienne fermement sa position en insistant sur le fait qu'il est hors de question de vendre du terrain et que le droit de superficie reste la seule possibilité. Nous aurions l'air de pratiquer la discrimination si, après avoir vendu du terrain à cette fédération, nous proposons à d'autres des droits de superficie. N'engendrons donc pas un nouveau précédent, si j'ose dire. Ne dilapidons pas notre patrimoine !

Avec l'air et l'eau, le sol fait partie des ressources naturelles fragiles et indispensables à notre vie. Il est important que la Ville de Lausanne reste garante, je dirais même gardienne, de ces biens publics et assure leur protection.

J'en viens au point 2 des conclusions : nous tenons tout d'abord à remercier la Municipalité pour sa réponse à Pierre Santschi concernant l'état et la variation des surfaces de terrain de la Ville. C'est d'ailleurs une réponse dont le contenu inquiète certains d'entre nous. Cette conclusion a recueilli au sein de notre groupe un fort taux d'abstention et même un avis négatif. En effet, il n'évoque que des aspects financiers, mais pas des aspects quantitatifs – surfaces de compensation égales – ou qualitatifs. Le fonds dont il est question permet d'acheter des immeubles, mais n'aboutit pas obligatoirement à une compensation en termes de surface.

Pour toutes ces raisons, seule une partie du groupe des Verts soutiendra ce préavis.

**M. Yves-André Cavin (LE) :** – Permettez-moi de m'insurger contre les propos de notre collègue David Payot, et ce qui vient d'être dit sur le droit de superficie. L'opération que la Municipalité propose est bonne, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, vendre un terrain à une fédération sportive afin qu'elle se rapproche du CIO est dans la droite ligne d'un but poursuivi par la Ville de Lausanne : faciliter



l'accueil de fédérations ou d'associations sportives qui s'intéressent à notre ville. Il ne faut pas voir partout – et ici particulièrement – une opération spéculative, de toute manière protégée par un droit de réméré si la Fédération internationale de gymnastique ne respecte pas ses projets. De plus, la FIG n'est pas à classer parmi les puissantes fédérations de cette planète, à l'image de la FIVB. Il n'y a pas de raison de les comparer ni de lier cette opération avec celle, quelque peu malheureuse, vécue précédemment.

Par ailleurs, la gymnastique a des relations historiques avec notre ville. L'étroitesse et la situation un peu décentralisée des locaux dont la FIG dispose à Moutier justifie pleinement son déplacement. Elle emploie actuellement un peu plus d'une vingtaine de personnes et compte sur sa présence à Lausanne pour se développer. On ne peut que se réjouir d'accueillir une fédération qui offre en contrepartie la volonté de s'agrandir et propose ainsi des postes de travail supplémentaires. Une partie de ce Conseil devrait au contraire se réjouir. Mais pour certains, vendre un terrain représente un sacrilège. Quelle que soit l'institution à accueillir, on est opposé par principe à toute vente. Eh bien, non ! Cette vente est un acte collectif, l'accueil d'une fédération de plus pour étoffer notre rôle de capitale mondiale du sport et de capitale olympique.

Cela me rappelle une anecdote datant d'un petit peu plus de dix ans ; la Municipalité envisageait alors d'installer aux entrées de la ville de grands panneaux signalant « Lausanne, ville olympique ». Ces panneaux, non prévus au budget, ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire urgente. Cette urgence a été défendue avec insistance et véhémence en Commission des finances par un certain conseiller communal nommé Pierre Payot ! Comme quoi, les temps changent...

Les critiques émises par une frange de ce Conseil démontrent que l'on veut bien du titre de capitale olympique et capitale mondiale du sport, mais qu'on fait simultanément en sorte que les milieux gravitant autour du monde sportif représenté par le CIO ne s'approchent surtout pas de Lausanne. On risquerait de faire des sacrifices, en terrains surtout.

Le groupe LausannEnsemble ne monte pas dans ce bateau et vous invite à accepter sans restriction les conclusions du préavis municipal tel que présenté.

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Je suis dans la même ligne que la porte-parole du groupe des Verts. Je remercie la Municipalité pour la rapidité avec laquelle elle a répondu à ma question, d'ailleurs liée, même dans son introduction, à cette vente de terrain.

Ce que je viens d'entendre, après l'assermentation de tout à l'heure, me laisse songeur. Nous avons promis de veiller à la conservation des biens communaux. Un bien communal tel que le terrain est quelque chose de très important. De ce point de vue, je ne rougis pas d'essayer de respecter ce que

j'ai promis au moment où j'ai été assermenté. Le texte qui répond à la question sur les bilans fonciers communaux pour Lausanne est porté aux nues par M. Bettens. M. Bettens minimise un peu, mais on constate une baisse des surfaces de nos terrains. Quand j'ai demandé cette opération statistique, elle n'a pas pu être faite sur un certain nombre d'années. Je me réjouis de voir que ce sera dorénavant tenu à jour, enfin j'espère, dans les années à venir. J'espère que cette statistique suscitera une inversion de la tendance. En conséquence, je refuserai ce préavis, la vente et la compensation. Celle-ci, en effet, ne permet pas d'acheter seulement du terrain, mais aussi des bâtiments, ce qui va plutôt dans le sens d'une réduction du territoire, au sens des mètres carrés de terrain, appartenant à la collectivité.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je reviens à ce que disait M. Payot. En effet, Monsieur Payot, on ne prête qu'aux riches ! Notez qu'on ne donne pas, on prête. Il faut savoir que les deux principales « industries » pourvoyeuses de richesses dans cette ville sont la culture et le sport. Nous avons eu un avant-goût réjouissant de la culture au Grand Conseil aujourd'hui : nous avons voté à une large majorité le crédit d'études pour le Musée cantonal des beaux-arts (MCBA), et je m'en réjouis, comme tout Lausannois. Quant au sport, tout ce qui tourne autour de la présence du CIO et des fédérations sportives génère plus de Fr. 100 millions de chiffre d'affaires annuel. Pas seulement pour Lausanne, d'ailleurs, et sinon au niveau du canton, du moins pour tout l'arc lémanique. Tout ceci compte tenu du fait que le CIO ne paie pas directement d'impôts. En effet, d'une part on paraît faire des cadeaux aux riches, d'autre part il faut savoir que la présence de ces fédérations sportives, comme du CIO, n'est pas due à une décision prise sans contestation. D'autres villes, plus agressives que la nôtre, avec des propositions plus attractives que la nôtre, désiraient et désirent encore avoir le CIO et les fédérations sportives qui gravitent autour. C'est un combat à renouveler chaque année, et rien n'est jamais acquis, il faut s'en souvenir.

J'en viens à la vente de terre. Mon parti s'était engagé durant la campagne électorale : nous sommes attachés au maintien du patrimoine communal. Cette vente de terrain succède à celle de plusieurs parcelles à Montblesson, pour construire des villas. Mais toute règle est sujette à des exceptions ! Si nous ne sommes pas capables d'avoir des exceptions à des règles majoritairement suivies, nous manquons de la souplesse nécessaire. La plupart des constructions pour l'industrie, l'artisanat, le logement collectif se fait par le biais des droits de superficie. Si nous voulons acquérir et conserver les terrains nécessaires à la préservation de la marge de manœuvre nécessaire à une collectivité publique pour sa politique sociale et du logement, il faut savoir souffrir quelques exceptions de temps en temps, au nom de l'intérêt bien compris de la majorité. Ce qu'on vous demande ce soir est une exception et je vous invite à la soutenir.

**La présidente :** – Merci, Monsieur. J'ai le sentiment que toutes les opinions ont été émises. Cependant, trois personnes encore demandent la parole.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Je n’ai rien de nouveau à dire, en revanche j’aurais peut-être quelque chose de nouveau à entendre. Décidément, nous n’avons pas fini de causer, avec le marketing urbain. D’abord il a enfanté le City Management et maintenant, la vente de terrains.

Tout le monde a parlé d’exception à la règle. M. Chollet vient de le rappeler. Je suis opposé à l’exception à la règle, mais surtout, je ne sais pas quelle est la règle exacte, ni les critères de l’exception. Pour la postérité, pour le procès-verbal de séance, j’apprécierais que le syndic, ou le municipal qui le voudra bien, définissent les règles de l’exception, afin que nous en sachions pour toujours les critères.

**M. Serge Segura (LE) :** – Je ne suis pas vraiment étonné des propos d’A Gauche Toute!, mais je le suis de devoir répéter les mêmes choses et, surtout, de ne toujours pas comprendre le fond. On nous dit qu’il s’agit d’une dilapidation des biens communaux. On nous dit même que nous avons juré leur conservation et que ce préavis va à l’encontre de celle-ci. J’avoue ne pas comprendre. Pour quoi l’argent de cette vente va-t-il être utilisé? Pour acheter des immeubles et des terrains! Moralité, les mêmes montants vont d’un côté à l’autre, et quel que soit le nombre de mètres carrés exact, c’est la même valeur. C’est l’important, cela signifie que la Municipalité joue le même rôle en matière de gestion du territoire lausannois. Il me semble que c’est l’objectif du fonds mis sur pied, que la Ville reste proactive sur le marché en achetant du terrain, en lançant des projets, en essayant de défendre des intérêts publics divers. S’il n’en tenait qu’à moi, je destinerai plutôt cet argent à l’assainissement financier, mais bon, ce n’est pas la minorité qui décide. Je me satisfais amplement de la solution municipale et ne comprends toujours pas pourquoi la majorité, elle, ne s’en satisfait pas.

D’autres personnes l’ont dit, mais peut-être faut-il le préciser. L’attraction de fédérations sportives n’est pas seulement un petit jouet municipal pour faire joli dans le paysage mondial. Il s’agit ici de maintenir la place de Lausanne comme ville olympique. Ce n’est pas n’importe quoi. Si les fédérations sportives allaient ailleurs, il n’est pas impossible que le CIO décide que Lausanne n’est plus aussi attractive, tous ses partenaires étant partis. Moralité: la gestion proactive de la Municipalité dans ce domaine permet le maintien de la place lausannoise comme ville olympique. Si vous ne voulez plus que Lausanne soit ville olympique, il faut le dire! Ce sera un changement de politique générale de la Municipalité, contre lequel la minorité se battra le plus fermement possible, je peux vous l’assurer. A vous entendre, c’est ce que vous désirez. Le maintien du statut de ville olympique nécessite de se battre. De se battre vraiment. C’est un marché qui intéresse de nombreuses villes, parce qu’il donne une certaine publicité à la ville, une image positive, celle de la promotion du sport. Quoiqu’on en dise, cette image reste une des plus positives dans le monde. Que ce soit pour le sport de compétition ou le sport populaire ne change rien, la promotion du sport est un bien, il faut le rappeler.

Enfin, on nous dit que c’est encore un préavis de vente, donc de la banalisation, et c’est fini! Non, ce n’est pas de la banalisation. Je les compte sur les doigts d’une main, à la rigueur d’une deuxième, les préavis de vente. Nous avons échangé quelques parcelles par-ci par-là avec d’autres communes, vendu des pâturages – mon Dieu, c’était absolument affreux! – qui en plus n’étaient pas sur le territoire de la ville. On vend quelques terrains, de temps en temps, pour aménager certains intérêts publics, notamment en matière sportive. Si c’est de la banalisation, je ne sais pas ce qu’il faut pour être restrictif!

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – Je voulais dire à M. Chollet que dans ce grand marché sportif, le bénéfice de Fr. 100 millions qu’il a cité – un chiffre qui mériterait d’être confirmé ou infirmé – provient des autres fédérations sportives, auxquelles nous n’avons vendu aucun terrain jusqu’à aujourd’hui. Comme quoi cette vente n’est peut-être pas indispensable!

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Je commencerai par l’intervention de M. Hubler pour lui dire, s’il le permet, que ce n’est ni le syndic ni le municipal chargé de ces questions qui va lui répondre, mais la municipale. J’espère que ça ira aussi. Je crois que les mots sont importants. On ne peut pas laisser s’installer de la confusion sur les principes que nous défendons. Le marketing urbain n’a rien à voir avec la vente de terrain. Il génère peut-être d’autres choses que M. Hubler n’aime pas, mais certainement pas la vente de terrain. Le marketing urbain s’appuie sur quatre piliers: le sport, la culture, l’éducation et le développement durable. C’est assez différent de la vente des terrains.

Monsieur Segura l’a déjà mentionné, le fait de vendre des terrains n’est absolument pas banalisé par la Municipalité. Nous ne sommes pas du tout dans un engrenage. Il suffit d’examiner le nombre d’opérations de vente qui ont eu lieu ces dernières années pour voir que cela ne correspond en aucune façon à la réalité. Au contraire, depuis 2006, nous sommes plus acheteurs que vendeurs; certains s’en plaignent, d’ailleurs. Dans cette salle, mais aussi sur le marché en général puisque la Commune de Lausanne devient un acteur assez concurrentiel sur le marché de l’immobilier.

Donc, Monsieur Payot, c’est exceptionnel. Le principe, c’est le droit de superficie, nous y sommes attachés et nous le maintenons. Mais il y a des exceptions, par exemple cette vente. J’ai entendu que vous ne le croyez pas. C’est bon que je le rappelle, mais aussi que si c’est exceptionnel, ce n’est pas un cas unique. En tout cas, je ne m’engage pas ici à ce que ce soit un cas unique et le dernier. Lorsqu’il y a une exception que la Municipalité estime devoir présenter au Conseil communal parce qu’elle a bien analysé la situation et qu’elle pense que c’est la meilleure solution, c’est sa responsabilité de vous la présenter dûment motivée, bien expliquée. Cela demande évidemment une analyse, sur la base d’un ensemble de critères. C’est ce qui s’est passé dans le cas de la FIVB, où la vente ne s’est finalement pas

conclue. C'est ce qui se passe ici dans le cas de la FIG. C'est ce qui s'est passé aussi lorsqu'il s'est agi de vendre un terrain à une grande entreprise comme KBA-Giori. Cela ne veut pas dire que chaque fois qu'une entreprise demande une vente, nous allons le faire. En revanche, nous examinons si c'est particulièrement pertinent, si c'est plus important d'accéder à cette vente pour la Ville. Il y aura des examens de cas en cas.

Quelqu'un a évoqué un «prix d'ami» fait à la FIG. Oui, c'est un prix d'ami. La Municipalité nourrit des sentiments amicaux à l'égard des fédérations sportives. C'est important qu'elles s'installent à Lausanne, cela fait partie d'une politique commencée il y a déjà de nombreuses années, et qui porte ses fruits. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet du sport et des fédérations sportives, je laisserai M. Vuilleumier répondre à ce sujet. Le prix a été raisonnable. Il l'a été parce qu'il ne s'agit pas d'un projet immobilier de rendement, même si c'était un rendement raisonnable. Il s'agit d'une vente à une fédération pour lui permettre de s'installer, de développer ses projets propres. D'ailleurs, les conditions fixées dans le préavis montrent que nous tenons à ce que cet objet soit destiné à des projets propres. Le droit de réméré de vingt-cinq ans, c'est le maximum légal. Ce droit pourra être exercé effectivement si la FIG souhaite vendre. Il pourra aussi être exercé si la FIG ne réalisait pas ses projets. Elle ne pourrait pas ne pas réaliser ses projets pendant vingt ans, puis après vingt-cinq ans, vendre. La Municipalité interviendrait alors très rapidement si rien ne se réalisait.

Je conteste bien évidemment les termes de «faiblesse», de «courbettes», de «faveurs» faites à tel ou tel. Je revendique plutôt le fait que c'est une politique financière réaliste. Une vraie politique foncière est menée aujourd'hui dans cette ville. Pour les opérations où nous nous séparons de terrains, le droit de superficie reste le principe essentiel, le principe cardinal. Mais le fait que ce soit un principe ne peut en aucun cas exclure que nous présentions des exceptions, dans certains cas très particuliers, dûment analysés et expliqués à votre Conseil à chaque fois – qui ensuite est libre de suivre ou de ne pas suivre.

Une politique foncière à long terme suppose que nous l'appliquions de manière aussi dynamique que celle commencée en 2006. La Municipalité a décidé un certain nombre de mesures, dont des restructurations au sein des services, ou le doublement du crédit d'achat. Elles ont d'ailleurs été contestées par une partie de ce Conseil, mais cela fait partie de cette politique immobilière active que nous entendons mener. Nous souhaitons être – et nous le sommes, je pense, maintenant – plus actifs comme acheteurs sur le marché de l'immobilier. Mais aussi, lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la ville, nous procédons comme dans ce cas. C'est également depuis cette législature que nous inscrivons systématiquement dans les conclusions des préavis le fait que nous portons le produit de toute vente en augmentation du crédit d'achat. Cela nous donne plus de moyens pour acheter de nouveaux biens et de nouvelles parcelles.

Je conclurai en répondant à M. Santschi, pour renchérir sur ce qu'il a dit. Vous avez fait allusion au serment que vous avez prêté et dont vous n'aviez pas à rougir. Je dirai, comme vous, que je n'ai pas à rougir du serment que j'ai prêté de défendre le bien commun, qui pour moi implique aussi de défendre le développement économique de notre ville. Je me réjouis que nous nous rejoignons sur ce terrain du bien commun sous deux aspects différents, Monsieur Santschi.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – La Municipalité estime que le sport, au même titre que la culture, la formation et la recherche, est un pilier du développement de notre ville. Les fédérations, ce sont tout d'abord des emplois, plus de 1000 à Lausanne; ce sont des échanges, des visiteurs, des manifestations, des aides financières à divers événements organisés dans notre ville. Le sport à Lausanne, c'est quelques manifestations de haute compétition, Athlétissima, ou, ponctuellement, des Championnats d'Europe ou du monde, comme le Championnat d'Europe de gymnastique à Malley, dès demain. C'est aussi – et je dirai même surtout – bon nombre de manifestations à caractère populaire: les 20 kilomètres de Lausanne, le marathon, le triathlon, les 24 heures de natation, la journée du vélo, etc. La Municipalité a une vision très éclectique, où le sport populaire et l'incitation au mouvement prennent une large part.

En effet, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont une politique d'incitation à l'installation des fédérations sportives, active sur deux axes: l'aide au paiement du loyer, à partie égale entre le Canton et la Ville de Lausanne, et la non-imposition des fédérations dans le canton de Vaud. Cela, évidemment avec l'accord de la Confédération. Si nous ne menions pas cette politique, bon nombre de fédérations ne viendraient pas, tout simplement. Ces deux éléments ne sont pas les seuls à faire venir les fédérations à Lausanne, mais ils sont importants. Les autres aspects fréquemment mentionnés par les fédérations sont le CIO, le site, la culture, ainsi que, très souvent mentionnée – qu'on se le dise! – la sécurité.

Encore une ou deux remarques. On parle souvent de la richesse des fédérations sportives et des millions qu'elles amassent. Certaines fédérations sportives sont riches, voire très riches, c'est vrai. Il est encore plus vrai que des pratiquants de certains sports, le football par exemple, sont riches. Certainement trop riches. Mais la plupart des fédérations sportives ne sont pas millionnaires et la plupart des sports représentés aux jeux Olympiques ne sont pas organisés par des fédérations croulant sous l'argent. Celles qui en ont beaucoup sont celles qui organisent régulièrement des championnats retransmis à la télévision. Ce n'est pas le cas de la grande majorité des fédérations sportives. Par exemple, le tir à l'arc, l'aviron, la boxe amateur sont des fédérations installées à Lausanne et très modestes.

J'ai aussi entendu une remarque, à propos de la FIG, sur l'obsession du sport de haute compétition. Les fédérations

sportives organisent des championnats, régionaux ou internationaux. Mais leur autre motivation, c'est la promotion de la pratique de leur sport. C'est évidemment le cas pour la gymnastique puisque outre les Championnats d'Europe, du monde, et les jeux Olympiques, la FIG a une politique très active d'incitation à la pratique de ce sport. Nous pourrions le voir à Lausanne dans quelques années puisque nous accueillerons Gymnastrada, où 20'000 à 25'000 gymnastes du monde entier feront des démonstrations de gymnastique sans aucune compétition. Voilà le vrai esprit populaire, l'esprit du sport que nous aimons.

Vous le savez, la Municipalité le sait, je suis très attaché au droit de superficie. Il ne peut être dérogé à ce principe que pour des raisons exceptionnelles, et nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi.

Je remercie la commission pour la qualité de son travail et le débat de ce soir.

**La présidente :** – Merci. Puis-je vous demander, Monsieur Mivelaz, comment la commission a voté.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – La commission a accepté la première conclusion par 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions. La deuxième conclusion est acceptée par 8 voix pour et 2 abstentions.

**La présidente :** – Merci. Je propose que nous passions au vote électronique. Nous votons d'abord la première conclusion, qui décide d'autoriser la vente. Ceux qui acceptent d'autoriser cette vente votent oui, ceux qui sont opposés votent non et abstention.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Cette première conclusion a été acceptée par 52 oui, 9 abstentions, 21 non. Nous passons à la conclusion 2, qui prévoit « de porter un montant égal au prix de vente en augmentation du crédit accordé pour la législature, en vue des acquisitions et des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers ». Celles et ceux qui acceptent cette conclusion voteront oui.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Cette conclusion 2 est acceptée par 63 oui, avec 17 abstentions et 2 non.

L'objet est traité, je vous remercie, Monsieur Mivelaz.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2008/6 de la Municipalité, du 13 février 2008 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à vendre, en faveur de la Fédération internationale de gymnastique (FIG), un bien-fonds d'une surface de 860 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 6031 sise à l'avenue de la Gare 12, ainsi que la parcelle N° 20'278 d'une surface de 1155 m<sup>2</sup> située à l'est de la parcelle N° 6031, aux conditions figurant dans le préavis N° 2008/6 de la Municipalité, du 13 février 2008 ;
2. de porter un montant égal au prix de la vente en augmentation du crédit accordé pour la législature par le Conseil communal, en vue des acquisitions et des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

**La présidente :** – Nous passons au postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller, « Ne jetons plus la biomasse au feu ». La présidente rapportrice est M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz. A sa place vient M. Ruiz.

#### **Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Ne jetons plus la biomasse au feu ! »<sup>1</sup>**

##### *Rapport*

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), rapportrice, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M. Yves Ferrari (Les Verts), M<sup>me</sup> Aline Gabus (AGT), M. Philippe Jacquat (LE), M. Olivier Martin (LE), M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), M. Francisco Ruiz (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

#### **Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.) :** – Conseillères et conseillers communaux présents :

M<sup>mes</sup> Aline Gabus, Elisabeth Müller, Stéphanie Apothéloz (rapportrice) et MM. Francisco Ruiz (en remplacement de M<sup>me</sup> Stéphanie Pache), Jacques-Etienne Rastorfer, Eddy Ansermet (en remplacement de M. Serge Segura), Olivier Martin, Philippe Jacquat, Yves Ferrari et Jean-Luc Chollet (en remplacement de M. Denis Pache).

Pour la Municipalité et l'Administration :

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux, M. Fadi Kadri, chef a.i. du Service d'assainissement, M. Thierry Dewarrat, ingénieur aux Services industriels, délégué par M. J.-Y. Pidoux et M. Yves Leyvraz, adjoint administratif qui a tenu les notes de séance, ce pourquoi nous le remercions.

<sup>1</sup>BCC 2006-2007 T. II (N° 14/I), p. 374; BCC 2007-2008, T. I (N° 2/II), pp. 156 ss.



### *Abréviation*

DOM = Déchets organiques ménagers, déchets de cuisine.

En préambule, M. Olivier Français rappelle que la Municipalité est engagée depuis un certain temps déjà sur la question de la mise sur pied d'une filière pour l'élimination des déchets organiques. Une étude de faisabilité d'une unité de biométhanisation a été déposée par le bureau EREP SA en février 2001 déjà. Actuellement, deux sites ont été trouvés (à Belmont et à Prilly), qui se situent dans l'épicentre du ramassage lausannois et dans une zone très densifiée. Le CODE (organisme cantonal de coordination en matière de gestion des déchets) suit cette problématique, afin d'éviter la mauvaise concurrence entre les diverses installations au niveau cantonal.

La collecte dissociée des déchets est un processus maîtrisé à Lausanne. La question délicate est d'offrir des débouchés pour ces collectes. Produire de l'énergie par la biométhanisation est un bon principe, mais il faut se donner les moyens de l'utiliser ensuite d'une façon efficace. Le projet de biométhanisation est donc un projet complexe mêlant de nombreux facteurs, raison pour laquelle les Services industriels y sont étroitement associés.

A la demande de la postulante, M. Luc Germanier, de l'entreprise Germanier Ecorecyclage, a été invité à faire une courte présentation de son projet de compléter la compostière régionale de Lavigny, exploitée depuis 1992, par une installation de méthanisation qui devrait être opérationnelle au printemps 2008. Le projet prévoit de produire du biogaz pouvant être introduit dans le réseau. L'enjeu est d'avoir suffisamment d'apport en déchets verts pour arriver à un équilibre financier et à une balance énergétique (transports / production d'énergie) intéressants pour tous les partenaires. Les documents présentés par M. Luc Germanier sont remis à l'Administration en annexe du présent rapport pour information et consultation si souhaité.

Une discussion technique suit cette présentation, notamment sur les différents types de déchets organiques, lavures (déchets ménagers), déchets verts (déchets de jardin), déchets crus ou cuits, déchets ligneux ou non ligneux. Le rendement est meilleur quand les déchets sont séparés, mais cela complique fortement la collecte. Kompogas a développé une usine de rendement moyen dans laquelle on peut tout mettre.

Certains commissaires s'interrogent de plus sur la fermentation, et donc les odeurs émises par ce type de déchet. M. Germanier explique que le problème n'est pas l'odeur, mais le lavage des conteneurs, lorsque les déchets ne sont pas en sacs. M. O. Français expose que la prestation de lavage des conteneurs est prévue dans un poste du budget lausannois 2008.

Après le départ de MM. O. Français et L. Germanier, la commission poursuit ses travaux.

Si la plupart des commissaires présents adhèrent aux préoccupations de la postulante, constatant que l'Administration est déjà très active dans le domaine, la question de l'opportunité de ce postulat est plusieurs fois posée. Un commissaire propose de passer par la Commission de gestion pour suivre ce dossier, plutôt que d'interpeller la Municipalité.

La postulante précise alors que son texte ne parle que des déchets organiques ménagers (de jardin ou de cuisine), qui sont porteurs d'une énergie à valoriser. Cependant, pour les déchets de cuisine, le compostage ne fonctionne pas, d'où l'intérêt de la méthanisation, par ailleurs encouragée par l'Office fédéral de l'énergie. Il serait donc intéressant de profiter des services de Lavigny le temps que les sites plus proches soient aménagés. Cela permettrait d'éduquer la population dès aujourd'hui et d'encourager un entrepreneur qui investit dans le renouvelable. La postulante rappelle encore qu'il s'agit de 10'000 tonnes de déchets organiques qui sont incinérés alors qu'ils pourraient être valorisés.

Certains commissaires font remarquer que cela n'est pas une démarche simple, notamment en termes d'intensification d'un ramassage particulièrement complexe et onéreux, vu qu'il concerne en premier lieu les ménages privés.

M. F. Kadri, chef a.i. du Service d'assainissement, rappelle qu'à la suite du préavis concernant la méthanisation, cinq services se sont regroupés (Assainissement, Gaz et chauffage à distance, Développement stratégique, Urbanisme et Forêts, domaines et vignobles), pour étudier l'installation de traitement des déchets végétaux, et également pour envisager l'avenir de la compostière et de la chaufferie à bois de la Tuilière.

Une étude du bureau spécialisé EREP SA indique qu'il y a un disponible de 29'000 tonnes sur la région lausannoise, dont 17'000 pour Lausanne. Sur ces dernières, seules 7000 sont espérées au travers des DOM actuellement rejetés dans les sacs poubelles. D'où l'intérêt de prévoir une installation d'une capacité de traitement située entre 12'000 et 15'000 tonnes de déchets méthanisables par an, dans un périmètre plus large que Gedrel.

Si le site de Cery semble le plus adapté, M. F. Kadri présente les nombreux paramètres dont on doit tenir compte dans ce processus (acheminement des déchets, relation de voisinage, valorisation locale de l'énergie produite...). L'investissement complet serait de l'ordre de Fr. 20 à 25 millions. Les questions à résoudre sont maintenant: qui va construire, qui va financer et qui va exploiter...

M. F. Kadri estime pour sa part difficile d'encourager la population à trier ses déchets verts si on ne peut offrir une filière, d'autant que celle-ci doit encore être sécurisée. Cela va entrer dans le cadre de la réflexion du plan directeur de gestion des déchets qui permettra à la Municipalité de venir avec une proposition de système global cohérent.



Si des premiers contacts ont été établis avec M. Germanier et que le bon sens voudrait certes que l'on travaille avec lui de façon transitoire, il n'est pas encore certain cependant que ce soit financièrement acceptable.

La question des mesures d'accompagnement liées aux propositions du postulat est soulevée, notamment en termes d'équipement en conteneurs. Les membres de l'Administration confirment que le règlement communal permet en effet de contraindre les propriétaires à équiper tous les immeubles de plus de quatre appartements (hors zone villa donc). Mais le règlement laisse à la Ville le soin de choisir quels conteneurs peuvent être imposés.

Avant le passage au vote, les différents points du postulat sont pris un à un.

#### *Point 1*

La postulante défend sa proposition estimant que, comme le verre et le papier recyclé à plus de 90%, il est possible de faire mieux avec les déchets organiques. Un commissaire souhaiterait qu'il soit précisé «déchets organiques crus» et la rapportrice, avec la majorité des membres de la commission, propose que l'on laisse le soin à l'Administration lausannoise d'en décider.

#### *Point 2*

Bien que la postulante souhaite que la Ville n'attende pas la réalisation d'une unité lausannoise pour trier ces déchets, il apparaît que la récupération de l'ensemble des DOM aujourd'hui poserait problème. En effet, la démarche semble précipitée, car la filière n'est pas encore suffisamment sécurisée et la collaboration avec M. Germanier n'est pas suffisante à terme. Le risque étant de récolter des déchets dont on ne sait que faire.

#### *Point 3*

Le récent postulat de M. R. Ostermann sur les conteneurs est mentionné, et l'Administration indique qu'aujourd'hui il n'y a pas de sanction ou d'obligation de s'équiper en conteneurs.

*Les points 4 et 5 ne sont pas discutés*

#### *Vote final*

Un commissaire propose une prise en compte partielle du postulat, mais cette proposition est refusée par 7 voix contre, 1 pour et 2 abstentions. La prise en considération du postulat dans son ensemble est également refusée avec 7 voix contre, 1 pour et 2 abstentions.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte. Elle va porter sur les différents points du postulat. Point 1 : trier avec autant d'efficacité les déchets organiques que le

verre ou le papier. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole à ce propos?

#### *Discussion*

**M. Eddy Ansermet (LE) :** – Je me demande à quoi sert ce postulat puisque Lausanne est déjà active dans la recherche d'une solution pour ses déchets. La Ville réalise déjà tout ce que demande M<sup>me</sup> Müller. De plus, il ne faut pas ajouter de nouvelles contraintes à la Municipalité. Pour toutes ces raisons, je demande, comme la commission, le classement de ce postulat.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – Les déchets organiques sont de nature diverse. Ce sont par exemple les déchets des parcs publics, les déchets des horticulteurs et des maraîchers, les lavures des restaurants, les boues d'épuration et également le lisier et le fumier des exploitations agricoles. Dans mon postulat, je ne traite que des déchets organiques ménagers, c'est-à-dire les déchets organiques générés par les habitants d'une commune. A Lausanne, ceux-ci se trouvent soit dans les bennes brunes bien connues, soit dans les sacs poubelle destinés à l'incinération. En 2006, un tiers environ des déchets organiques des ménages lausannois ont été jetés dans les bennes brunes et deux tiers avec les ordures à incinérer. Du point de vue du tonnage, cela a correspondu à respectivement 4477 tonnes et 10'400 tonnes. On ne note malheureusement dans notre ville aucune amélioration dans le tri des déchets organiques ménagers depuis 2002.

Dans une commune urbaine comme Lausanne, la meilleure façon de valoriser les déchets organiques ménagers est la méthanisation. Il s'agit d'une fermentation en l'absence d'air. Par rapport à l'incinération, on recueille avec cette technique beaucoup plus d'énergie. De plus, celle-ci se présente sous forme de gaz, plutôt que de chaleur. Elle est donc bien plus facile à utiliser. En outre, la méthanisation permet de récupérer non seulement de l'énergie mais aussi du compost et un engrais liquide. J'ai fait un calcul approximatif dont je vous sou mets le résultat. Admettons que 70% des déchets organiques ménagers lausannois encore incinérés soient recyclés, c'est-à-dire rejoignent les 4477 tonnes qui se trouvent déjà dans les bennes brunes. Admettons en second lieu que ces déchets soient traités par méthanisation. Dans ces conditions, les déchets organiques ménagers lausannois produiront 9100 MWh par an. Soit trois fois plus d'énergie qu'actuellement. Ceci même si une deuxième collecte hebdomadaire des déchets organiques ménagers est organisée.

La Ville de Lausanne a l'intention de construire une installation de méthanisation des déchets organiques sur le site de Cery. Mais cette installation ne sera pas en exploitation avant quelques années. C'est la raison de mon postulat. J'y fais essentiellement deux propositions. D'abord, inciter dès maintenant les Lausannois à trier correctement leurs déchets organiques, c'est-à-dire à les mettre dans les bennes brunes. Ensuite, en attendant que l'installation lausannoise soit prête, faire traiter ces déchets dans une installation de

méthanisation qui s'ouvrira cet été à Lavigny. Cela aurait me semble-t-il plusieurs avantages. Les Lausannois commencent tout de suite à valoriser correctement leurs déchets organiques ménagers, la Ville participe à la promotion des énergies renouvelables en soutenant un entrepreneur qui investit dans ce domaine. Troisièmement, l'installation de méthanisation lausannoise démarre dans d'excellentes conditions. En effet, dans deux ou trois ans, quand cette installation sera prête, les Lausannois auront appris à trier leurs déchets organiques et l'usine pourra d'emblée fonctionner à plein régime. Ainsi, à la différence de la commission, je vous invite à renvoyer mon postulat à la Municipalité.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.):** – Il est nécessaire peut-être d'expliquer pourquoi la majorité du groupe socialiste va refuser de prendre en considération le postulat de M<sup>me</sup> Müller, tout en acceptant totalement ce qu'elle vient de dire sur l'utilité de la biométhanisation.

En effet, la Ville de Lausanne a, comme elle l'a dit, un projet de biométhanisation qui va trouver son achèvement d'ici quelques années. Il fait suite à une motion du conseiller communal Alain Faucher, il y a une petite dizaine d'années. Nous avons donc eu l'impulsion politique. Il est nécessaire maintenant que ce projet puisse être mené à bien, c'est délicat, et nous estimons que la proposition de notre collègue Müller provoquerait une précipitation malvenue.

Nous serons cependant très heureux lorsque la Ville pourra biométhaniser les déchets ménagers qui actuellement ne le sont pas.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Il n'est pas très agréable de voir classée une proposition sur laquelle tout le monde s'accorde pour dire qu'elle n'est pas mauvaise. Mais on ne peut pas aligner les tonnes comme des noix sur un bâton. A entendre les quantités énoncées par M<sup>me</sup> Müller, il reste encore beaucoup à faire. En effet, deux tiers des déchets qui serviraient à produire de l'énergie sous forme de compost ou de gaz finissent à l'usine d'incinération. Ce n'est pas normal. Il ne faut pas relâcher l'effort, il faut continuer d'informer, parce que c'est de cette manière qu'on parvient à inverser les tendances.

Il y a une quinzaine d'années, était la compostière de La Tuilière. Elle transformait en compost les déchets végétaux qu'elle recevait, gazon ou résidus de taille et de bois. Un premier tri a permis de transformer les déchets ligneux en énergie calorifique. Maintenant, on s'achemine vers la biométhanisation. Simplement, il faut que M<sup>me</sup> Müller – c'est la conclusion à laquelle est arrivée la commission – prenne patience. J'aurais de la peine à justifier que la Ville de Lausanne paie son exemplarité en envoyant quotidiennement des flots de camions par l'autoroute jusqu'à Morges, par des petites routes jusqu'à Lavigny, pour alimenter une installation de biométhanisation. Nous devons faire le moins de kilomètres possible continuer sur le site de La Tuilière jusqu'à ce que voie le jour la centrale projetée à Cery, en partenariat avec le Canton et les Communes qui l'accepte-

ront. Cela ne saurait tarder. C'est pourquoi, tout en respectant pleinement les idées émises par notre collègue Müller, je vous invite à classer sa proposition.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Je commence par quelques informations. Lausanne soutient le projet de Lavigny, ainsi que d'autres projets dans la région qui, s'ils n'existent pas encore, sont à l'état d'étude. A l'ouest, c'est le projet de Lavigny, et à l'est, celui de Belmont. Nous favorisons aussi un projet urbain pour les raisons «éco-compatibles» que vient d'évoquer M. Chollet, notamment par rapport aux transports. L'important est la valorisation du bien, M<sup>me</sup> Müller l'a dit très justement. La biométhanisation produit du gaz, ce qui vaut mieux que la transformation des déchets végétaux en d'autres énergies, avec les pertes de rendement évidentes que cela entraîne.

Pour le projet de Cery, il n'a pas été facile de trouver un site. Cela a nécessité des discussions avec les Autorités territoriales. Deux Communes se sont proposées pour installer ce type d'ouvrage. Nous avons choisi le site de Cery parce qu'il y a une grande activité sur ce territoire. Nous en avons discuté avec le propriétaire des lieux, l'Etat de Vaud, et avons rencontré le conseiller d'Etat dont dépend ce bien. Le processus se poursuivra par l'élaboration d'un plan partiel d'affectation puis par l'octroi des crédits nécessaires au sein des périmètres Gedrel et Valorsa. Ces derniers favorisent l'apport de biens dès la mise en exploitation du site de Lavigny.

Ce postulat suggère que la Ville de Lausanne ne va rien faire. Au contraire, nous répondons clairement à cette demande. De même, prétendre que la Ville de Lausanne n'inciterait pas les habitants à trier leurs déchets est un procès d'intention, tout comme faire croire que ça irait mieux parce qu'il y aurait une usine... Non, c'est un travail de tous les jours. Les quantités triées ne sont peut-être pas très importantes et M<sup>me</sup> la postulante remarque que les succès ont été maigres depuis 2002, mais ça passe par un équipement régulier de ces fameux conteneurs verts, et surtout l'éducation des divers intervenants. Les programmes lausannois d'incitation à l'amélioration du tri, grâce à la collaboration avec les écoles et le talent des fonctionnaires du Service d'assainissement et du Secrétariat général de la Direction des écoles nous permettent de toucher tous les âges, des élèves aux adultes en passant par les étudiants. Résultat, en 2007 nous avons substantiellement augmenté le tri au niveau cantonal. La publicité sur Tridel y est peut-être aussi pour quelque chose, puisque plus de 8000 personnes sont venues voir l'usine. Il y a une prise de conscience de ces visiteurs par rapport à leur environnement.

L'incitation au tri existe au niveau de Lausanne et des périmètres de gestion, elle se développe et donne des résultats très concrets. La Ville de Lausanne a la volonté de soutenir et d'être partenaire des projets privés de valorisation des déchets végétaux.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts):** – Monsieur Chollet, j’ai fait les calculs et le propriétaire de l’installation de Lavigny aussi. Le trajet entre Lausanne et Lavigny et retour coûte de l’énergie, bien sûr. Mais c’est minime par rapport à l’énergie supplémentaire qu’on obtient des déchets organiques.

**La présidente:** – Merci. La parole n’étant plus demandée, pouvez-vous nous dire, Monsieur Ruiz, comment s’est déterminée la commission ?

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur remplaçant:** – Au vote final, un commissaire propose une prise en considération partielle du postulat. Cette proposition est refusée par 7 voix contre, 1 pour et 2 abstentions. La prise en considération du postulat dans son ensemble est également refusée par 7 voix contre, 1 pour et 2 abstentions.

**La présidente:** – Nous votons donc la conclusion finale, qui est le refus du postulat. Celles et ceux qui refusent le renvoi du postulat sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Le postulat a été refusé. Je vous remercie, Monsieur Ruiz, d’être venu.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Ne jetons plus la biomasse au feu ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

**La présidente:** – Nous arrivons au point R2, postulat de M. Gilles Meystre et consorts : « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! » M. Xavier de Haller est le président rapporteur de la commission.

#### **Postulat de MM. Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat : « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! »<sup>2</sup>**

##### *Rapport*

M. Xavier de Haller (LE), rapporteur, M. Benoît Biéler (Les Verts), M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M. André Mach (Soc.), M. Gilles Meystre (LE), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Vincent Rossi (Les Verts).

<sup>2</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 18), p. 864 ; BCC 2007-2008, T. I (N° 4/T), pp. 279 ss.

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

**Rapport polycopié de M. Xavier de Haller (LE), rapporteur:** – La commission chargée de l’examen du postulat cité en titre s’est réunie dans les locaux des Services industriels le 6 février 2008 de 14 h 00 à 15 h 00. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Monique Cosandey et Diane Gilliard ainsi que de MM. Gilles Meystre, André Mach, Philippe Mivelaz, Benoît Biéler, Vincent Rossi et Xavier de Haller (rapporteur). MM. Jacques Pernet et Raphaël Abbet étaient absents.

La Municipalité et l’Administration étaient représentées respectivement par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, et MM. Eric Davalle, chef du Service de l’électricité, Jean-Marie Rouiller, chef du Service du développement stratégique, et Nicolas Waelti, adjoint administratif du même service, qui a tenu les notes de séance.

##### *Objet du postulat*

La consommation d’électricité étant en constante augmentation, il est devenu indispensable de développer des moyens de production d’électricité à partir d’énergies renouvelables. Dans cette perspective, l’opportunité d’utiliser de l’énergie hydraulique doit être saisie. Le présent postulat propose donc de réactualiser les projets de barrages de Massongex et d’Illarsaz sur le Rhône. Ces ouvrages permettraient d’alimenter en électricité environ 50’000 ménages. A côté de l’aspect énergétique, ces projets ont le double avantage de tenir compte de l’aspect environnemental, puisqu’ils prennent garde à la renaturation des berges du Rhône, et de se situer dans une zone où les SIL sont déjà bien implantés.

##### *Position de la Municipalité*

La consommation d’énergie en général est, à l’heure actuelle, en constante augmentation. Dans ce contexte, la consommation en électricité est, par opposition à la consommation de chaleur par exemple, difficile à réduire, malgré un certain potentiel d’amélioration de l’efficacité énergétique des appareils électriques.

Au plan fédéral, la LENE<sup>3</sup> fixe comme objectif la production de 5,4 TWh<sup>4</sup> supplémentaires d’énergies renouvelables d’ici à l’année 2030, ce qui correspond à environ 10 % de la consommation totale en Suisse au moment de la rédaction de la loi. La moitié de cette production supplémentaire doit provenir de l’énergie hydraulique. Quant au plan cantonal, la LVLNE<sup>5</sup> incite, voire oblige, à recourir aux énergies renouvelables. Elle exige également que soient établis des cadastres hydrauliques et éoliens et incite les Communes à

<sup>3</sup>Loi du 26 juin 1998 sur l’énergie (RS 730.0).

<sup>4</sup>1 terawattheure (1 TWh) = 1000 gigawattheures (1000 GWh) = 1 million de mégawattheures (1’000’000 MWh) = 1 milliard de kilowatttheures (1’000’000’000 kWh). Un ménage habitant en appartement consomme en moyenne 3500 kWh par an.

<sup>5</sup>Loi (vaudoise) sur l’énergie du 16 mai 2006 (RSV 730.01).

présenter un concept énergétique. De plus, le DSecEI<sup>6</sup> pose à son article 4 le principe selon lequel «Les pouvoirs publics, Etat et Communes, veillent à ce que la quotité de leurs participations financières directes ou indirectes dans les EAE vaudoises soit maintenue». La Municipalité précise que la Commune de Lausanne et le Canton de Vaud ont une vision convergente et cite à titre d'exemple les deux projets communs importants, à savoir une centrale de biométhanisation de déchets organiques à Cery et une centrale géothermique à Lavey.

Le développement des nouvelles énergies renouvelables fournira un appoint substantiel mais insuffisant pour garantir une sécurité d'approvisionnement d'ici à dix ans, c'est-à-dire à l'échéance des contrats à long terme avec la France et à la fermeture des premières centrales nucléaires. Il est donc également nécessaire de prévoir la construction d'ouvrages de production aux capacités plus importantes, comme par exemple les barrages sur le Rhône qui sont l'objet du présent postulat. Pour Lausanne, l'objectif susmentionné fixé par la LEne est impératif et, si possible, minimal. Ainsi, sans compter leurs revendeurs, les SIL distribuent environ 1000 GWh, ce qui implique la production de 100 GWh supplémentaires pour 2030. En comparaison, les installations de Lavey produisent aujourd'hui 400 GWh.

Ainsi, en conséquence des objectifs fixés par la Confédération, Lausanne devra consentir de gros efforts ces vingt à trente prochaines années en matière d'investissement dans des outils de production. De plus, il faut tenir compte de l'échéance de la concession de Lavey qui surviendra en 2030. Les SIL préparent déjà cette échéance en projetant des investissements importants sur l'aménagement, ce qui permettrait de prolonger tout ou partie de ladite concession. La conjugaison de ces événements en 2030 est de nature à inquiéter, et les SIL ont suivi avec attention la relance des projets sur le Rhône qui a eu lieu l'été passé, peu avant le dépôt du postulat. La proposition de M. Meystre est donc étudiée depuis plusieurs mois déjà. Un postulat miroir avait été déposé au niveau du Canton par Olivier Français. Il a déjà été discuté en commission et en plenum par le Grand Conseil, et renvoyé au Conseil d'Etat. Récemment, ce sujet a été discuté entre les Cantons de Vaud et du Valais. Suite à cette première rencontre, le Conseil d'Etat vaudois a confié le mandat à Romande Energie (RE) de réunir les producteurs régionaux qui pourraient participer au projet. RE a déjà adressé un courrier proposant une première séance aux Forces motrices valaisannes (FMV), aux SIL et à Hydro-Rhône SA. La machine est donc bien lancée, avec un élan fort, mais les SIL ne sont pas les seuls à être intéressés par ces projets.

Du point de vue technique, les projets déjà envisagés sur le Rhône (Hydro-Rhône) étaient bien établis. Cependant, ils nécessiteront une adaptation aux conditions actuelles, notamment avec la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. Du point de vue de l'environnement, le projet de Massongex n'est pas remis en question, ce qui n'est pas le cas de celui d'Illarsaz.

#### *Un préavis «multipack énergétique»*

Les SIL présenteront prochainement un préavis regroupant plusieurs objets ayant trait à la politique énergétique de Lausanne. Malheureusement, pour des questions de calendrier, il est peu probable que la réponse au présent postulat puisse y être incluse. Le préavis susmentionné présentera une stratégie énergétique à moyen et à long terme et répondra aux initiatives suivantes du Conseil communal: le postulat de M. Uffer pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique; la motion «ancien style» de M. Bonvin sur le solaire thermique et photovoltaïque; les trois postulats de M. Perrin sur la géothermie, sur les mesures d'incitation et d'information pour l'utilisation des énergies renouvelables et sur le plan climatique; le postulat de M. Gaudard sur les véhicules électriques; la motion de M. Trezzini sur la thermographie aérienne.

#### *Capacités de production électrique et coûts des projets de biométhanisation et de géothermie*

Le projet de biométhanisation cité ci-dessus permettra de produire du biogaz qui, injecté dans le réseau de gaz, correspondra à environ 7 millions de kWh d'énergie brute. Si l'on transforme ce biogaz à travers un couplage chaleur-force, il permettrait de produire environ 2 millions de kWh électriques – soit 2 GWh ou 2% de l'objectif des SIL pour 2030 – et la chaleur résiduelle serait récupérée sur le réseau de chauffage à distance. Le projet de géothermie a, quant à lui, pour base la volonté des bains de Lavey, qui exploitent des aquifères à 200 et à 600 mètres, de disposer d'un puits de secours. Aujourd'hui, en cas de panne du puits de 600 mètres, les bains devraient fermer. A partir de là, il a été proposé d'aller plus profond et de valoriser l'installation par un couplage électricité et chaleur, tout en garantissant une solution de secours aux bains. Si les pré-études sont confirmées et que l'on trouve des débits de 50 à 75 litres par seconde et une eau à 110°C, la production électrique se monterait à 7 millions de kWh – 7 GWh ou 7% de l'objectif des SIL s'ils pouvaient disposer de toute l'énergie. Le projet de biométhanisation coûtera de l'ordre de Fr. 15 à 20 millions et celui de géothermie de l'ordre de Fr. 25 à 30 millions.

#### *La concession de Lavey*

Les premiers textes légaux concernant les concessions datent du début du XX<sup>e</sup> siècle. Le droit d'usage de l'eau était généralement attribué pour 80 ans. En Valais, alors que l'eau des vallées latérales appartient aux Communes, l'eau du Rhône appartient au Canton. La concession de Lavey a été attribuée aux SIL par les Cantons de Vaud et du Valais.

Il faut encore préciser que la frontière cantonale ne suit pas axialement le Rhône et que, pour ce qui concerne l'eau de l'aménagement de Lavey, les rives côté Valais sont plus longues que celles côté Vaud. La concession est donc attribuée à raison de 58% par le Valais et 42% par Vaud. A

<sup>6</sup>Décret sur le secteur électrique du 5 avril 2005 (RSV 730.115).



l'échéance de la concession, les concédants ont un droit gratuit sur les parties mouillées de l'aménagement, soit sur environ 80% de sa valeur. Le Canton de Vaud et le Canton du Valais récupéreront donc respectivement 33,6% et 46,4% de l'aménagement. Les installations sont à rendre en bon état et les concédants disposent de plus d'une option d'achat sur les 20% restants. Seules des modifications importantes de l'aménagement de Lavey, comme une augmentation de la capacité de production, permettraient de négocier une prolongation de concession.

La Municipalité souligne que c'est là l'espoir des SIL : proposer des investissements pour lesquels les Cantons du Valais et de Vaud devront concéder une partie au moins de ce qui leur revient. Bien que les négociations risquent d'être longues, il existe des précédents. Toutefois, ce type d'arrangement suppose la création d'une société puisque les SIL ne seront plus les seuls propriétaires des installations.

#### *L'abandon du projet Hydro-Rhône*

Le projet initial d'Hydro-Rhône prévoyait dix paliers pour une production annuelle de 1 TWh, soit l'équivalent d'une centrale nucléaire. Le projet avait été lancé par le conseiller d'Etat valaisan Hans Wyer. L'abandon est dû aux oppositions des milieux environnementaux et au manque de soutien des électriciens à une période où le prix du kWh était trois fois plus bas que celui prévu par Hydro-Rhône pour atteindre la rentabilité. Les paysans riverains du Rhône se sont également opposés au projet. Ils craignaient une montée des eaux des nappes phréatiques qui perturberait leurs arbres fruitiers.

Massongex a été le premier palier étudié et celui pour lequel les études ont été les plus poussées. Le projet a navigué de consultants en consultants. Les travaux ont en particulier cherché à réduire de 25% la mortalité piscicole dans la turbine et à créer une zone écologique après la construction, en laissant subsister et en renaturant la dérivation du Rhône qui aurait été construite pour la durée des travaux. La question des nappes phréatiques a également été abordée et un projet de régulation avait été proposé. Les compensations écologiques étaient donc prévues. Toutefois, le projet d'Hydro-Rhône a coïncidé avec le début du projet de troisième correction du Rhône, lancé après les crues de 1997. Le projet de Massongex a alors été rangé dans les tiroirs, en attendant de connaître les options retenues par cette troisième correction. De plus, pour les électriciens, il s'agissait de réaliser les dix paliers ou rien, pour bénéficier d'économies d'échelle importantes.

#### *Estimation du prix de l'ouvrage de Massongex*

Pour le projet Hydro-Rhône, en tenant compte des économies d'échelle – 50 turbines auraient été commandées ! – et avant que le prix des matières premières ne se mette à flamber, l'investissement prévu se montait à Fr. 100 millions par palier. Avec les conditions actuelles, l'investissement nécessaire pour Massongex pourrait être estimé aux

environs Fr. 150 millions. L'investissement de Lausanne dépendra de sa part dans le projet. Les sociétés vaudoises qui participeront devront se partager 50% de l'aménagement. En l'état, Lausanne peut compter au maximum sur 25%, soit un investissement maximal de Fr. 37,5 millions, pour 25 millions de kWh/an, soit 25% de l'objectif fixé pour 2030.

#### *Les autres projets importants dans le domaine*

La société EOS a un projet important dans la zone d'Aletsch, qui demande d'autant plus de précautions que la zone est classée au patrimoine mondial de l'humanité. Elle a également un projet de rehaussement de barrage au Simplon, un projet de pompage à Blava et un projet de renforcement des capacités à Veytaux. Lausanne possède 6,43% des Forces motrices Hongrin-Léman (FMHL) qui exploitent la station de pompage-turbinage de Veytaux. Le projet susmentionné, de l'ordre de Fr. 220 millions, prévoit d'augmenter la capacité actuelle de 75%. Atel, en partenariat avec les CFF, a pour sa part un projet de pompage-turbinage à Nant-de-Dranse. Enfin, les SIL étudient la possibilité d'un projet «Lavey +» d'augmentation de la production. La micro-hydraulique pour le turbinage des eaux claires offre également un potentiel important que les SIL vont exploiter.

Il existe également des possibilités offertes par la micro-hydraulique qui sont très intéressantes en termes de rentabilité. Les réseaux d'eau supportent 6 à 8 bars de pression en général. Il faut donc détruire de l'énergie à différents endroits du réseau pour ne pas dépasser ces valeurs. Ces coupe-pression pourront à l'avenir être remplacés par des microturbines, l'investissement de l'adduction ne sera pas supérieur et l'effet identique, mais doublé d'une production de kWh ! Toutefois, une initiative fédérale des pêcheurs suisses demande que les débits résiduels des barrages soient augmentés. Il y a donc un arbitrage difficile à faire entre protection de l'environnement et production d'énergie renouvelable. En effet, si cette initiative aboutissait, elle réduirait la production hydraulique suisse de 6 à 7%, soit de 2000 millions de kWh, représentant un quart de la production d'une centrale nucléaire.

#### *Calendrier*

Etant donné l'enchevêtrement de procédures fédérales et cantonales, il est difficile de faire une planification temporelle. Cependant, les premières discussions entre les conseillers d'Etat vaudois et valaisans ayant déjà eu lieu, il est possible qu'une décision politique cantonale soit prise dans les six mois à venir. Quant à la réalisation de l'ouvrage lui-même, il faut compter cinq à dix ans.

#### *Conclusions*

Au vote, la commission a décidé à l'unanimité :

- de renvoyer le présent postulat à la Municipalité ;
- d'accorder à la Municipalité un délai de réponse d'un an.

La commission vous invite à en faire de même.



**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Xavier de Haller (LE), rapporteur:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – La discussion est ouverte sur ce postulat.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE):** – Même si la commission s'est proposée à l'unanimité d'accepter ce préavis, je trouve regrettable que vous traitiez ce point de l'ordre du jour alors que les deux postulants cosignataires sont absents.

**La présidente:** – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels:** – Je rappelle, comme le fait M. de Haller dans son rapport, que la commission était unanime et que la discussion a été tout à fait nourrie. Comme pour l'objet précédent, on pourrait dire que les postulants volaient au secours de la victoire, puisque un projet était déjà fort en train, lancé par différents acteurs du monde énergétique romand.

Je peux vous donner quelques informations supplémentaires, d'ailleurs déjà parues dans la presse il y a quelques semaines. Un comité de pilotage a été mis sur pied, qui rassemble des partenaires éventuels dans cet ouvrage du palier de Massongex. Ce comité inclut les Forces motrices valaisannes, Romande Energie et la Ville de Lausanne, par ses Services industriels. Je suis satisfait de constater que les SI, qui possèdent en amont un ouvrage important pour Lausanne, mais aussi pour le débit du Rhône, ont pu être associés à ce comité de pilotage. Un groupe technique va se réunir. Des projets beaucoup plus précis seront mis sur pied et vous seront présentés, nous l'espérons, dans le délai que la commission a imparti à la Ville pour répondre.

La Ville de Lausanne est très intéressée à participer à une installation à cet endroit du Rhône. Des contacts ont été pris déjà avec les associations de protection de l'environnement, qui ne s'opposent pas à un ouvrage à cet endroit. Elles trouveraient plus problématiques des constructions à d'autres endroits sur le Rhône. En l'occurrence, c'est possible pour le palier de Massongex, et probablement aussi de connecter l'ouvrage de production d'hydro-électricité avec les travaux de troisième correction du cours du Rhône. Donc pour l'instant ce projet – qui aura son prix, évidemment – ne nous paraît présenter que des avantages. Nous serions très heureux que le Conseil communal nous appuie dans cette démarche en renvoyant le postulat à la Municipalité.

**La présidente:** – Merci. La parole n'est plus demandée. Puis-je vous prier de nous dire comment la commission a voté ?

**M. Xavier de Haller (LE), rapporteur:** – Volontiers, Madame la Présidente. Au vote, la commission, qui vous

invite à faire de même, a décidé à l'unanimité de renvoyer le présent postulat à la Municipalité, d'une part, et, d'autre part, d'accorder à la Municipalité un délai de réponse d'un an.

**La présidente:** – Si vous êtes d'accord, nous votons aussi les deux conclusions ensemble, le renvoi du postulat à la Municipalité et le délai d'un an. Celles et ceux qui sont d'accord d'accepter ces deux conclusions sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, ces conclusions ont été acceptées. Je vous remercie, Monsieur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. Gilles Meystre et consorts : « Besoins en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à un an.

\_\_\_\_\_

**La présidente:** – Nous pouvons passer au point R3, Projet de règlement de M. Yves Ferrari permettant la création de commissions spécialisées. J'appelle M. Nicolas Gillard à la tribune.

\_\_\_\_\_

**Projet de règlement de M. Yves Ferrari permettant la création de commissions spécialisées<sup>7</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission : M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur, M. Jean-Luc Chollet (UDC), M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE), M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf (Les Verts), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Blaise Michel Pitton (Soc.), M<sup>me</sup> Maxline Stettler (Soc.), M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur:** – La commission était composée de M<sup>mes</sup> Nicole Grin, Martine Fiora-Guttman, Natacha Litzistorf (en remplacement de M. Y. Ferrari), Maxline Stettler et Elena Torriani, ainsi que de MM. Jean-Luc Chollet, Roland Ostermann, Blaise Michel Pitton et Nicolas Gillard, désigné en

<sup>7</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 16), p. 581 ; BCC 2007-2008, T. I (N° 4/I), pp. 271 ss ; *idem*, T. I (N° 5/I), p. 389.

qualité de président de la commission en remplacement de M. Marc-Olivier Buffat, excusé. M. Roger Cosandey était également excusé.

La commission s'est réunie le 28 janvier 2008 à la salle Vuillermet de l'Hôtel de Ville, pour traiter de l'objet sus-mentionné.

La Municipalité était représentée par M. le syndic Daniel Brélaz et M. Philippe Meystre, secrétaire municipal.

En l'absence de l'auteur du projet, un commissaire clarifie en introduction la mission qui serait confiée aux commissions dites « spécialisées » : il ne s'agirait ni de commissions permanentes du type de celles qui existent déjà, ni de commissions ad hoc, mais de commissions chargées d'assurer le suivi d'un projet déterminé ou d'une question particulière dans le temps. Il donne l'exemple du thème de la toxicomanie.

Une autre commissaire expose que le but du projet est de simplifier et d'institutionnaliser une réalité qui existe déjà mais qui n'a pas fondement dans le Règlement. Ce que la municipalité confirme, par la voix du syndic, en précisant que demeure toujours ouverte en l'état actuel de notre Règlement la possibilité de requérir, chaque fois que cela paraît nécessaire, la création d'une nouvelle commission spécialisée par la voie d'un projet de règlement.

Plusieurs commissaires expriment leurs réticences à l'égard du projet, notamment pour les motifs suivants :

- la distinction entre commission permanente et commission spécialisée paraît extrêmement subtile ;
- l'état actuel du Règlement autorise déjà à charger une commission de poursuivre le travail qu'elle a initié sur un sujet, comme dans le cas des « Docks » ;
- la situation du Conseil communal est différente de celle du Grand Conseil, ou les commissions spécialisées existent : le Grand Conseil est un organe législatif qui a besoin de commissions de ce type pour suivre un projet de loi tout au long de sa procédure d'élaboration ;
- la création de commissions spécialisées pour des projets à long terme ou des thèmes d'importance risquerait de conduire à une spécialisation des conseillers communaux, spécialisation peu souhaitable dans le cadre d'un Conseil communal fait de généralistes.

Les partisans du projet soulignent que les commissions spécialisées ne devraient en aucun cas devenir la règle et que le règlement permettrait d'améliorer le fonctionnement actuel du Conseil. Ils évoquent notamment le projet « Métamorphose » : il serait utile selon eux qu'une commission spécialisée possède une vision complète et approfondie de la thématique de ce dossier.

Les avantages et inconvénients évoqués ci-dessus sont discutés dans le détail, après quoi M. le syndic rappelle que de

toute manière la Municipalité réexaminerait la rédaction du projet de M. Ferrari, si celui-ci devait lui être renvoyé.

Au vote, 5 commissaires refusent la prise en considération du projet de règlement, 2 la soutiennent et 2 s'abstiennent.

**La présidente :** – Vous avez la parole, Monsieur Gillard, si vous désirez ajouter quelque chose à votre rapport.

**M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur :** – Je vous remercie, Madame la Présidente. Je n'ai rien à ajouter.

**La présidente :** – La discussion est donc ouverte. Nous allons prendre les articles l'un après l'autre dans notre vote. Voulez-vous que nous les discutons aussi l'un après l'autre ou préférez-vous commencer par une discussion générale ? Discussion générale.

#### *Discussion générale*

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Mon absence dans cette commission était due, comme celle du président de la commission qui n'est pas là ce soir, aux mêmes raisons : nous avons été convoqués ailleurs, suite à un changement de date. Je souhaite préciser quelques points, indépendamment du fait que je n'ai pas compris le vote. Il ne semble pas que la commission se soit déterminée sur l'ensemble des articles, mais que nous votions les conclusions de la commission. Mais peut-être me suis-je trompé.

Ce projet de règlement fait suite à la proposition de M. Ghelfi – qui a d'ailleurs été acceptée – d'une commission permanente sur les questions liées à l'agglomération. Qu'avons-nous aujourd'hui ? Notre Règlement prévoit divers types de commissions. L'une d'elles, qui fait l'objet de l'article 44, est contestée par la Municipalité et nous ne savons pas s'il y aura des commissions d'enquêtes parlementaires. Nous avons donc des commissions permanentes, les plus connues étant la Commission des finances et la Commission de gestion, ainsi que la nouvelle Commission pour les affaires d'agglomération. Nous avons par ailleurs des commissions ad hoc. Cette façon de faire est intéressante, mais pose un certain nombre de questions. Chaque fois que notre plenum souhaite une commission spécialisée, il doit en faire la demande et nommer une commission pour en discuter. Ensuite, le Règlement du Conseil communal doit être modifié, généralement par les soins des services de l'Administration dirigés par le syndic. Ça passe par l'Administration, par l'Exécutif, d'une certaine manière, avant de nous revenir et que nous disions si nous sommes d'accord. A mon avis, une fois que ce type de commission est mis en place – par exemple la commission sur les affaires de l'agglomération – elle doit perdurer. Lors de la prochaine législature, même si nous nous sommes rendus compte que ce type de commission n'était pas très utile, nous devons obligatoirement la renommer, parce qu'elle se trouve dans le Règlement communal. Aujourd'hui, on ne sait pas si elle est utile. Je crois que la commission a commencé à se rencontrer pour définir les objets qu'elle voulait traiter..

Ce projet de règlement fait une proposition plus générale : le plenum peut décider de mettre en place une commission pour une législature. Cette commission aurait pu très bien être celle sur les affaires d'agglomération et tomber automatiquement à la fin de la législature. Notre plenum serait nécessairement interrogé sur l'utilité de reconduire de telles commissions au début de chaque nouvelle législature. Je précise qu'elles doivent rester exceptionnelles. Il ne s'agit pas de nommer dorénavant des commissions thématiques. Je suis farouchement opposé à la spécialisation des membres du Conseil communal. Comme député au Grand Conseil, je me bats contre. Ce qui est intéressant dans notre tâche et fait notre spécificité, c'est de toucher à toutes sortes de domaines. Il n'empêche que nous devons nous interroger sur la lourdeur du processus actuel. C'est pourquoi j'ai proposé un projet de règlement prévoyant la mise en place, sur vote du plenum, de commissions spécialisées pour une législature et tombant automatiquement à la fin de celle-ci.

Je suis évidemment d'un avis opposé à celui de la commission. Pour reprendre les mots de M. Chollet, il est rarement agréable de voir classer une de ses propositions que tout le monde approuve. J'irai même plus loin : c'est désagréable, même si les autres ne sont pas d'accord ! Ma proposition poursuit un but de simplification pour éviter de passer devant la Municipalité chaque fois que nous avons une demande à faire, créant en outre du travail supplémentaire et des commissions internes si nous voulons revenir en arrière. Je vous encourage à accepter ce projet de règlement et à le renvoyer à la Municipalité.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Il est apparu à la commission qu'il s'agissait un peu – je ne veux pas trahir le vécu de chacun – d'une fausse bonne idée. Nous avons les commissions permanentes que chacun connaît. Nous avons les commissions ad hoc. Yves Ferrari proposait de glisser quelques commissions spécialisées entre deux. Mais leurs contours seraient assez difficiles à définir et poseraient nombre de questions pratiques au Bureau : tel sujet relève-t-il d'une commission ad hoc ou d'une commission spécialisée, et dans ce cas laquelle ? Yves Ferrari a parlé de lourdeurs administratives, je crois que de ce point de vue, ce serait un sacré poids lourd ! La discussion a été bonne, elle n'était pas du tout partisane. Mais, comme pour le sujet précédent, avec tous les honneurs de la guerre, je vous invite à classer cette fausse bonne idée et à en rester là.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – Une fois n'est pas coutume, j'irai dans le sens de mon préopinant pour annoncer l'avis du Parti socialiste. Il trouve cette proposition, pourtant réfléchie et assez finement énoncée, sans objet. Le rôle de la Commission des finances et de la Commission de gestion est parfaitement défini. La Commission de politique régionale a été créée après de nombreuses discussions touchant aux questions culturelles, sportives et d'aménagement. Je siège dans ce Conseil depuis plus de dix ans, et j'ai pu observer qu'elle a été créée après des années à tourner autour de cette problématique, parce qu'elle s'est révélée finalement nécessaire.

Quand je dis que la proposition de M. Yves Ferrari est sans objet, c'est que je ne vois pas quelle autre commission spécialisée serait nécessaire, demain ou pour la prochaine législature. Les commissions ad hoc du Conseil communal font très bien leur travail. Je trouve sain que les commissaires changent, parce que le brassage d'idées, de points de vue et d'opinions est salutaire pour le travail de la démocratie. Enfin le Conseil communal se prête moins bien que le Grand Conseil à cette pratique des commissions spécialisées, parce que nous sommes beaucoup moins professionnels. Nous consacrons moins de temps au travail du Conseil communal que les députés, les objets traités nécessitent un suivi moins important.

Pour toutes ces raisons, nous acceptons la conclusion de la Commission qui a voté le classement de cette proposition.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) :** – Monsieur Ferrari, le plaidoyer de M<sup>me</sup> votre collègue Litzistorf a été exemplaire, puisqu'elle a répété en commission ce que vous avez dit ce soir à la tribune. Vous pouvez la remercier, elle a été un bon avocat pour vous.

Vous avez parlé de cette commission de politique régionale, mais vous avez omis de reprendre ce que M<sup>me</sup> Litzistorf nous a dit en commission, ce qui a fait, d'une certaine manière, basculer sa décision en faveur du refus de la prise en considération. Parlant de Métamorphose, elle a suggéré que ce projet important aurait pu peut-être susciter la constitution d'une commission spécialisée. Compte tenu de ce qu'elle a avancé sur Métamorphose, je me suis permis de rétorquer qu'une telle commission n'avait aucune raison d'être ; car si certains commissaires ont siégé au départ dans la commission sur Métamorphose, certains préavis futurs pourraient ne pas réunir les mêmes conseillers, qui ne seraient pas forcément attentifs aux mêmes besoins que lors du premier préavis. Pour toutes ces bonnes ou mauvaises raisons – ça dépend de quel côté on se met – le groupe LausannEnsemble refusera la prise en considération de ce projet de règlement et en demandera le classement.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Tout ça n'est pas bon pour la proposition de M. Ferrari. Il y a cependant un contre-exemple. Lorsque nous avons eu besoin d'une sorte de commission thématique, elle est presque née par elle-même, suite à la commission dite d'enquête – qui n'en était pas une – sur les Docks. Plusieurs postulats et préavis ont été déposés, et les commissaires désignés par leurs groupes étaient, naturellement, les mêmes dans toutes ces commissions. C'est aussi un moyen de suivre des dossiers un peu épineux. Chaque groupe peut désigner en son sein des spécialistes de tel ou tel domaine et les envoyer dans les commissions, qui resteraient ad hoc. C'est pourquoi le groupe A Gauche Toute ! va aussi accepter le classement de ce projet de règlement.

**La présidente :** – Merci. La parole n'étant plus demandée, Monsieur Gillard pouvez-vous nous dire comment a voté la commission, s'il vous plaît ?

**M. Nicolas Gillard (LE), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente. Par 5 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions, la commission vous propose de refuser la prise en considération du projet de règlement de M. Ferrari.

**La présidente :** – Nous passons au vote. Celles et ceux qui, à l’instar de la commission, refusent la prise en considération de ce projet de règlement sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une nette majorité, vous vous êtes ralliés à la décision de la commission. Je vous remercie, Monsieur Gillard.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le projet de règlement de M. Yves Ferrari permettant la création de commissions spécialisées ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

\_\_\_\_\_

**La présidente :** – Point R4, rapport-préavis N° 2007/62, « Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller ». Monsieur Ansermet, président rapporteur, nous vous appelons à la tribune.

\_\_\_\_\_

## **Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous**

*Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller*

### **Rapport-préavis N° 2007/62**

Lausanne, le 22 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, et en réponse au postulat susmentionné, la Municipalité propose, en collaboration avec les directions des établissements primaires lausannois, de développer l'offre d'attractions lors des fêtes des écoles qui marquent la fin de l'année scolaire et d'apporter quelques améliorations à l'organisation de ces fêtes qui font partie d'une tradition appréciée par la population lausannoise.

#### **2. Bref historique**

La tradition de marquer la fin de l'année scolaire par une fête est officialisée dès 1807 par son inscription dans le Règlement scolaire. Elle ne concerne, dans un premier temps, que le Collège classique cantonal. Après une première tentative en 1850, il faudra attendre 1865 pour voir s'instaurer une fête des écoles primaires. Les écoles enfantines ont vu, quant à elles, leur première fête organisée en 1905. Des changements ont été apportés au fil des décennies, liés notamment à l'augmentation du nombre d'élèves et à des modifications de la structure scolaire. Cependant les points forts de la fête – cortège, attractions, collation – ont toujours été maintenus, à la satisfaction des premiers concernés : les élèves et leurs parents.

#### **3. Rappel du postulat**

Par sa motion, transformée en postulat et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport, M<sup>me</sup> Graziella Schaller constate que les files d'attente des élèves devant les attractions offertes sont trop importantes et estime que le nombre d'attractions et d'animations est insuffisant pour permettre à l'ensemble des élèves de profiter véritablement de cette fête. Pour remédier à cette situation, la motionnaire propose quelques mesures destinées à rationaliser l'organisation des fêtes, afin de permettre d'augmenter les animations disponibles et d'éviter les files d'attente. En prenant en considération différents aspects de ces manifestations (effectifs, évolution de la manifestation, coût), il s'agirait d'envisager une organisation qui facilite l'accès aux attractions pour tous les élèves, particulièrement pour ceux d'entre eux qui arrivent en dernier parce qu'ils sont en fin de cortège.

Suite au dépôt de ce postulat, un groupe de travail formé d'enseignants délégués par les établissements et incluant la motionnaire et deux autres membres du Conseil communal s'est réuni à trois reprises pour examiner les possibilités d'améliorer l'organisation de la fête dès que possible. A cet effet, le groupe de travail a proposé d'augmenter le nombre d'animations, plutôt que de métiers forains, afin d'accentuer l'originalité des fêtes en les distinguant d'un *Luna Park*. Il a d'autre part mis en évidence la nécessité de compter sur les enseignants pour que l'offre soit utilisée au maximum. Le Service des écoles a, quant à lui, poursuivi la réflexion, notamment à la faveur de la nomination d'une nouvelle adjointe responsable du secteur parascolaire. Cette étude permet aujourd'hui à la Municipalité, après quelques premières modifications introduites à titre d'essai en 2007, de proposer des modifications plus importantes à introduire, également à titre d'essai, dès les fêtes 2008. Mais il convient tout d'abord de décrire la situation telle qu'elle a été mise en place dès le déplacement de la Fête des écoles primaires de Sauvabelin à la place de Milan, soit dès 1995.



#### 4. Organisation actuelle

Les deux fêtes organisées sont la Fête des écoles enfantines et la Fête des écoles primaires (parfois appelée encore Fête du Bois, même si elle n'a plus lieu à Sauvabelin).

Les fêtes sont distinctes de par leur histoire, mais aussi pour absorber le nombre d'élèves qui participent (en juin 2007, 2289 élèves des écoles enfantines et 4345 élèves des écoles primaires).

Elles ont lieu à une semaine d'intervalle (avant-dernière et dernière semaine d'école) pour permettre la participation des corps de musique, élément indispensable au cortège. En raison de leur activité professionnelle, il n'est pas possible pour eux d'envisager de défiler à deux jours d'intervalle, comme l'induirait la proposition de la motionnaire d'organiser les deux fêtes la même semaine. Par ailleurs, le fait d'organiser deux cortèges coup sur coup pourrait susciter moins d'intérêt pour l'un ou l'autre de la part de la population lausannoise.

Les deux fêtes se déroulent à la place de Milan, où une grande partie de l'infrastructure mise sur pied pour la première fête reste en place jusqu'à la deuxième, exception faite de certains métiers, déplacés par les forains pour participer à une autre manifestation ou parce qu'ils ne sont pas réservés pour la seconde fête. Les travaux entrepris par le Service des parcs et promenades (amenées électriques et points d'eau) sont réalisés une seule fois pour les deux manifestations. Il n'y a pas lieu de faire une installation pérenne pour les amenées électriques, étant donné la vocation de parc public de la place de Milan destinée à accueillir les Lausannois pour des activités de détente. D'autres aménagements pérennes, comme des accès facilités, inciteraient à transformer ce lieu de détente en place de fête. Les bouches d'eau sont quant à elles opérationnelles toute l'année, étant utilisées pour l'entretien du parc.

Au cours des années, le groupe de travail, regroupant des représentants des établissements primaires, réuni par le Service des écoles primaires et secondaires pour faire un bilan de la fête écoulée et en tirer parti l'année suivante, a régulièrement apporté des suggestions remodelant le concept même de la fête : suppression du cortège pour les élèves plus grands, suppression de la fête primaire pour la remplacer par des manifestations au sein des établissements. Mais la tradition des deux fêtes s'est maintenue et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a tenu à réaffirmer le principe de manifestations communes à tous les enfants lausannois, comprenant à la fois le cortège et la fête à la place de Milan. Cette confirmation du rôle rassembleur des fêtes de fin d'année, de l'identité qu'elles créent, serait mis en contradiction avec une conception de *Luna Park* installé pour de jeunes enfants, mis à disposition entre les deux manifestations scolaires.

#### 5. Améliorations déjà apportées en 2007

Suite aux premières modifications apportées en 2006, le Service des écoles a élargi l'offre d'attractions, soit par le choix de métiers forains ou d'animations offrant plus de places, soit en augmentant le nombre d'attractions.

D'autre part, un accent a été également mis sur le geste de reconnaissance de la part des Autorités lausannoises à l'intention du corps enseignant. A l'instar de ce qui se fait de longue date pour les enseignantes des classes enfantines, la traditionnelle collation offerte aux enseignants primaires ainsi qu'aux officiels a été améliorée, tout comme le repas final avec les concierges ainsi que le personnel du Service des écoles et des autres services qui œuvrent toute la journée à la bonne marche des deux manifestations.

#### 6. Propositions d'améliorations pour les prochaines éditions

Dans l'esprit de la demande de la motionnaire d'améliorer la qualité de la fête, la Municipalité souhaite renforcer les modifications apportées sur deux axes :

- celui d'une augmentation de l'offre des prestations destinées aux élèves ;
- celui d'une collaboration plus étroite avec les directions des établissements, afin d'impliquer plus fortement le corps enseignant dans l'encadrement des élèves et le déroulement même de la manifestation.

##### 6.1 Une augmentation de l'offre des attractions

L'offre d'attractions (métiers forains et animations) est complétée pour correspondre au mieux au nombre d'enfants concernés. Actuellement, on constate une adéquation possible entre l'offre et le nombre d'élèves lors de la Fête des écoles enfantines. Ce n'est pas encore le cas pour la Fête des écoles primaires.

Un défi pour les élèves de 4<sup>e</sup> (soit 50 classes) est organisé pour stimuler leur participation, aussi bien pour le cortège que pour la fête elle-même. Chaque classe peut récolter des points lors de différentes épreuves « sport – adresse – énigme – costume », la classe ayant le plus de points obtenant un chèque pour parrainer une école dans un pays en voie de développement. Le pays choisi est un « réservoir de thèmes » pour le choix du costume par ces classes.

### *6.2 Une participation renforcée des enseignants*

Le rôle des enseignants est plus explicité pour amener les élèves à participer à toutes les attractions disponibles. Des règles d'accès aux manèges sont clarifiées pour faire utiliser tout ce qui est disponible, dans une perspective citoyenne (chacun son tour).

La présentation « papier » des attractions est mise en forme pour faire connaître aux élèves tout ce qui est mis à disposition, en leur donnant envie d'être partie prenante pour l'ensemble de l'offre. Les parents ont accès à cette information avec des règles précises sur le coût et la gratuité dès 16 h, moment où les parents retrouvent leurs enfants.

La réception des enseignants primaires est organisée selon les modalités qui ont cours pour la réception des enseignants des classes enfantines (sur inscription, buffet, service à table pour les boissons).

Cet ensemble de mesures peut améliorer le déroulement de la fête et augmenter la motivation des élèves les plus grands. Une implication plus grande des enseignants, pour une utilisation de l'ensemble des attractions offertes ainsi que pour la participation de leurs élèves au défi des 4<sup>e</sup>, peut également renforcer leur motivation. Ces mesures peuvent être mises sur pied en grande partie lors de la prochaine fête en 2008 (augmentation des attractions, rôle des enseignants) et, pour certaines, être programmées pour 2009 (défi pour les 4<sup>e</sup>, documentation ciblée, réception des enseignants primaires). La réservation des métiers forains est prioritaire, étant donné que leur disponibilité est fonction de l'organisation des fêtes de fin d'année scolaire d'autres communes.

## **7. Conséquences financières**

Les dépenses 2006 pour les fêtes des écoles se sont élevées à Fr. 207'000.–. Afin d'anticiper sur le coût d'éventuelles améliorations, le budget 2007 avait été porté à Fr. 228'000.–. Toutes les améliorations prévues n'ayant pu être mises en œuvre dès 2007, le coût des fêtes cette année-là s'est élevé à Fr. 218'000.–.

La somme projetée au budget 2008 a été fixée à Fr. 238'000.–. Ce montant devrait en effet permettre d'absorber les améliorations projetées pour 2008 ainsi qu'une adaptation nécessaire des forfaits alloués pour les métiers forains. Compte tenu des autres améliorations proposées qui seront mises en œuvre dès 2009 (défi pour les 4<sup>e</sup>, communication ciblée, réception des enseignants) et sur la base du bilan des fêtes 2008, c'est un montant global de l'ordre de Fr. 250 000.– qu'il sera sans doute nécessaire de proposer pour l'organisation des fêtes des écoles 2009.

## **8. Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2007/62 de la Municipalité, du 22 novembre 2007 ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accepter la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller « Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous ».

*Rapport*

Membres de la commission : M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur, M. Jean-Louis Blanc (LE), M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), M<sup>me</sup> Graziella Schaller (LE), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M. Jeya Sellathurai (AGT), M. Kugathasan Thavathurai (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Rapport photocopié de M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur :** – La commission chargée de l'examen du préavis N° 2007/62 s'est réunie une seule fois, le mardi 29 janvier 2008.

Elle était composée de : M<sup>mes</sup> Graziella Schaller (remplaçant M<sup>me</sup> Françoise Longchamp), Marie-Ange Brélaz-Buchs, Sylvie Favre Truffer, Sandrine Junod et de MM. Jean-Louis Blanc, Kugathasan Thavathurai, Jean-Marie Chautems, Jeyarasasingam Sellathurai, Thomas Schlachter, Eddy Ansermet, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education et de M. Gérard Dyens, chef du Service des écoles primaires et secondaires.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Anne Volet, adjointe au Service des écoles primaires et secondaires, que nous remercions vivement pour la qualité et la précision de son travail.

En préambule à la discussion, M. O. Tosato relève que le rapport-préavis est pragmatique, qu'il propose des solutions réalistes et réalisables.

S'agissant du défi, et répondant à la question d'un membre de la commission qui se demande s'il ne serait pas opportun de l'étendre à l'ensemble des élèves, les représentants de la Municipalité soulignent qu'il faut déjà le réaliser pour les 4<sup>e</sup>, puis tirer les conclusions utiles. Le cas échéant, on pourra ensuite voir l'opportunité d'étendre le concept. Il est important par ailleurs de renforcer la motivation des plus grands, d'où l'idée de prévoir le défi uniquement à leur intention, dans un premier temps. Les sondages effectués ont montré des avis contradictoires des élèves et des enseignants quant à la participation des «grands». Le défi ne sera pas réalisé en 2008. Il pourra avoir lieu dès 2009, car il faut encore élaborer le concept au sein d'un groupe de travail.

En ce qui concerne l'opportunité de pérenniser les amenées électriques, il est dit que l'avis des Parcs et promenades est catégorique : si elles étaient permanentes, elles pourraient occasionner autant de difficultés qu'elles n'apportent de solutions du point de vue de l'entretien du parc. A cela

s'ajoute que le travail effectué est fait avec un très grand professionnalisme, sans dommage pour le parc. La trancheuse permet d'enlever des mottes qui sont ensuite remises en place, sans que cela nuise au terrain. De plus, la vocation du parc comme espace de détente est préservée. En maintenant les amenées électriques tout au long de l'année, cela pourrait inciter à augmenter les manifestations.

A la question d'un membre de la commission sur le maintien de la fête en cas d'annulation du cortège, M. O. Tosato rappelle que la responsabilité de la fête est celle du chef de service. Il est important de mesurer les risques qu'il peut y avoir lorsque les installations sont rendues glissantes en raison de la pluie. Il faut savoir aussi que les parents ne sont pas tous d'accord pour que la fête ait lieu alors que les conditions météorologiques sont peu favorables. En 2007, le maintien de la Fête des écoles enfantines a donné lieu à des réactions de mécontentement de parents qui attendaient à l'extérieur du parc et voulaient y entrer pour soustraire leur enfant aux « méfaits » causés par le mauvais temps.

En sus d'une augmentation du nombre d'attractions, il sera aussi demandé aux enseignants de mieux faire comprendre aux élèves qu'ils ne doivent pas se polariser sur une seule attraction mais plutôt passer partout, ceci pour laisser la place à leurs camarades. Il s'agira de préciser les règles d'accès aux manèges des forains qui sont les plus attractifs pour les enfants. Il est prévu une meilleure communication aux différents partenaires à ce sujet; les circulaires seront remaniées et les informations mieux présentées.

Quant aux questions posées sur le défi, le résultat final pourrait être annoncé par voie de presse, laissant le temps au Service de «comptabiliser» les points obtenus par les classes qui y auront participé. La fête ayant lieu le mercredi, l'information pourrait être diffusée le vendredi, avec une photo de la classe gagnante. La somme remise à une classe d'un autre pays, pourrait correspondre, par exemple, à l'équivalent du nombre de points obtenus, multiplié par dix, soit environ Fr. 1000.–. Quant au choix du pays, il pourrait se faire au sein du conseil d'établissement. Les idées ne vont pas manquer. Beaucoup d'enseignants soutiennent en effet des projets dans de nombreux pays. Les commissions d'établissement pourraient par ailleurs constituer un groupe sur les fêtes scolaires et en devenir les observateurs.

Le coût des fêtes 2007 donne une idée des montants globaux attribués aux postes généraux des fêtes :

**Cortèges**

Subsides aux classes pour les costumes, cocardes, émoluments aux fanfares	50'600.–
---	----------

**Attractions**

Manèges, gonflables, animations (clowns, jeux d'équipe, mur de grimpe, ...), surprises pour les élèves du cycle initial, bons pour l'accès aux manèges	84'800.–
--	----------

### Collations

Goûter des enfants, réception des enseignant-e-s et des officiels, collation des fanfares et personnel de la Ville impliqués lors des fêtes 29'100.–

### Organisation générale

Postes électriques, contrôles de sécurité, clôtures et nettoyage de la place, remplacement de matériel (par ex. parasols), documentation pour les enseignant-e-s et les parents... 53'000.–

Les membres de la commission adoptent à l'unanimité le rapport-préavis.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Ansermet?

**M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – La discussion, dès lors, est ouverte.

### Discussion

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (LE):** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse à cette motion. Son état d'esprit correspond tout à fait à ce que je demandais: une amélioration, sans susciter des coûts disproportionnés. Je salue particulièrement le travail de M<sup>me</sup> Volet.

J'en profite pour encourager les mamans conseillères communales ici présentes à garder le fil avec leurs enfants lorsqu'ils reviendront de ces Fêtes du Bois. Ce sont eux les meilleurs observateurs. C'est vraiment en les écoutant qu'on peut apporter des améliorations. Je suggère que les participants à cette commission qui le désirent puissent participer à la prochaine Fête des écoles. J'appelle aussi les jeunes mamans qui font partie de ce Conseil communal à participer aux futures commissions d'établissement pour suivre l'évolution de cette Fête du Bois.

**La présidente:** – Merci, Madame. La parole n'est plus demandée. Pouvez-vous nous dire, Monsieur Ansermet, comment a voté la commission, s'il vous plaît?

**M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur:** – C'est à l'unanimité que la commission a voté le préavis.

**La présidente:** – Je sou mets donc au vote ce rapport-préavis en réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller. Celles et ceux qui l'acceptent aussi sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? C'est bien à l'unanimité! Merci, Monsieur Ansermet.

### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2007/62 de la Municipalité, du 22 novembre 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

d'accepter la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller «Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous».

**La présidente:** – Point R5, préavis N° 2008/2: Participation de la Commune de Lausanne à la société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (Gedrel SA). Modification de la convention entre actionnaires. C'est M. Jean-Luc Chollet qui a présidé cette commission. Nous vous attendons à la tribune, Monsieur.

## **Participation de la Commune de Lausanne à la société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (Gedrel SA)**

### **Modification de la convention entre actionnaires**

Préavis N° 2008/2

Lausanne, le 24 janvier 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité propose de modifier la convention entre actionnaires adoptée par votre Conseil le 16 avril 1996.

#### **2. Introduction**

La Loi vaudoise sur la gestion des déchets (LGD) du 13 décembre 1989, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1990, définit en particulier des périmètres d'organisation régionale de gestion des déchets. Le périmètre «Lausanne», composé de 12 Communes<sup>1</sup>, a décidé de s'organiser et de se structurer sous la forme d'une société anonyme. La société anonyme Gedrel SA (Gestion des déchets de la région lausannoise) a été constituée le 7 avril 1997 avec un capital-actions de Fr. 10'500'000.– divisé en 3500 actions de Fr. 3000.– chacune. A ce jour, chaque action est libérée à concurrence de 50% de sa valeur nominale et Lausanne en détient 2355<sup>2</sup>.

Les obligations réciproques entre actionnaires, notamment celles de remettre ses déchets à la société et de souscrire des actions complémentaires, sont définies par la convention entre actionnaires approuvée par les Conseils communaux des 12 Communes partenaires.

Votre Conseil a approuvé la participation de la Commune de Lausanne à la société Gedrel SA et décidé de souscrire au capital-actions et de ratifier la convention entre actionnaires en adoptant, au cours de sa séance du 16 avril 1996<sup>3</sup>, les conclusions du rapport-préavis N° 143 du 23 novembre 1995.

#### **3. Modification de la convention entre actionnaires**

La modification de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 a eu pour conséquence de modifier la durée des législatures, qui est passée à 5 ans au lieu de 4 précédemment.

Dès lors, il est nécessaire de modifier toutes les conventions qui mentionnaient la durée des législatures.

C'est le cas de la convention entre actionnaires, qui stipule à son article III, alinéa 1 : «Le nombre des actions qui doit être détenu par chaque Commune signataire sera révisé tous les 4 ans, le 30 avril de la première année de chaque législature communale, ...».

<sup>1</sup> Les 11 Communes fondatrices en 1996, Belmont-sur-Lausanne, Cugy (Vaud), Epalinges, Etagnières, Froideville, Lausanne, Lutry, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Paudex, Pully, ont été rejointes par Savigny en 2003.

<sup>2</sup> Nombre correspondant aux 117'744 habitants recensés au 31.12.2006.

<sup>3</sup> BCC 1996, T. I, pp. 853 à 917.



Il est proposé de modifier l'article comme suit : «Le nombre des actions qui doit être détenu par chaque Commune signataire sera révisé le 30 avril de la première année de chaque législature communale...».

Cette modification est formalisée par l'avenant N° 1 ci-après :

**AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES  
CONCLUES EN 1996 ET 2003**

*entre*

**LES COMMUNES DE  
BELMONT-SUR-LAUSANNE, CUGY (VAUD), ÉPALINGES,  
ÉTAGNIÈRES, FROIDEVILLE, LAUSANNE, LUTRY, LE MONT-SUR-LAUSANNE,  
MORRENS, PULLY, PAUDEX ET SAVIGNY**

*et*

**GEDREL SA**

**PRÉAMBULE**

*La Constitution vaudoise du 14 avril 2003 fixe dans son article 148 la durée des législatures communales à cinq ans au lieu de quatre précédemment. En conséquence, la convention entre actionnaires et GEDREL SA de 1996, adoptée par la Commune de Savigny en 2003, ci-après « la convention », doit être adaptée pour tenir compte de ce changement.*

**ARTICLE 1**

*L'article III, alinéa 1 de la convention est modifié comme suit :*

*« Le nombre des actions qui doit être détenu par chaque Commune signataire sera révisé le 30 avril de la première année de chaque législature communale, sur la base du recensement cantonal de la population au 31 décembre de l'année précédente. »*

**ARTICLE 2**

*Tous les autres termes et conditions de la convention restent inchangés.*

*Ainsi fait et approuvé en deux exemplaires originaux*

*par le Conseil communal de ..... dans sa séance du*

.....

*La présidente*

*La secrétaire*

**4. Conséquences sur le budget**

Le présent préavis n'a aucune conséquence sur le budget.

## 5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2008/2 de la Municipalité, du 24 janvier 2008 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver l'avenant N° 1 aux conventions entre actionnaires conclues en 1996 et 2003 entre les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Cugy (Vaud), Epalinges, Etagnières, Froideville, Lausanne, Lutry, le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Pully, Paudex, Savigny et Gedrel SA.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), M. Yves-André Cavin (LE), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Luc Chessex (AGT), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Yvan Salzmänn (Soc.), M<sup>me</sup> Graziella Schaller (LE), M. Thomas Schlachter (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :** – La commission s’est réunie brièvement dans les locaux de la Direction des travaux à Flon-Ville le mercredi 20 février 2008 en présence des commissaires suivants : M<sup>mes</sup> Graziella Schaller et Sylvianne Bergmann, M<sup>M.</sup> Yvan Salzmänn, Philippe Mivelaz, Jean-Marie Chautems, Yves-André Cavin, Thomas Schlachter, Luc Chessex. M. Marc-Olivier Buffat, absent, n’était pas remplacé.

M. le municipal Olivier Français était accompagné de M. Fadi Kadri, chef du Service d’assainissement, assisté de son adjointe administrative, M<sup>me</sup> Carine Chafik, chargée des notes de séance, ce dont nous la remercions.

M. le directeur des Travaux n’a pas grand commentaire à faire, tant le préavis est clair dans sa concision.

Une commissaire ne voit pas d’objection à ce qu’une commission se charge de ce type d’objet puisque cela est conforme aux règles de procédure. Elle profite d’avoir la parole pour demander si toutes les Communes de Gedrel amènent leurs déchets à Tridel.

M. Olivier Français répond par l’affirmative et précise que les Communes font souvent appel à des transporteurs privés pour l’enlèvement de leurs déchets. Il précise également qu’elles procèdent souvent par le biais d’appels d’offres.

Le rapporteur demande si, sans toutefois vouloir faire de concurrence aux transporteurs privés, Lausanne aurait un intérêt à faire ce genre d’offre. M. Olivier Français répond que Lausanne n’est pas à la recherche de travail et que sa politique est de se centrer en priorité sur les services communaux, afin d’en garantir la qualité. Lausanne peut éventuellement répondre ponctuellement à certaines demandes spécifiques, mais cela n’est pas une politique générale, d’autant que Lausanne n’est pas forcément toujours compétitive en termes de tarifs. M. Olivier Français souligne que le résultat d’un récent audit a démontré que tous les services effectués par la Commune ont été dûment facturés et que les comptes lausannois sont en ordre.

La parole n’étant plus demandée, le président propose donc de voter sur le principe d’adoption du préavis N° 2008/2 concernant la modification de la convention entre les actionnaires de Gedrel pour l’adapter à la nouvelle durée des législatures.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l’unanimité des membres présents.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Chollet ?

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – La discussion est ouverte. La parole ne semble pas être demandée. Nous avons donc un avenant aux conventions entre actionnaires, conclues en 1996 et 2003. L’article 1 modifie l’article III al. 1 comme suit : « Le nombre des actions qui doit être détenu par chaque Commune signataire sera révisé le 30 avril de la première année de chaque législature communale, sur la base du recensement cantonal de la population au 31 décembre de l’année précédente. » Est-ce que quelqu’un souhaite s’exprimer sur cet article 1 précisément ? Ce n’est pas le cas.

Article 2 : « Tous les autres termes et conditions de la convention restent inchangés. » J’imagine que personne non plus ne demande la parole.

Dans ce cas, Monsieur Chollet, comment s’est déterminée la commission, s’il vous plaît ?

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :** – A l’unanimité, Madame la Présidente. Au bout de dix minutes de présentation.

**La présidente :** – Qui se rallie à cette unanimité ? Je sou mets au vote la conclusion de la commission. Celles et ceux qui sont d’accord lèvent la main. Avis contraires ? Abstentions ? C’est aussi l’unanimité, je vous remercie Monsieur Chollet.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2008/2 de la Municipalité, du 24 janvier 2008 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

d’approuver l’avenant N° 1 aux conventions entre actionnaires conclues en 1996 et 2003 entre les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Cugy (Vaud), Epalinges, Etagnières, Froideville, Lausanne, Lutry, le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Pully, Paudex, Savigny et Gedrel SA.

**La présidente :** – Nous en arrivons au point R6, pétition de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 signatures)

contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra. Pour la Commission des pétitions, c'est M. Jean-Charles Bettens qui œuvrait comme rapporteur.

**Pétition de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 signatures) : «Contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra»<sup>8</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur :** – La Commission s'est réunie le 12 décembre 2007. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Sylvie Freymond, Evelyne Knecht, Adozinda Da Silva, Sandrine Junod et de MM. Roger Cosandey, président, Xavier de Haller, Francisco Ruiz Vazquez et Jean-Charles Bettens, rapporteur. MM. Jean-François Cachin et Nkiko Nsengimana étaient excusés. La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale.

En début de séance, M<sup>me</sup> Zamora rappelle que le préavis N° 2007/58 est actuellement en cours d'examen par la commission ad hoc. La promenade Jean-Villard-Gilles est préservée. Seule la partie constructible de la parcelle 6029 sera touchée. L'espace de jeu sera réaménagé. La réponse municipale aux pétitionnaires figure au point 16.4 dudit préavis.

La Commission auditionne ensuite le représentant des pétitionnaires. Se présente M. Yvan Gillard, domicilié rue Beau-Séjour 22, ancien conseiller communal, agissant au nom de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini. M. Gillard reconnaît que la pétition concernait le premier projet, mais souligne que le second projet ne change pas radicalement. Les habitants de Beau-Séjour estiment qu'ils ont beaucoup à perdre avec le volume du nouveau bâtiment. Le quartier forme un ensemble architectural harmonieux. La structure urbaine sera fondamentalement modifiée, et de par sa hauteur, la tour menace l'équilibre de la rue et dépasse les autres bâtiments. Il n'y aura plus de vue côté amont et depuis un certain nombre d'appartements on ne verra plus le ciel. Le quartier sera dénaturé. En outre, comme un nombre plus élevé de représentations est envisagé, il y aura augmentation du trafic et, partant, des nuisances. M. Gillard admet que les appartements sont traversants et que les gens vivent plutôt côté sud ; il y a néanmoins des chambres côté nord. M. Gillard s'étonne que le préavis N° 2007/58 ne mentionne que l'opposition des personnes signataires et non leur pétition, alors que pour le MDL ledit préavis mentionne l'opposition et la pétition. Réponse est faite que la

pétition a été déposée après la parution du préavis, raison pour laquelle il n'y a pas été répondu.

La Commission passe ensuite aux délibérations et se prononce à l'unanimité pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Note du rapporteur : lors de sa séance du 5 février 2008, le Conseil communal a adopté à une large majorité le préavis N° 2007/58.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur ?

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Le groupe Lausann-Ensemble a pris connaissance du rapport de la Commission des pétitions concernant la pétition «Transformation et agrandissement du Théâtre municipal-Opéra». Lausann-Ensemble est sensible aux arguments des pétitionnaires et a pris note que seule la parcelle 6029 sera touchée, que l'espace de jeux sera réaménagé et que la réponse municipale aux pétitionnaires figure au point 16.4 du préavis N° 2007/58, accepté par votre Conseil. Vu ce qui précède, Lausann-Ensemble vous informe qu'elle votera les conclusions de la Commission des pétitions de renvoyer à la Municipalité, selon l'article 73 de notre nouveau Règlement, cette pétition pour étude et communication, et vous invite à faire de même.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Voici venu, je l'espère, la dernière péripétie précédant le début des travaux de ce que nous attendons et appelons de nos vœux depuis longtemps. Indiscutablement, ils causent une certaine gêne pour quelques habitants de la rue Beau-Séjour. L'échappée actuelle, par-delà la promenade Jean-Villard-Gilles sur l'hôtel de la Paix et la rue Benjamin-Constant, n'existera plus. C'est un fait. Mais pour une dizaine, une vingtaine de personnes au maximum, l'intérêt de tous les Lausannois et de toute l'agglomération lausannoise est en jeu. N'oublions pas que ce mauvais feuilleton du report permanent, année après année, des travaux indispensables de modernisation de l'Opéra dure depuis longtemps. Voilà quinze ans au moins que l'on traite par-dessous la jambe non seulement le personnel technique de l'Opéra, mais aussi les artistes. On demande aux musiciens, dans la fosse d'orchestre, de jouer dans des conditions de chaleur et d'absence d'aération indignes de notre époque. On demande aux solistes et à ceux qui se produisent sur scène de chanter exposés aux courants d'air chaque fois qu'une porte s'ouvre. On demande à ceux qui sont chargés de la manutention de démonter les décors qu'ils déchargent des camions parce qu'il est impossible d'ouvrir une porte pour faire passer un transpalette. C'est

<sup>8</sup>BCC 2006-2007, T. I (N° 5), p. 283.

la réalité. Nous avons assez joué, ça a assez duré, je ne souhaite pas voir un jour M. Vigié et son équipe nous rendre leur tablier parce qu'ils ont des conditions meilleures ailleurs. On nous dirait alors, une fois de plus, que nous avons manqué le coche. Cessons de tergiverser, retrouvons nos manches, mettons-nous au travail, cette comédie a suffisamment duré. Je vous invite donc, si vous ne l'aviez pas encore compris, à classer cette pétition.

**La présidente :** – Vous êtes prié, Monsieur Chollet, de déposer un amendement pour le classement de la pétition.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – J'interviens simplement pour vous donner une information, puisque M. Chollet a dit qu'il espérait que c'était le dernier épisode d'un feuilleton. Non, pas tout à fait ! Le plan partiel d'affectation a été légalisé par le Conseil d'Etat et deux recours ont été déposés en temps voulu. Ils ont bien diminué par rapport au début, mais il y a encore cette péripétie. Néanmoins, ces deux recours sont là et nous ne pourrions pas tout à fait respecter les délais. Je rappelle aussi que, pendant le délai de recours, les prix montent !

**La présidente :** – En attendant que M. Chollet rédige et dépose son amendement, je demande déjà à M. Bettens comment la commission s'est déterminée. Puis nous voterons d'abord l'amendement.

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur :** – Très volontiers, Madame la Présidente. La Commission des pétitions se prononce à l'unanimité pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**La présidente :** – Merci. Nous attendons l'amendement de M. Chollet.

Cet amendement propose le classement de cette pétition. C'est la première chose que nous votons. Celles et ceux qui sont pour le classement...

#### *Discussion finale*

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Si je ne fais erreur, l'article 73 de notre Règlement ne nous autorise pas à classer purement et simplement les requêtes, sauf si elles ne relèvent pas de la compétence du Conseil, qu'elles sont rédigées en termes inconvenants ou injurieux, ou apparaissant sans objet ou injustifiées. Il ne semble pas que ce soit le cas ici. Nous avons trois possibilités : le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude, rapport et préavis, le renvoi à la Municipalité pour étude et communication ou le renvoi de la pétition à l'Autorité compétente. Autant dire que dans ce cadre, nous ne pouvons que la renvoyer à la Municipalité, soit pour rapport-préavis, soit pour communication.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – A l'occasion des travaux d'ensemble du Règlement du Conseil communal, une relecture

attentive de l'article nous a fait voir que cette pratique s'est instaurée, mais ce n'est pas le Règlement. Celui-ci permet aussi le classement. (*Rumeurs.*)

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) :** – Monsieur Ferrari, vous n'avez pas lu jusqu'au bout ! Je cite : « d) Le classement pur et simple des requêtes relevant de la compétence du Conseil rédigées en termes inconvenants ou injurieux, ou apparaissant sans objet ou injustifiées ». Si M. Chollet dit que c'est sans objet, il a le droit de demander le classement ! Après, c'est le Conseil qui décide.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Le PPA a été voté, pour moi la suite n'a pas beaucoup d'importance. Mais je trouverais dommage qu'on se retrouve, avec une communication, dans une situation que le Conseil nous a déjà reprochée à plusieurs reprises. Quand nous viendrons avec cette communication, les travaux auront peut-être commencé ou les recours auront été retirés. Je ne sais pas à quelle étape on en sera. Le fait que le Conseil ait accepté le plan partiel d'affectation et que celui-ci ait été légalisé rend cette pétition sans objet. S'il fallait attendre le sort réservé aux recours, nous y répondrions dans très, très, très longtemps...

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Merci de m'avoir fourni le texte du Règlement. Si on lit le point d) jusqu'au bout, on trouve – je cite : « Le classement des requêtes relevant de la compétence du Conseil rédigées en termes inconvenants ou injurieux »... Ce n'est pas le cas... « ou apparaissant sans objet ou injustifiées ». C'est un peu plus vaste que ce qui a été dit à ce jour et c'est le texte que vous avez adopté. Mais on peut aussi faire mille ans de jurisprudence et aller jusqu'au Tribunal fédéral pour en parler !

**La présidente :** – Je propose que nous simplifions et que nous passions au vote de l'amendement de M. Chollet. Celles et ceux qui acceptent cet amendement, c'est-à-dire le classement de la pétition, sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? La majorité a accepté le classement de la pétition. Nous n'allons pas revenir sur la conclusion de la Commission. Merci, Monsieur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la pétition de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et conjoints (59 signatures) contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 73 *litt. d)* du Règlement du Conseil communal.



**La présidente :** – Point R7, pétition de M. Martial Deléchat, M<sup>me</sup> Jenny Gay et consorts contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7 : « Halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain ». M. Cosandey, président rapporteur, vient à la tribune.

**Pétition de M. Martial Deléchat, M<sup>me</sup> Jenny Gay et consorts (1035 signatures) contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7 : « Halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain »<sup>9</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur :** – La Commission permanente des pétitions a siégé le 27 novembre 2007 sous la présidence de Roger Cosandey et dans sa composition habituelle pour examiner la pétition mentionnée en titre. MM. J.-F. Cachin, X. de Haller et N. Nsengimana étaient excusés.

M. Deléchat a été à la base d'une pétition qui s'opposait fermement à l'ouverture envisagée à la rue Haldimand d'un club de rencontres. M. O. Français, qui s'exprime hors de la présence des pétitionnaires, explique que la Municipalité a refusé ce projet en mars 2007 parce que non conforme au PPA qui prévoit pour ce quartier du logement et des activités compatibles. La Police cantonale du commerce, ainsi que le SEVEN, avaient également donné un préavis négatif. En ce qui concerne la pornographie, la réglementation n'est pas du ressort de la Commune.

La Commission entend M. Deléchat qui représente les pétitionnaires. Il se dit satisfait que la Commune se soit opposée au projet, mais est préoccupé par les conséquences du commerce du sexe sous toutes ses formes. Il estime qu'elles sont dramatiques et que leur coût humain, sécuritaire et social n'est pas toujours reconnu. Bien que satisfait sur un point de la pétition, il la maintient, car il souhaite une réflexion sérieuse sur la pornographie que l'on rencontre dans les journaux, sur des affiches, dans des films... A son avis, tout cela contribue à la dégradation de l'image de l'humain.

Après avoir effectivement constaté qu'une partie de la pétition est devenue sans objet, la Commission permanente des pétitions pense qu'il n'est pas inutile de connaître la position de la Municipalité sur les questions soulevées par les pétitionnaires.

<sup>9</sup>BCC 2006-2007, T. I (N° 8/I), pp. 659 ss.

*Décision*

A l'unanimité des membres présents, la Commission permanente des pétitions vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à transmettre la pétition « Halte à l'encouragement de la dégradation de l'humain » à la Municipalité pour étude et communication selon l'art. 73, litt. b du RCCL.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Cosandey ?

**M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente, une précision. Vous l'avez vu dans le rapport, le pétitionnaire admet lui-même qu'une partie de sa pétition est devenue sans objet puisque la réalisation de l'objet auquel il s'opposait n'a pas été autorisée par la Commune. Néanmoins, il a souhaité maintenir sa pétition pour les autres points qui la composaient et désire dès lors avoir l'avis de la Municipalité sur ces questions. C'est la raison pour laquelle la Commission a poursuivi la discussion et a pris une décision à l'issue de ses délibérations.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Cosandey. La discussion est ouverte, sur une pétition qui s'intitule maintenant : « Halte à l'encouragement de la dégradation de l'humain ».

*Discussion*

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Le groupe LausannEnsemble a pris connaissance du rapport de la Commission des pétitions concernant la pétition « Halte à l'encouragement de la dégradation de l'humain ». LausannEnsemble est sensible aux arguments des pétitionnaires. Vu ce qui précède, LausannEnsemble vous informe qu'elle votera les conclusions de la Commission des pétitions de renvoyer à la Municipalité selon l'art. 73 de notre nouveau Règlement cette pétition pour étude et communication et vous invite à faire de même.

**La présidente :** – La parole n'est plus demandée. Voulez-vous nous rappeler encore une fois, Monsieur Cosandey, comment a voté la Commission ?

**M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente. Comme M. Cachin vient de le dire, la Commission recommande à l'unanimité de transmettre la pétition, au moins ce qu'il en reste, à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'art. 73, etc.

**La présidente :** – Merci, Monsieur. Je soumetts au vote cette décision de la Commission. Qui accepte de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et communication ? Prière de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l'unanimité, cette décision de la Commission a été acceptée. Je vous remercie.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la pétition de M. Martial Deléchat, M<sup>me</sup> Jenny Gay et consorts (1035 signatures) contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7: «Halte à l’encouragement à la dégradation de l’humain!»;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide:*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l’article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

**La présidente:** – Nous arrivons au point R8: pétition de 1116 signatures, «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses!» Pétition du personnel de l’Administration adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne. C’est M<sup>me</sup> Sylvie Freymond qui en est la rapportrice.

**Pétition du personnel de l’Administration communale adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne (1116 signatures): «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses!»<sup>10</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice:** – La Commission s’est réunie le 16 novembre 2007. Elle était composée de M. Roger Cosandey, président, de M<sup>mes</sup> Sylvie Freymond, Stéphanie Apothéloz, Evelyne Knecht et de MM. Jean-François Cachin, Francisco Ruiz Vazquez et Nkiko Nsengimana. Membres excusés: M<sup>mes</sup> Adozinda da Silva, Sandrine Junod, M. Xavier de Haller.

Pour la Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Pour les pétitionnaires: M<sup>me</sup> Dorothee Weber pour SUD, M. Patrick Donnet-Descartes, UPSI et UEACL, et M. Pierre-Yves Oppikofer, secrétaire SSP Lausanne.

M. Brélaz nous donne les indications suivantes:

La pétition demande l’annulation des décisions du Conseil communal de 2003. Lors du précédent débat sur le budget

il a été demandé de supprimer les classes 26 et 27. La Municipalité ne va pas modifier le RPAC pour l’instant. Toutefois, une révision globale devrait intervenir dans un délai théorique de trois à cinq ans. Il est possible d’augmenter les classes 26 et 27, qui deviendraient sur le plan pécuniaire équivalentes à la classe 25. M. Brélaz rappelle que ce débat se fait chaque année, et les positions des partis sont faites. La Municipalité fait face en outre à des transferts de charges grâce à la RPT, doit assumer des efforts sur la Caisse de pensions et n’a pas l’intention de changer de politique salariale.

Un commissaire relève que les pétitionnaires se plaignent que pour le même travail, des personnes ont des salaires très différents, suivant la période où ils ont été engagés. M. Brélaz rappelle que les droits acquis sont préservés, et qu’il est possible de récompenser la performance. Le respect des droits acquis, auquel priorité a été donnée, crée aussi des différences. Nous avons choisi la priorité absolue aux droits acquis. Enfin, le marché de l’emploi est réexaminé en permanence, et les classifications sont changées si elles ne sont plus dans la cible.

Un commissaire demande à combien se chiffreraient ces modifications. En principe, pour 2008 elles devraient représenter quelques dizaines de milliers de francs.

Un commissaire demande si le Conseil pourrait choisir de modifier le RPAC. M. Brélaz répond que cela est possible à condition de passer par une motion.

M<sup>me</sup> Weber rappelle que cette pétition a été déposée le 4 décembre 2007. En moins d’un mois, 1347 signatures ont été récoltées, soit plus du quart du personnel administratif, elle a donc suscité beaucoup d’écho. Une personne engagée en 2003 à qualifications égales et travail égal est payée plus que celle arrivée en 2004. La différence varie de Fr. 150.– à Fr. 500.– par mois. La proposition de la Municipalité d’enlever les deux classes inférieures ne répond pas aux revendications. On observe maintenant les conséquences de ce changement. Il y a des tensions au sein des services et il crée des insatisfactions et des départs. M<sup>me</sup> Weber suppose que le *turnover* a un prix, notamment pour les frais d’engagement. On a de la peine à trouver des travailleurs qualifiés, la Ville faisant office de «travailleur formateur».

M. Oppikofer remet un tableau des fonctions avec les salaires<sup>11</sup>. En milieu de classe, les différences sont encore plus

<sup>11</sup> Fonction	Classes 2004	Min. mens. 2004 (indice 104,4)	Classes 2003	Min. mens. 2003 (indice 104,4)	Diffé- rence
Assistant social diplômé	16-10	4893	14-10	5372	479
Educatrice petite enfance B	19-14	4575	17-14	5006	431
Ouvrier professionnel d’usine	18-12	4627	16-12	5115	488
Secrétaire (CFC commerce)	21-12	4429	19-12	4804	375
Mécanicien	21-15	4429	19-15	4804	375
Mécanicien auto	21-15	4429	19-15	4804	375
Mécanicien électricien	21-15	4429	19-15	4804	375
Bûcheron	21-15	4429	19-15	4804	375
Conducteur de camion	21-15	4429	19-15	4804	375
Garde de police	23-19	4298	21-19	4641	343
Ouvrier sans CFC	25-17	4188	23-17	4498	310

<sup>10</sup>BCC 2006-2007, T. I (N° 8/I), p. 661.

élevées que celles citées ci-dessus. Il relève que dans les professions techniques, au niveau de l'engagement, la Ville n'est plus concurrentielle. La Caisse de pensions coûte aussi énormément. Sur Tridel, les gens partent une fois qu'ils sont opérationnels.

Une commissaire demande si les salaires administratifs sont toujours compétitifs. Selon M<sup>me</sup> Weber, les assistants sociaux vont voir ailleurs. Elle relève une autre inégalité de traitement dans certains services, pour ceux qui savent se vendre, certains chefs de service peuvent déroger aux règles. Enfin, si une personne postule actuellement pour un poste comportant plus de responsabilités, son salaire ne suit pas. Pour les « anciens », c'est un facteur de démotivation.

Un commissaire demande si ce n'est que les personnes lésées qui ont signé la pétition. M. Oppikofer relève qu'il est difficile d'organiser des récoltes de signatures. Dans certains secteurs, l'adhésion a été unanime, à savoir la police, les SI, les services sociaux, les pompiers et la petite enfance. Si on avait décidé de faire la récolte en plus de temps, on aurait eu plus de signatures.

Après le départ des pétitionnaires, une commissaire relève qu'elle a rencontré le même problème dans l'Administration fédérale. En revanche, les annuités n'étaient pas pareilles, et la progression salariale était plus rapide. Un commissaire rappelle que le chef de service a la possibilité de donner des doubles annuités. Une commissaire relève que les mesures exceptionnelles ne sont pas transparentes, mais au bon vouloir des chefs de service. Un commissaire se souvient que, dans l'association pour laquelle il travaillait, les différences salariales étaient de l'ordre de Fr. 700.– à Fr. 1000.– par mois par rapport à la Ville. Il trouve qu'une collectivité publique ne peut pas se permettre d'avoir des inégalités au niveau des salaires. Un autre commissaire relève qu'en supprimant les classes 26 et 27, rien ne sera réglé. Enfin, une commissaire trouve que si les personnes formées par la Ville changent pour gagner Fr. 300.– de plus dans le privé, c'est problématique.

La question se pose de savoir si la Commission pourrait rédiger une motion afin de modifier le RPAC, comme le font parfois les Commissions de gestion et des finances. Une commissaire estime qu'alors, la Commission devrait être unanime.

La Commission clôt les débats et passe au vote.

A l'unanimité, elle propose à votre Conseil de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – La discussion est ouverte.

#### Discussion

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Le groupe Lausann-Ensemble a pris connaissance du rapport de la Commission des pétitions concernant celle du personnel de l'Administration communale lausannoise « A travail égal, salaire égal ! Non au personnel à deux vitesses ! » Lausann-Ensemble est sensible aux arguments des pétitionnaires et a pris note également que M. le syndic a annoncé une révision globale du RPAC dans un délai de trois à cinq ans. Vu ce qui précède, Lausann-Ensemble vous informe qu'elle votera les conclusions de la Commission des pétitions de renvoyer à la Municipalité, selon l'art. 73 de notre nouveau Règlement, cette pétition pour étude et rapport-préavis et vous invite à faire de même.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Mon commentaire est très voisin. La Municipalité reprend la question générale de la rémunération. Elle n'a pas encore toutes les réponses de toutes les associations du personnel. Elle se donne un délai de trois ans. De nombreuses corrections seront faites et négociées avec le personnel. Nous n'allons évidemment pas instaurer de régime transitoire pour un à deux ans.

**La présidente :** – La parole n'est plus demandée. Je vous rappelle qu'il y avait trois demandes : la suppression de la mesure d'économie, la modification du Règlement du personnel et le reclassement des collègues engagés entre 2004 et 2006. Pouvez-vous nous dire comment la Commission a voté, Madame ?

**M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice :** – A l'unanimité, la Commission vous recommande de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**La présidente :** – Qui vote comme la Commission ? Vous êtes priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec, je crois, un avis contraire, mais une très forte majorité, vous avez voté comme la Commission et donc la pétition est transmise pour étude et rapport-préavis. Merci, Madame.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 signatures) : « A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses ! » Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

**La présidente :** – Point R9, rapport-préavis N° 2007/20 : Vieillir au XXI<sup>e</sup> siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts. M. Eddy Ansermet en est le président-rapporteur.

\_\_\_\_\_

## **Vieillir au XXI<sup>e</sup> siècle à Lausanne**

### *Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts*

#### Rapport-préavis N° 2007/20

Lausanne, le 5 avril 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

En réponse au postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts « Vieillir au XXI<sup>e</sup> siècle à Lausanne », la Municipalité expose les mesures par lesquelles elle entend contribuer, dans le cadre de sa politique du logement, à répondre aux défis posés par le vieillissement démographique de sa population.

#### **2. Objet du postulat**

##### *2.1 Préambule*

Déposée le 3 février 2005<sup>1</sup>, développée lors de la séance du Conseil communal du 15 mars 2005<sup>2</sup>, la motion de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts, transformée en postulat, a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 25 octobre 2005<sup>3</sup>.

Par leur postulat, les auteurs souhaitent en particulier que la Commune s'implique davantage dans la construction, dans les marchés libre et subventionné, de logements répondant aux nouveaux besoins des plus âgés de nos concitoyens, et qu'elle participe activement au développement de nouveaux modèles d'habitat protégé en collaboration avec les associations concernées.

##### *2.2 Position du problème et contexte social*

La population de Lausanne vieillit. Selon les données démographiques, les trente années qui viennent seront marquées par un accroissement important de la proportion de personnes âgées, dû à l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du baby-boom (environ 25 % de la population vers 2035). Ce phénomène sera amplifié par les effets de l'augmentation de l'espérance de vie et des problèmes subséquents de dépendance qu'elle génère. Si grâce aux progrès de la médecine, de la nutrition et de l'hygiène de vie, nos retraités peuvent espérer, dès l'âge légal de la retraite, vivre quinze à vingt ans sans incapacité, il appartient aux autorités de se préoccuper du passage d'une vie autonome à une existence de plus en plus dépendante et, quand la dépendance atteint ses limites, d'envisager des structures adéquates afin de répondre aux besoins des plus anciens de nos concitoyens.

##### *2.3 Propositions des postulants*

Observant une réelle volonté de prendre en charge de manière progressive nos aînés, les postulants demandent à l'Exécutif communal qu'il anticipe, en fonction des rythmes projetés du vieillissement de la population, la résolution des problèmes liés au maintien dans leur domicile de ces personnes et qu'il en assure le bien-être jusqu'à des âges avancés.

<sup>1</sup> BCC 2004-2005, T. II (N° 18), p. 797.

<sup>2</sup> BCC 2004-2005, T. II (N° 19), pp. 887 ss.

<sup>3</sup> BCC 2005, T. I (N° 7), pp. 835 ss.



En fonction du degré de dépendance dû à la perte progressive ou brutale des capacités physiques ou psychiques de nos aînés, les postulants avancent un certain nombre de propositions formulées qui peuvent être résumées comme suit :

- Au niveau de l'environnement immédiat (quartier), il est attendu des Autorités qu'elles se préoccupent des réseaux de voisinage, des infrastructures communes utiles aux aînés et qu'elles participent à la mise en place de services de proximité commerciaux, sociaux et médicaux.
- Au niveau des immeubles, il est souhaité que l'on imagine des formules associatives ou de cohabitation adaptées aux moyens financiers de toutes les classes d'âge concernées et que des constructions soient cofinancées par les secteurs privés et publics.
- Au niveau des logements, il est demandé la création d'appartements adaptés, autonomes ou en communauté, dans un cadre sécurisant, sans barrières architecturales, facilitant l'intervention des soins à domicile et permettant aux locataires d'y résider, si possible, jusqu'à la fin de leur vie. Selon la gravité des handicaps, conséquence du grand âge, il est également proposé de réfléchir à un nouveau type d'habitat, dit «habitat groupé sécurisé» (ou HGS).

### **3. Limitations prescrites par la Municipalité**

Les infrastructures d'hébergement médical ou médico-social pour les personnes âgées (handicapées) ainsi que la promotion et la coordination des mesures d'aide et de soutien à domicile ressortissent à la compétence et à la responsabilité exclusives de l'Etat de Vaud ainsi que de la Confédération. Aussi, la Municipalité exclut d'emblée de s'engager dans un processus impliquant la Commune de Lausanne dans ces domaines.

### **4. Réponse de la Municipalité**

#### *4.1 Historique – Logement social et personnes âgées*

En matière d'habitat social, la Commune de Lausanne se préoccupe depuis près de 50 ans du logement pour les personnes âgées. A la fin des années 50 déjà, elle construisait en collaboration avec la Fondation Cité du Grand Age Lausanne – aujourd'hui Fondation Val Paisible et Val Fleuri – 153 appartements sur les hauts de la ville et, en 1967, 132 appartements sis route de la Clochette. Ces deux ensembles d'immeubles ont respectivement été entièrement rénovés et transformés en 1992 et 1994, selon des critères favorisant la mixité intergénérationnelle. Dans une mesure plus limitée, la Société coopérative l'Habitation féminine a également mis à disposition des femmes seules et de condition modeste 38 petits logements au chemin du Vieux-Moulin et 153 studios au chemin des Sauges.

Aujourd'hui, plus du cinquième (22%) du parc de logements subventionnés est occupé par des personnes en âge AVS. Une partie de ces appartements, notamment les plus récents, sont adaptés aux aînés depuis leur construction<sup>4</sup> et la rénovation progressive du parc plus ancien est l'occasion de transformer l'habitabilité des appartements en fonction des besoins.

#### *4.2 Projets en cours*

Bien qu'elle ait pris conscience des écueils que pourront engendrer, en matière de logement, l'accroissement progressif du nombre de retraités dans les trente prochaines années ainsi que des aspirations diverses et des besoins multiples de nos aînés, la Municipalité n'entend pas pour l'heure dessiner un concept et s'y tenir avec rigueur. Au contraire, elle souhaite, du moins dans un premier temps, cerner les besoins concrets posés par le vieillissement de sa population et y répondre par des solutions graduées et pragmatiques incluant de nombreuses formes d'habitat et de maintien à domicile, sans toutefois négliger les solutions novatrices ayant déjà abouti avec succès.

Ainsi, poursuivant concrètement son action afin de couvrir dans sa globalité la problématique du logement et contribuer à répondre de manière adéquate aux besoins de la population lausannoise, la Municipalité, dans le cadre de son préavis N° 2005/45<sup>5</sup> «Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne», a décidé, dans l'immédiat, de soutenir trois importants projets de construction respectueux des principes du développement durable et correspondant à diverses aspirations actuelles des aînés. Par ailleurs et dans un futur proche, la politique du logement poursuivra son orientation vers l'intégration de logements pour les aînés dans les diverses constructions projetées dans notre ville, tant dans le marché libre que subventionné.

---

<sup>4</sup>Selon les exigences de la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés LHand – la norme SN 521-500 et les normes édictées par l'AVACAH, Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés.

<sup>5</sup>BCC 2006, T. II (N° 15), pp. 697 ss.

- La Maison Mivelaz: la Maison Mivelaz est en cours de réalisation. Ce projet est conduit par la Fondation Val Paisible et Val Fleuri, selon le préavis N° 2005/52<sup>6</sup>. La construction comprendra, selon le vœu et sur une parcelle léguée à la Commune par M<sup>me</sup> Emmy Mivelaz au chemin du Mont-d'Or 42, 39 logements (dont 29 x 2 pièces) destinés aux personnes âgées disposant de revenus modestes. L'opération bénéficiera des aides des pouvoirs publics en application de la législation sur le logement. Les appartements seront adaptés aux besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite; des espaces communautaires seront à disposition et un concierge animateur assurera un encadrement sécuritaire et social de proximité. Dix logements de 3 et 4 pièces seront également loués à des familles qui s'engageront à assurer un rôle d'entraide et de lien social entre les habitants âgés de l'immeuble et le quartier. Le projet sera lié au dispositif global de soutien en milieu ouvert et établira un étroit partenariat avec le dispositif d'aide et de soins à domicile, en particulier avec le CMS du secteur.
- Le projet NetAge: le projet NetAge est en phase de demande de permis de construire. Il sera réalisé par la Fondation NetAge. Cette fondation d'utilité publique a été créée en 2001. Conceptuellement, elle envisage de reproduire, dans une certaine mesure, « les villages » pour personnes âgées, en vogue dans les pays anglo-saxons. La Fondation a pour objectif de proposer des structures d'hébergement sécurisé, permettant de garder les résidents à domicile aussi longtemps que possible. Par ses buts sociaux, la Fondation se propose notamment de réfléchir aux conditions de vie des aînés, de construire des logements adaptés dans des cadres attrayants, d'organiser une complémentarité avec les structures existantes de soins à domicile, d'animer des locaux communs et autres équipements et d'offrir des dispositifs sécuritaires aux locataires.

La Fondation a l'intention de construire, en habitat groupé, sur deux parcelles communales mises à disposition sous forme de DDP, sises à Vers-chez-les-Blanc au lieu-dit Pra-Roman (route du Jorat), une soixantaine de logements de 2 et 3 pièces, répartis dans 7 petites maisons de deux étages et attique comprenant chacune 8 logements et une maison de 5 logements ainsi que des locaux communs et administratifs et un parking souterrain de 51 places. La particularité du concept NetAge réside dans le fait qu'il est destiné à des locataires retraités ou préretraités, financièrement autonomes et appartenant à la classe moyenne.

- Le projet Beaulieu-Bonacasa: le projet Beaulieu-Bonacasa est sur le point d'obtenir le permis de construire. Le concept Bonacasa a été développé à partir de l'engagement d'un groupe de promoteurs dans le domaine des appartements pour personnes âgées. La particularité du concept réside dans le fait qu'il allie plusieurs facteurs importants pour la qualité de vie des aînés, dont une intégration dans les quartiers urbains et une mixité sociale et intergénérationnelle. En outre, la proximité d'unité de soins à domicile et d'infrastructures médicales font partie intégrante du projet. Le concept Bonacasa jouit de quelques dizaines d'années d'expérience et revendique la réalisation de plusieurs centaines de logements en Suisse orientale. Le standard de construction Bonacasa est fondé sur une conception d'appartements réunissant une générosité spatiale, un confort élégant et sûr, sans entrave architecturale et s'adaptant aux différents besoins des résidents, même ceux souffrant de handicaps. Des espaces communs, ateliers, hall et lieux de passages, destinés à devenir des zones de contact figurent parmi les aménagements privilégiés.

L'entreprise retenue pour réaliser ce projet a l'intention de construire, sur les parcelles communales occupées par les anciennes halles rurales de Beaulieu, au chemin des Grandes-Roches, cédées en DDP, 103 logements répartis dans 9 bâtiments. Dans cet ensemble, 2 immeubles comprenant respectivement 22 appartements (dont 20 de 2,5 et 3,5 pièces) et 12 appartements (dont 8 de 2,5 et 3,5 pièces) respectant le label Bonacasa seront destinés aux personnes âgées. Associée au constructeur lors de la réalisation et, par la suite, au gérant lors de l'exploitation des immeubles, la société Bonacasa prendra en charge le suivi de la construction afin d'assumer le respect des éléments faisant partie intégrante du concept Bonacasa et de garantir, vis-à-vis des locataires aînés, la qualité des prestations de service. Caractérisé par une excellente qualité générale, mais sans luxe particulier, ce type d'habitat est destiné à des retraités de la classe moyenne disposant d'un 2<sup>e</sup> pilier.

#### *4.3 Perspectives dans la politique du logement pour les personnes âgées*

Pour l'heure, convaincue de la nécessité d'intégrer les logements pour aînés dans les ensembles immobiliers afin de favoriser une mixité sociale et générationnelle, la Municipalité souhaite incorporer dans les projets à réaliser, selon le préavis N° 2005/45 «Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne» et dans d'autres opérations prévues sur des terrains communaux, une proportion suffisante d'appartements destinés à cette population. Cette proportion sera définie, d'une part, en fonction des besoins exprimés par les structures spécifiques œuvrant dans les quartiers et, d'autre part, selon les données statistiques, constamment observées par le Service du logement et des gérances (SLG), en collaboration avec le SEGRE. La

<sup>6</sup>BCC 2005, T. II (N° 9), pp. 1050 et 1066 ss.

réalisation de ces logements pourra être complétée par des structures communautaires, en collaboration avec l'ALSMAD et/ou d'autres organisations prenant en charge les services d'accompagnement nécessaires.

Au stade actuel, des projets en cours d'élaboration ont d'ores et déjà intégré un tel programme dans leur cahier des charges. Il s'agit des projets suivants :

- *Borde 34-44* : la Fondation Pro-Habitat Lausanne, maître de l'ouvrage, prévoit la construction, après démolition, des anciens immeubles actuels, d'un ensemble de 70 logements subventionnés, dont une vingtaine seront spécifiquement adaptés et destinés aux aînés. Cet ensemble intégrera également un espace multifonctionnel favorisant les rencontres et les activités communautaires. Ce projet est au stade de préparation en vue de la demande d'un permis de construire.
- *Actuel Parking-Relais (P+R) Provence* : la sélection du maître de l'ouvrage est actuellement en cours. Les concurrents ont d'ores et déjà annoncé leur intention d'intégrer une vingtaine de logements adaptés aux aînés, avec des espaces multifonctionnels, dans un programme d'environ 120 logements de qualité supérieure.
- *Le Bugnon (Bois-Gentil)* : la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) prévoit l'intégration d'une trentaine de logements adaptés aux aînés, comprenant des espaces communs, dans un ensemble de 220 logements de qualité. Les plans sont en préparation pour la demande d'un permis de construire.
- *Rôtillon (Fondation du Denantou)* : La Fondation du Denantou a l'intention de construire rue du Rôtillon 5–rue Centrale 16-18-20, un immeuble comprenant une quinzaine d'appartements protégés et des espaces permettant de dispenser des soins médicalisés. Cet ensemble sera géré par la Fondation de L'Orme.

Tous les projets susmentionnés sont soutenus par la Municipalité. Le premier projet, Borde 34-44, sera subventionné selon la législation sur le logement et offrira des appartements à loyers abaissés. Hormis le projet Rôtillon, les autres projets décrits seront réalisés dans le marché libre et destinés à une population d'aînés disposant d'un 2<sup>e</sup> pilier et financièrement autonomes.

Les espaces multifonctionnels et les activités d'accompagnement à inclure dans les réalisations initiées par la Ville devront être pris en charge par des organisations existantes. En effet, la Municipalité souhaite favoriser et renforcer le partenariat avec le secteur para-étatique ou privé, mais elle n'entend pas introduire de nouvelles prestations communales dans ce domaine.

D'autres projets, en particulier celui de l'avenue de Morges (Garage Edelweiss) récemment acquis par la Ville et à propos duquel des contacts ont déjà été noués avec l'ALSMAD, se concrétisent et font déjà l'objet de réflexions intégrant la construction de logements pour aînés. Ils seront réalisés au fur et à mesure des besoins et en fonction de l'avancement du programme «3000 logements» et du projet «Métamorphose».

## **5. Les logements protégés pour personnes âgées, l'habitat groupé sécurisé (HGS) et la nouvelle législation cantonale sur le logement**

Les logements protégés pour personnes âgées sont des ensembles d'appartements adaptés, bénéficiant d'un encadrement sécurisant, destinés à répondre aux difficultés que peuvent rencontrer des personnes âgées ou handicapées. Ces appartements ont pour but de contribuer au maintien de l'autonomie des aînés et de répondre à leur isolement social. Ils sont situés dans des zones disposant d'infrastructures (magasins, transports etc..) et doivent idéalement se trouver à proximité d'un centre médico-social. Un système de sécurité 24 heures sur 24 est garanti par une personne (concierge ou famille locataire) susceptible de faire le lien entre les résidents et les divers services, notamment médicaux et sociaux.

Pour la construction ou la rénovation de ces immeubles ou logements, il est prévu de faire appel à des promoteurs privés ou institutionnels. Les pouvoirs publics ne sont pas tenus d'apporter d'aide financière à l'investissement, sous réserve des mesures prévues par la législation cantonale sur le logement. Les résidents de ces logements pourront bénéficier des aides individuelles prévues par la Loi cantonale du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS), à condition notamment que l'exploitant soit agréé et qu'il accepte des conditions tarifaires. Outre la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement et sa novelle du 28 mars 2006 (art. 32), le nouveau Règlement cantonal du 17 janvier 2007 sur les prêts au logement prévoit notamment que les investisseurs agréés pourront bénéficier de prêts de l'Etat, sans intérêts, équivalant à 20% du coût de réalisation. Parmi les conditions d'octroi des prêts, la Commune du lieu de situation sera tenue de fournir un préavis sur le besoin de ce type de logements.

Sous réserve de ce qui précède, la Commune de Lausanne n'entend pas collaborer, en principe, à la réalisation de ce type d'infrastructures sécurisées, cette catégorie de logements protégés pour personnes âgées (ou handicapées) étant prévue pour offrir une alternative concrète au manque d'hébergement médico-social.

## 6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2007/20 de la Municipalité, du 5 avril 2007 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur, M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M. Luc Chessex (AGT), M<sup>me</sup> Marie Deveaud (Soc.), M. Lucas Girardet (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M. Tristan Gratier (LE), M. Philippe Jacquat (LE), M. Filip Uffer (Soc.).

Municipalité : M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur :** – La commission chargée de l'examen du préavis N° 2007/20 s'est réunie une seule fois, le mercredi 6 juin 2007. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, Claire Attinger Doepper, Marie Deveaud, de MM. Tristan Gratier, Philippe Jacquat, Filip Uffer, Lucas Girardet, Luc Chessex, Albert Graf, et de M. Eddy Ansermet, remplaçant M. Jacques Pernet et M. Tristan Gratier comme rapporteur.

La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, et l'Administration communale par M<sup>me</sup> E. Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances, et M. M. Gamba, adjoint à la cheffe du Service du logement et des gérances.

Les notes de séance ont été prises par M. M. Gamba, adjoint à la cheffe du Service du logement et des gérances, que nous remercions pour la précision et la qualité de son travail.

En préambule à la discussion, M<sup>me</sup> S. Zamora mentionne que la politique communale en la matière se fondera essentiellement sur les projets issus du préavis N° 2005/45 «Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne» et, accessoirement, sur le projet «Métamorphose» (préavis N° 2007/19).

Après avoir présenté le dossier et rappelé dans les grandes lignes quelles actions la Ville envisage pour répondre aux besoins concrets posés par le vieillissement de sa population, M<sup>me</sup> S. Zamora rappelle que la Municipalité se veut, pour l'instant, pragmatique dans la résolution du problème de l'habitat des personnes âgées. Une des solutions consiste à intégrer, afin de favoriser la mixité, des logements aux grands projets de construction qui se dessinent dans notre ville, tout en demeurant ouverts aux propositions ou solutions novatrices susceptibles d'améliorer l'habitat des plus anciens de nos citoyens.

La discussion qui suit est relativement courte, dès lors que les membres de la commission, et notamment la motionnaire, sont satisfaits de voir que la Municipalité non seulement se préoccupe du problème d'habitat de sa population vieillissante, mais y apporte déjà des solutions et en envisage de nouvelles pour l'avenir.

Répondant à différentes questions des membres de la commission, M<sup>me</sup> S. Zamora précise notamment que les sociétés propriétaires du parc de logements subventionnés, dont le 22% est occupé par des personnes en âge AVS, sont attentives à l'état de ce parc immobilier. La majorité des rénovations complètes d'immeubles sont entreprises avec de nouvelles aides publiques et conservent ainsi des loyers abordables. Au surplus, il est entré dans les habitudes de rénover des petits logements selon les besoins des aînés. Les Autorités et les sociétés partenaires sont par ailleurs généralement soucieuses de répondre, selon les projets, aux normes édictées en faveur des personnes handicapées.

Les relations avec l'Etat sont bonnes, relève-t-elle encore, non seulement au niveau des Services cantonal et communal du logement, mais également au niveau des départements concernés par la politique du logement (DSAS et DEC). Des contacts réguliers, notamment en relation avec l'allocation au logement, permettent à ces dossiers d'évoluer plutôt sereinement.

Tout en rappelant que les immeubles construits ou rénovés avec l'aide des pouvoirs publics ne peuvent bénéficier que de subventions à la pierre, selon la volonté intangible du Canton, la Commune de Lausanne n'exclut pas, selon M<sup>me</sup> E. Krebs, d'inverser cette tendance cantonale selon les immeubles et d'envisager la possibilité d'introduire des prestations supplémentaires en faveur des personnes âgées, en prévoyant, cas échéant, des avenants au bail afin de faciliter l'intégration des locataires du troisième âge.

Les membres de la commission, à l'unanimité, approuvent la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> C. Attinger et consorts.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Ansermet ?

**M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – La discussion est ouverte sur ce rapport préavis N° 2007/20.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.) :** – Déposé en février 2005, ce postulat interpellait les Autorités afin qu'elles tiennent compte de la génération des aînés dans le développement de la cité, et précisément de son habitat. Nous le savons tous, l'espérance de vie croît, la santé des personnes âgées s'améliore. En parallèle, la solitude des gens de plus de 80 ans devient de plus en plus importante, tandis que le réseau familial, lui, se restreint. Malgré cela, la plupart d'entre eux veulent rester chez eux.

En créant un environnement propice aux plus âgés, notamment par une offre de logements mieux adaptés, voire



sécurisés si nécessaire, l'autonomie résidentielle peut être soutenue. Les projets de la Municipalité, en cours ou aboutis, répondent à ces besoins, ils tiennent compte de la pluralité des exigences et des conditions de vie des aînés, et je m'en réjouis.

En matière de création de logements mixte et intergénérationnel, nous pouvons mentionner la construction de la Maison Mivelaz au chemin du Mont-d'Or : des personnes âgées côtoient les familles avec enfants. Le concierge y a un rôle de cadre social et de proximité. Enfin, le lien avec le centre médico-social (CMS) du secteur est organisé. M<sup>me</sup> Zamora pourrait-elle nous décrire l'évolution de ce projet après quelques mois d'existence et faire un premier bilan de cette expérience ?

Un autre projet est en cours avec une volonté de mixité semblable ; c'est celui de Beaulieu, dans les anciennes écuries, dont nous avons soutenu le préavis. Le projet NetAge, avec ses structures d'hébergement sécurisé, permettra aux locataires plus fragiles de rester à domicile aussi longtemps que possible.

Je suis satisfaite de la réponse donnée. Nous sommes renseignés sur les différents projets en cours : ceux-ci illustrent la volonté de réunir et d'offrir une qualité d'habitat adapté pour chacun d'entre nous.

Je remercie la Municipalité et vous propose d'accepter sa réponse.

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – Le préavis nous indique à raison qu'une des sources des difficultés démographiques actuelles réside dans le baby-boom d'une période du siècle passé. Il est plaisant de mettre en regard les propositions de certains milieux, qui demandent à cor et à cri de favoriser la natalité pour lutter contre le vieillissement de la population. C'est ce qui s'appelle lutter contre les conséquences en exacerbant les causes !

Puisque j'en suis aux réflexions philosophiques, une remarque au sujet du projet NetAge, pièce de la politique de la Municipalité. Le droit de superficie a été accordé par notre Conseil pour cette réalisation. La question posée par le préavis et la façon dont la discussion a été embrouillée au Conseil faisaient qu'il n'était pas envisageable de parler de l'opportunité du projet. Mais au moment où il est cité dans un préavis de politique générale, il y a lieu d'y revenir un instant.

Pour rappel, il s'agit de construire un quartier pour personnes âgées, aux confins du territoire lausannois, dans des conditions géographiques, climatiques et sociales qui soulèvent un certain nombre de questions. Pour le cas où ce type de projet ferait école, je voudrais citer l'avis d'un spécialiste. Le 28 avril 2000, dans *24 heures*, on demandait au président de l'AVIVO ce que lui inspiraient d'une manière générale les projets de NetAge. Sa réponse : « – Ça dépend. Si c'est pour des personnes âgées qui se mettent ensemble

parce qu'elles ont besoin d'infrastructures communautaires (soins, salle à manger), alors pourquoi pas ? Mais si le principe consiste à se libérer de la société parce qu'on ressent le reste du monde comme agressif et à effectuer un repli sur soi, c'est une mauvaise image de la vieillesse et de ce qu'elle peut apporter à la population. A l'AVIVO, nous considérons que le défi consiste à intégrer le troisième âge dans la société, à désenclaver cette classe d'âge qui a de nombreuses raisons de se replier sur elle parce qu'elle n'a plus d'activités professionnelle, sociale ou familiale. – Question : Le risque est donc réel de créer des ghettos pour vieux ? – Réponse : Oui. Après, on aura des maisons réservées aux 20 à 25 ans, ou aux cadres, ou aux cheminots. C'est dommage. La vie est marrante parce qu'elle est diverse. Les gens doivent être ensemble plutôt que s'isoler. Chacun doit participer. Un vieux qui habite sur le même palier qu'une famille avec des enfants devrait par exemple se dire qu'il peut les garder lorsque les parents sont absents. On doit avoir le plaisir de rencontrer d'autres gens, pas seulement de son âge. Ce n'est en tout cas pas l'image de la vieillesse que j'ai envie de défendre. »

Je ne pense pas que la localisation du projet NetAge cité dans le préavis est de nature à lever les réserves du président d'alors de l'AVIVO. Mais peut-être nous le dira-t-il, puisque la malice des temps fait qu'il est présent dans cette salle !

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – C'est une question. Je ne sais pas à qui l'adresser. Lausanne connaît le préposé au vélo, le préposé aux piétons. Est-ce que Lausanne a un guichet ou un préposé pour la personne âgée ou entend-elle s'organiser de cette façon ? Les questions liées à l'âge deviennent de plus en plus importantes, vu la démographie. Par exemple, on l'a vu, le risque de ghettoïsation ; il y en a d'autres. A mon avis, ces problèmes spécifiques devraient avoir des interlocuteurs spécifiques.

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – Je rassure tout de suite M. Ostermann : l'AVIVO continue à travailler contre la création de ghettos. Dans cette perspective, j'ai proposé d'installer des appartements « Domino » dans l'ensemble de la ville. Surtout dans les nouvelles constructions, mais pourquoi pas – parfois c'est possible – dans les anciennes. Cette solution permettrait que des appartements soient partagés entre plusieurs personnes âgées, ou autres, dans tous les quartiers. Ce pourrait être un grand appartement, habité par quatre ou cinq personnes, dans un immeuble où vivraient aussi des familles, des célibataires, des mariés, toutes sortes de locataires, de différents niveaux économiques. Il peut y avoir des appartements subventionnés ou des non subventionnés, des luxueux, des moins luxueux. Ça peut être adéquat pour éviter des ghettos. C'est un projet qui permet l'intégration des personnes du troisième âge dans la ville, dans tous les quartiers et tous les immeubles. Nous nous réjouissons de la réponse municipale à cette motion.

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.) :** – Je réagis à la question de M. Trezzini qui me crispe un peu. Je crains qu'un

guichet n'aïlle dans le sens d'un peu de ghettoïsation ou de stigmatisation. Je ne sais pas l'intérêt de créer un guichet « spécial vieux ». Devrait-il y en avoir un « spécial jeunes » ? Il peut y avoir des services spécialisés qui traitent de questions qui leur sont propres, mais je ne suis pas convaincue de la création d'un guichet spécifique pour les aînés.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Pour répondre à M. Ostermann, je lui dirai que je me méfie des spécialistes, des images et des théories. Vous avez cité la position du président d'alors de l'AVIVO sur NetAge, qui rappelle d'ailleurs diverses critiques que j'ai entendues venant d'autres milieux. Cet ancien président de l'AVIVO, il n'y a pas de mystère, est devenu mon collègue municipal tout à ma droite, en fait à gauche ! (*Elle rit.*) Il n'a jamais fait mystère de sa position, nous en avons ouvertement discuté et ça ne suscite pas de problèmes. La Municipalité peut vivre avec des avis divergents sur de tels objets. Il n'est pas de mon rôle d'imposer ma vision de la vie, même à un certain âge, à d'autres, à qui que ce soit. D'ailleurs, je trouve assez cocasse qu'au moment où on reproche à la Municipalité de ne pas écouter les habitants sur le projet Métamorphose, on s'oppose à une vision de la vie âgée qui émane de personnes âgées elles-mêmes. Il n'y a pas d'exclusivité. Je dois aussi écouter cette vision, qu'elle soit la mienne ou pas, peu importe.

En matière d'habitat pour les personnes âgées, plusieurs projets sont cités là, et nous examinons favorablement, pour voir si toutes les propositions sont réalisables. Nous avons parlé du projet « Domino » que M<sup>me</sup> Eggli a présenté. C'est aussi un projet intéressant, il mérite qu'on l'examine avec intérêt, qu'on s'investisse vraiment pour essayer de le mettre en application. C'est ce que nous ferons.

NetAge est le projet d'un groupe de personnes âgées, qui ont choisi et souhaitent cette vie-là pour elles-mêmes. Tout le monde n'a pas envie de partager un appartement, de vivre avec des familles sur un même palier... Ce projet, c'est leur choix de vie et c'est à respecter. Suite à la demande de cette fondation, nous leur avons proposé ce terrain qui les a enthousiasmés. La Municipalité n'a pas de jugement à émettre sur ces différents choix de vie.

**La présidente :** – Merci, Madame. La parole n'est plus demandée. Pouvez-vous nous dire, Monsieur Ansermet, quelles ont été les déterminations de la commission ? Mais M<sup>me</sup> Attinger demande encore une fois la parole...

**M<sup>me</sup> Claire Attinger (Soc.) :** – J'ai posé une question à M<sup>me</sup> Zamora ; peut-elle nous dire quelques mots sur l'expérience de la Maison Mivelaz ?

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – C'est encore un peu tôt pour faire un vrai bilan puisque nous allons inaugurer la Maison Mivelaz la semaine prochaine, le 15 mai. Ce que je peux dire, c'est que ça répond indiscutablement à un besoin, puisque les appartements sont pleins, il y a aussi des familles.

Le vœu de la donatrice était que ce soit réservé à des personnes âgées à revenus modestes ; pour amener des familles dans cet immeuble, il a fallu introduire de petites dérogations par rapport à ce vœu de départ. En effet, il y a des familles à chaque étage, c'est un peu sur le modèle de Val Paisible, Val Fleuri, pour ceux qui connaissent. Des possibilités sont mises à disposition, sans obligation de les utiliser : il y a un service de repas, un lieu de rencontre, une conciergerie qui exécute des tâches d'intendance, mais aussi une référente qui apporte aide et soutien. Le principal intérêt dans ce projet, c'est le soutien plus informel mais néanmoins bien présent qui peut être apporté par les familles présentes sur les lieux. C'est un choix très différent de celui de NetAge, mais tout à fait intéressant, dont l'appréciation nécessitera cependant quelques mois de recul supplémentaires.

**La présidente :** – Merci. Monsieur Ansermet, les déterminations de la commission ?

**M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur :** – La commission unanime approuve la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Attinger.

**La présidente :** – Je sou mets au vote cette détermination de la commission. Celle et ceux qui, comme la commission, approuvent la réponse de la Municipalité sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Trois abstentions et une grande majorité pour accepter cette réponse. Merci, Monsieur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport-préavis N° 2007/20 de la Municipalité, du 5 avril 2007 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts.

**La présidente :** – Point R10, pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 signatures) pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. J'appelle le président-rapporteur, M. Xavier de Haller.

**Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts  
(7707 signatures) pour le maintien des jardins  
familiaux de Vidy, Lausanne**<sup>12</sup>

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Xavier de Haller (LE), rapporteur** : – La Commission s’est réunie le 12 décembre 2007. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Sylvie Freymond, Evelyne Knecht, Adozinda Da Silva, Sandrine Junod et de MM. Roger Cosandey (président), Francisco Ruiz Vazquez, Jean-Charles Bettens et Xavier de Haller (rapporteur). MM. Jean-François Cachin et Nkiko Nsengimana étaient excusés. La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

La Commission commence par entendre la Municipalité qui rappelle que, dans le cadre du projet « Métamorphose », certains jardins familiaux, actuellement situés à Vidy, seront déplacés. Pour le moment, la Municipalité n’a pas encore trouvé tous les terrains qu’elle désire affecter aux jardins familiaux, mais les recherches sont en cours. De nouveaux projets sont en cours d’élaboration afin d’optimiser les possibilités d’utilisation de ces jardins (p. ex. la mise en place de locaux communs). Il est également précisé que les pétitionnaires ont été informés de l’avancement des divers travaux lors de deux séances avec la Municipalité. Enfin, la Municipalité explique qu’il y aura un préavis concernant ces jardins, mais qu’il est impossible de dire si cet objet sera inclus dans le cadre des préavis traitant du projet « Métamorphose » ou s’il sera traité dans un préavis distinct.

La Commission auditionne ensuite les pétitionnaires, représentés par M. Jean-Claude Knöpfli, président des jardins familiaux de Vidy, et M<sup>me</sup> Claudine Knöpfli, vice-présidente des jardins familiaux de Vidy. Les pétitionnaires présentent un bref historique de l’existence des jardins familiaux de Vidy qui représentent une surface d’environ 30’000 m<sup>2</sup> qui est le résultat d’un travail bénévole. Actuellement, les jardins familiaux de Vidy regroupent environ cent septante-quatre familles, et un jardin pédagogique a été créé. Les pétitionnaires estiment que la Ville a déjà pris la décision de déplacer leurs jardins. Ils ont en effet déjà dû participer à un groupe de travail devant organiser le déménagement, et on leur a annoncé le début des travaux pour l’année 2009. Ils ont eu l’occasion de se rendre sur les nouveaux terrains et ont pu constater que l’ensoleillement n’y est pas bon, que c’est « fortement bétonné », mais que la terre est tout de même bonne. Ils craignent également que les jardins soient éclatés et qu’il soit impossible de retrouver des locaux, notamment pour le jardin pédagogique.

La Commission passe ensuite à la délibération. Les membres de la Commission manifestent leur étonnement de constater que la Municipalité anticipe les décisions du Conseil communal. Plusieurs avis s’élèvent pour demander un rapport-préavis.

Au vote, la Commission, après avoir entendu un représentant de la Municipalité et les pétitionnaires, conformément à l’art. 73 RCCL, décide à l’unanimité de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis et vous invite à en faire de même.

**La présidente** : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur de Haller ?

**M. Xavier de Haller (LE), rapporteur** : – Non, Madame la Présidente.

**La présidente** : – La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M. David Payot (AGT)** : – Entre le lancement de cette pétition et son arrivée devant le Conseil communal, les jardins familiaux de Vidy ont souvent fait l’objet de nos débats. Le dernier épisode en date est l’interpellation urgente de M<sup>me</sup> Müller<sup>13</sup>. Celle-ci a été l’occasion pour notre Municipalité d’annoncer la parution prochaine d’un préavis sur cette question. Il devrait contenir un Plan directeur des jardins familiaux, selon ce qui nous a été annoncé. Est-ce à dire que cette pétition arrive trop tard et devient obsolète ? Le groupe A Gauche Toute ! ne le pense pas. La demande des jardins familiaux est plus complexe qu’il n’y paraît à lire le titre et l’unique phrase de cette pétition.

Pour mémoire, il s’agit de « Pétition pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. Saine activité pour les familles et les personnes qui ne travaillent pas ou plus, plaisir de cultiver la terre dans une nature de proximité, conservation de la biodiversité, maintien d’environ 30’000 m<sup>2</sup> de nature, avec sa faune et sa flore, qui est comme un poumon de la ville... » Les jardins de Vidy ont plusieurs fonctions pour les citoyens qui les fréquentent, et leur déplacement devra répondre à chacun de ces enjeux : espace de nature, espace de détente, espace aussi de rencontre et de partage avec notamment le jardin pédagogique. Ces questions méritent mieux qu’une simple communication de la Municipalité.

Cette pétition a également une autre vertu. Elle est la première démarche de participation citoyenne au projet Métamorphose. C’est la première demande formelle adressée par un collectif de citoyens à notre Conseil et à notre Municipalité, et elle attend une réponse non moins officielle. Renvoyer cette pétition pour rapport-préavis me paraît donc indispensable, faute de quoi les élus discréditeraient leur prétention de démarche participative pour le projet Métamorphose. Je ne doute pas que la Municipalité parviendra à

<sup>12</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 14/I), p. 372.

<sup>13</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 11), p. 461 ; *idem*, T. II (N° 12), pp. 681 ss.

intégrer une réponse à cette pétition dans son plan directeur des jardins familiaux et j'espère qu'elle aura l'occasion de montrer l'efficacité des interventions citoyennes adressées aux élus.

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Le groupe Lausann-Ensemble a pris connaissance du rapport de la Commission des pétitions concernant la pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts pour le maintien des jardins familiaux à Vidy, à Lausanne. LausannEnsemble a pris note qu'il y aura un préavis concernant ces jardins familiaux. Vu ce qui précède, LausannEnsemble vous informe qu'elle votera les conclusions de la Commission des pétitions de renvoyer à la Municipalité selon article 73 du nouveau Règlement cette pétition pour étude et rapport-préavis et vous invite à faire de même.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – La Municipalité, en disant dès le départ qu'elle essaierait de trouver des remplacements aux jardins familiaux, est allée beaucoup plus loin en cours de processus, puisqu'elle s'est engagée à remplacer l'ensemble des surfaces, Monsieur Santschi – et non des parcelles – perdues par les jardins familiaux de Vidy. Cela pour une part à Vidy, comme c'est prévu, et pour une autre part ailleurs en ville. Etant donné la tournure que prennent les choses, et pour éviter l'extrême émotivité que nous avons pu constater sur ce sujet, le type de préavis dans lequel sera intégré le Plan directeur des jardins familiaux n'est pas encore tout à fait certain.

Au stade actuel, pour prendre rapidement en compte la pré-occupation du groupement de Vidy, il est probable que la réponse sera donnée dans le premier préavis Métamorphose qui paraîtra. Le Plan directeur, plus général, qui porte sur l'ensemble de la ville avec les évolutions que d'autres groupements de jardins familiaux pourraient connaître ces prochaines années et d'autres projets de remplacement, demande un travail plus important. Il pourrait venir quelques mois plus tard, intégré dans un autre document, mais aussi sous forme de préavis. La réponse à la pétition même, c'est-à-dire Vidy, sera probablement, presque sûrement d'ailleurs, traitée dans le premier préavis Métamorphose, qui sortira ces prochains mois.

**La présidente :** – Merci, Madame Zamora. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole? Ce n'est pas le cas, alors pouvez-vous nous dire, Monsieur de Haller, quel a été la détermination de la Commission?

**M. Xavier de Haller (LE), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente. Au vote, la Commission, après avoir entendu un représentant de la Municipalité et les pétitionnaires, décide à l'unanimité de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**La présidente :** – Je sou mets au vote la décision de la Commission de renvoyer la pétition pour étude et rapport-préavis à la Municipalité. Celles et ceux qui sont d'accord

avec cette décision lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, comme la Commission, vous avez donc accepté cette décision. Merci, Monsieur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 signatures) pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

\_\_\_\_\_

**La présidente :** – Point R11, rapport préavis N° 2007/41 : Politique du logement – S'impliquer sur le marché libre. Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts. C'est M<sup>me</sup> Claire Attinger qui a présidé la commission.

\_\_\_\_\_

## Politique du logement

### S'impliquer sur le marché libre

*Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts*

## Rapport-préavis N° 2007/41

Lausanne, le 6 septembre 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à la motion de M. Grégoire Junod et consorts en exposant les actions qu'elle conduit dans le cadre de la politique communale du logement, en particulier celles impliquant la Commune dans le marché libre.

### 2. Objet de la motion

#### 2.1 Préambule

Déposée le 28 février 2004<sup>1</sup>, développée lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2004<sup>2</sup>, la motion de M. Grégoire Junod et consorts a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 1<sup>er</sup> mars 2005<sup>3</sup>.

#### 2.2 La nouvelle politique du logement

La Ville de Lausanne, relèvent les motionnaires, est très dynamique dans le domaine du logement social. Indépendamment du fait que plus de 10% du parc immobilier est constitué de logements subventionnés ou contrôlés, elle a participé depuis 1990 à la mise sur le marché d'environ 1200 nouveaux appartements subventionnés.

Par son préavis N° 2003/43 sur la nouvelle politique communale du logement, la Ville a permis l'introduction, en complément des aides à la pierre, d'une allocation personnalisée au logement et la mise en place de diverses structures (les logements de transition, la cellule logement, l'unité logement du Service social), permettant à une population moins favorisée d'accéder plus facilement au logement à des prix abordables.

Cela étant, divers indicateurs du marché immobilier demeurent alarmants. En particulier, la pénurie de logements continue à frapper, notamment les villes de l'arc lémanique, la politique fédérale du logement est momentanément inopérante, l'offre de logements n'est pas en adéquation avec les moyens financiers d'une partie de la population, sans oublier le phénomène récurrent de l'exode urbain.

<sup>1</sup>BCC 2004, T. I (N° 8), p. 775.

<sup>2</sup>BCC 2004-2005, T. II (N° 10), pp. 53 ss.

<sup>3</sup>BCC 2004-2005, T. II (N° 18), pp. 832 ss.



### 2.3 Demandes des motionnaires

Afin que la nouvelle politique communale du logement embrasse l'entier de la problématique du logement, la motion demande à la Municipalité d'élargir les moyens à sa disposition lui permettant d'intervenir activement, selon les besoins et les nécessités, dans tous les secteurs de ce marché, en résumé à travers quatre axes spécifiques :

- doter les pouvoirs publics d'outils d'analyse afin de pouvoir mieux anticiper l'évolution de l'offre et de la demande de logements à Lausanne ;
- s'engager plus activement sur le marché libre à travers la mise en place d'un programme communal d'acquisition et de construction de logements ;
- mieux impliquer le «Service immobilier» dans la politique du logement social ;
- contribuer à l'émergence d'une politique d'agglomération du logement.

## 3. Les outils d'analyse du marché immobilier lausannois

La motion demande à la Municipalité de réaliser, à des intervalles réguliers (cinq à dix ans), des études prospectives permettant de définir une politique susceptible d'anticiper l'offre et la demande de logements afin d'apporter, en temps utile, les correctifs nécessaires pour satisfaire les attentes de la population.

### 3.1 Généralités

La Municipalité observe, en premier lieu, que les outils d'analyse utiles du marché immobilier ressemblent aux pièces de monnaie. Si la face montrant l'état existant de l'offre et de la demande de logements peut aisément être déchiffrée, cas échéant en améliorant les instruments à disposition, le côté pile, relatif aux évolutions prévisibles de ce marché, est beaucoup plus sibyllin en raison de la combinaison des innombrables facteurs économiques, sociologiques, politiques et démographiques propres à l'influencer.

### 3.2 L'offre et la demande – Image de la situation existante – Moyens à disposition

La Ville n'est toutefois pas sans ressources en ce qui concerne les statistiques et les instruments d'analyse du marché immobilier. Chaque Commune et chaque Canton devant légalement fournir certaines données à l'Office fédéral de la statistique (OFS), une statistique annuelle de la construction est de fait disponible. Les grandes agglomérations telles que Lausanne doivent par ailleurs fournir, tous les trois mois, une statistique tendancielle sur le nombre de nouveaux logements dans les nouveaux bâtiments, en projet, en chantier, réalisés, ainsi que les dépenses supposées et engendrées qui s'y rapportent. L'Etat de Vaud, par son Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), établit les chiffres concernant la vacance sur la base de deux enquêtes annuelles effectuées par la Commune. Le SCRIS élabore des études de qualité<sup>4</sup> relatives à l'immobilier dans notre ville et sa région. *Lausanne déchiffrée*, publication émanant également de la «section Lausanne» du SCRIS, fournit ponctuellement des études fouillées en matière de logement<sup>5</sup>.

Au niveau communal, le Service du logement et des gérances (SLG), en collaboration avec le SOI, a mis au point une Base de données logements (BDL), reconnue par l'OFS comme registre officiel. Cette importante application informatique, en phase d'actualisation et de fiabilisation, renseigne depuis trois ans le Registre des bâtiments et des logements (RegBL) de la Confédération et permettra, à l'horizon 2010, l'harmonisation avec d'autres registres, comme celui des ménages et des entreprises. Si l'un des buts de cette base de données consiste à fournir à la Confédération des données statistiques fiables pour le prochain recensement (2010), elle permettra également d'extraire d'autres informations, utilisables à des fins prospectives, administratives et opérationnelles, sur la situation du logement dans notre ville. S'agissant de la demande et de l'offre sectorielle de logements à loyers abordables, la division du logement du SLG produit également des statistiques trimestrielles fondées sur les demandes de logements sociaux et d'allocations au logement.

<sup>4</sup> Par ex. : Du subventionné à la villa – Logements et conditions de logements dans l'agglomération lausannoise – SCRIS – Cahier N° 5/janvier 2006.

Par ex. : Perspectives des ménages 2000-2020, population active et demande de logements – Lausanne – perspectives démographiques SCRIS/juin 2004.

<sup>5</sup> Par ex. : Combien coûte un logement à Lausanne – Courrier statistique N° 3/décembre 2006.

### 3.3 Etudes prospectives

Les études prospectives du marché de l'immobilier, permettant d'anticiper efficacement la demande et l'offre futures de logements, sont complexes. Elles doivent notamment tenir compte de prévisions économiques, sociologiques et politiques. En particulier, les hypothèses prennent en considération des déterminants financiers (évolution du PIB, rendements boursiers, taux de chômage, taux d'intérêt,...), des déterminants influençant la demande (indice de la consommation, évolution des revenus disponibles, IPC, fiscalité, démographie,...), des indicateurs déterminant l'offre (aménagement du territoire, structure et engagement des promoteurs de la construction, coût de la construction, indice de construction, préférence des locataires, infrastructure et accessibilité,...).

Les divers experts de l'immobilier (grands cabinets de conseils immobiliers, Association suisse de l'économie immobilière, Office fédéral du logement, EPFZ et EPFL, Chambre vaudoise immobilière, gérances, banques,...) disposent des moyens nécessaires afin de dessiner des tendances crédibles et susceptibles d'influencer les prises de décision. Beaucoup plus qu'auparavant (informatique aidant), les Autorités peuvent accéder à de multiples publications et études réalisées à l'échelle des grandes régions de notre pays.

L'établissement de perspectives ou de pronostics pour le parc lausannois ne peut se concevoir qu'en extrayant les données concernant la Ville d'études à l'échelle d'une région géographique plus large (arc lémanique). On peut, dès lors, s'interroger sur l'ampleur des moyens à consacrer à des analyses limitées au territoire communal, sachant, d'une part, qu'entre les prévisions régionales et celles localement ciblées, les différences ne sont pas très significatives et, d'autre part, que les terrains communaux disponibles seront en nombre de plus en plus limité au vu des grands projets en cours; cet état de fait ne permet pas aux Autorités d'influencer de manière déterminante l'avenir de l'offre sur le marché immobilier lausannois.

### 3.4 Réponse de la Municipalité

Privilégiant les solutions pragmatiques et moins coûteuses, la Municipalité n'exclut pas de mener une réflexion permettant d'identifier des problèmes concrets et de favoriser ponctuellement des études ciblées, notamment en collaboration avec le SCRIS. Pourraient par exemple se révéler utiles: une statistique sur la structure des loyers lausannois, des études sur les moyens et besoins de telle catégorie de la population (par exemple besoins des personnes âgées<sup>6</sup>) ou la demande en habitation écologique<sup>7</sup>.

## 4. Pour un programme communal d'acquisition et de construction de logements sur le marché libre

Selon les motionnaires, un programme public d'acquisitions et de constructions sur le marché libre pourrait prendre les formes suivantes: la création d'une société immobilière (coopérative ou société de droit public) chargée de réaliser le programme susmentionné, donner mandat au «Service immobilier», ou à des sociétés en main de la Ville, de s'engager dans un programme d'achats ou de réalisations immobiliers.

### 4.1 La Commission immobilière

En préambule, la Municipalité rappelle qu'elle a doublé, pour la législature 2006-2011, les crédits à disposition de la Commission immobilière, les portant à Fr. 30'000'000.–<sup>8</sup>.

Cela étant, aussi active que possible en fonction de la qualité de l'offre, et en particulier sur le marché immobilier lié à l'habitat ou en relation avec ses grands projets immobiliers (voir points 4.2 et 4.3 ci-dessous), la Ville a déjà réalisé quelques acquisitions d'une certaine importance<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> Postulat Attinger – Vieillir au XXI<sup>e</sup> siècle à Lausanne – Préavis N° 2007/20.

<sup>7</sup> Projet « Métamorphose » – Préavis N° 2007/19.

<sup>8</sup> Décision du Conseil communal du 23.01.2007.

<sup>9</sup> Trois parcelles à la Clochette sur lesquelles ont été construits quatre immeubles dont la moitié sont subventionnés. Deux immeubles à la rue du Tunnel (îlot Riponne-Tunnel) mis à la disposition de la coopérative du même nom. Un grand immeuble d'habitation à l'avenue de la Harpe 4, objet d'une prochaine rénovation. Une parcelle à l'avenue Victor-Ruffly sur laquelle seront construits quatre immeubles écologiques (Minergie-plus). Un immeuble à l'avenue du Chablais 30 et 32 destiné à loger des étudiants. Une parcelle sise au chemin du Bois-de-Vaux 36 (Jeunotel) destinée à l'Association des auberges de jeunesse suisse. Deux parcelles à l'avenue de Morges (Edelweiss société de gestion SA) pour lesquelles un concours sera lancé incessamment.

#### 4.2 Construction de 3000 logements à Lausanne

En date du 21 mars 2006, le Conseil communal a décidé d'adopter le préavis N° 2005/45 «Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne». Ce préavis s'inscrit dans le cadre d'Agenda 21, deuxième volet, «Politique sociale et logement», et découle de la démarche participative «Quartiers 21». Par ce préavis, la Municipalité a ainsi répondu aux vœux de la population lausannoise qui souhaite la construction de 3000 nouveaux logements à Lausanne, destinés à toutes les couches de la population, respectueux des critères du développement durable et à réaliser par des partenariats public/privé. Parmi les projets décrits dans le préavis, un est en voie d'achèvement, certains sont d'ores et déjà au bénéfice de permis de construire et les travaux sur le point de débiter, enfin, d'autres projets sont à des stades plus ou moins avancés dans leur concrétisation (attente de permis de construire, concours, choix des partenaires,...)<sup>10</sup>.

#### 4.3 Le projet Métamorphose

Au préavis «3000 logements» susmentionné s'est ajouté le préavis N° 2007/19, «Projet Métamorphose», dont l'un des volets consiste à construire un quartier à haute valeur environnementale ou écoquartier à la Blécherette (route des Plaines-du-Loup).

#### 4.4 Réponse de la Municipalité

La majorité des projets prévus dans les deux préavis précités seront réalisés sur les parcelles propriétés de la Commune, cédées en droit de superficie à des sociétés choisies par les Autorités communales. Selon les nécessités, les partenaires privés ou proches de la Commune devront conventionnellement s'engager à construire des immeubles correspondant aux besoins de la population et, dans tous les cas, respectueux des critères du développement durable.

Ainsi, la Municipalité estime que la constitution d'une société immobilière publique ne répond pas à un besoin. S'agissant de donner mandat au «Service immobilier», la fusion entre ce service et le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement rend cette proposition caduque, dès lors que le nouveau Service du logement et des gérances (SLG) est le partenaire stratégique principal de la construction immobilière dans notre ville.

En outre, par le biais de la Commission immobilière, le SLG est un acteur privilégié s'agissant d'orienter, cas échéant, l'achat de parcelles et d'immeubles utiles à la réalisation de la politique communale du logement.

Enfin, maîtrisant économiquement et juridiquement quatre sociétés immobilières, dont deux parmi les plus importantes dans le domaine du logement subventionné (la Société coopérative COLOSA et la Fondation lausannoise pour la construction de logement FLCL), la Commune ne manquera pas d'impliquer ces sociétés, selon le préavis «3000 logements», dans la construction d'immeubles ou d'appartements destinés à toutes les couches de la population et, en particulier, à la classe moyenne.

### **5. Pour une meilleure implication du Service immobilier dans la politique du logement**

Par leur motion, les auteurs attendent principalement du «Service immobilier» qu'il établisse un classement des logements propriétés de la Commune. Ils souhaitent concrètement que les locaux soient groupés en diverses catégories, du logement de luxe à l'appartement modeste, que les locaux soient loués selon des rendements différenciés et que les loyers pratiqués soient adaptés en fonction des moyens de la population à laquelle ils sont destinés. Ils entendent aussi que le rendement global prévu par le «Service immobilier» s'équilibre entre les logements chers et meilleur marché. Il est demandé, par ailleurs, que la mise en location de ces appartements s'effectue selon des critères d'octroi transparents et qu'elle réponde au mieux, selon la typologie, aux besoins des candidats lausannois.

---

<sup>10</sup> Projets en cours : Maison Mivelaz (avenue du Mont-d'Or 42), 39 logements subventionnés pour personnes âgées ; projet Victor-Ruffly, SC Cité-Derrière (avenue Victor-Ruffly), 64 logements ; Projet NetAge (Pra Roman-Vers-chez-les-Blanc), 60 logements ; projet Beaulieu-Bonacasa (chemin des Grandes-Roches), 103 logements ; Fondation Pro Habitat (avenue de la Borde 34-44), 70 logements subventionnés ; Parking Relais (avenue de Provence), 120 logements ; SCHL (Le Bugnon-Blécherette), 220 logements.

### 5.1 Réponse de la Municipalité

En décidant la fusion entre le Service immobilier et le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement en un Service du logement et des gérances (SLG), la Municipalité a précisément escompté que le nouveau service développe des synergies dès sa création en juillet 2006, qu'il partage ses expériences et compétences dans le sens voulu par les motionnaires, sans toutefois que les missions spécifiques de l'une et de l'autre des deux nouvelles divisions (logement et gérances) ne soient négligées d'aucune manière.

S'agissant des objets « haut de gamme », la division des gérances va entamer un état des lieux ordonné. Si, dans l'éventail des objets « cossus », certains sont chèrement loués selon les prix du marché, d'autres, en fonction de leur état, doivent subir des rénovations indispensables et généralement importantes afin de pouvoir ensuite optimiser le rendement. Au vu des importants moyens et investissements à consentir, une stratégie globale sera mise en œuvre et progressivement appliquée aussitôt que la division des gérances aura terminé son travail d'évaluation. Cette analyse va de pair avec l'engagement, début juin 2007, d'un nouveau chef de la division des gérances. L'objectif fixé consiste à obtenir l'état des lieux actuel pour fin mars 2008 et de définir ensuite une stratégie de valorisation et de gestion, étant entendu que la législation (droit du bail) limite les possibilités d'intervention. Cette étude devrait être menée pour l'ensemble du patrimoine financier par une segmentation du parc par typologies d'objets avec des rendements différenciés.

En matière de location, la division des gérances du nouveau service s'efforce d'obéir, dans chaque cas de vacance, à des critères objectifs d'octroi, permettant de proposer le logement le plus adéquat (prix, taille, situation, proximité,...) au candidat en fonction de ses besoins et moyens.

Afin d'améliorer ses prestations, une application informatique ad hoc est sur le point d'être installée à la division des gérances du SLG. Ce programme informatique permettra, avec l'agrément des clients candidats à la location, d'enregistrer leurs besoins, d'assurer et d'offrir un suivi ciblé en fonction de l'offre disponible et selon la demande exprimée, différenciant ainsi la division des gérances des gérances privées.

## 6. Une meilleure coordination avec les Communes de la région lausannoise

Comme le relèvent les motionnaires, la collaboration régionale en matière de logement se heurte, outre aux problèmes institutionnels, à des obstacles politiques. Ils demandent toutefois à la Municipalité qu'elle prenne des initiatives et qu'elle développe une meilleure coordination des politiques du logement entre les différentes communes de l'agglomération.

### 6.1 Coordination pilotée par l'Etat de VAud

Dans notre système gouvernemental, la coordination de politiques communales a plus de chances d'aboutir si elle est orchestrée par ou avec la participation de l'Etat. S'agissant de la politique du logement du Canton de Vaud, une réflexion globale a été menée, notamment dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, sur la politique cantonale du logement<sup>11</sup>. Le Département de l'économie et du commerce (DEC), par son Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), a décidé de coordonner de manière renforcée les tâches de l'Administration cantonale afin de soutenir la construction de logements et de réduire au maximum les écarts existants entre l'offre et la demande de logements. Les Communes sont étroitement associées à cette promotion qui se développe globalement dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCn). En relation avec sa section « Développement économique », le SELT a, en particulier, élargi la mission des pôles de développement en y intégrant la promotion de logements.

Par ailleurs, afin de parvenir à identifier les situations de crise, de pénurie ou de pléthore, pour faciliter les investissements et afin de rendre l'information transparente, le SELT a créé, en 2005, un « Observatoire du logement ». Celui-ci a pour objectifs principaux de mettre à disposition les données du marché vaudois du logement, de définir les indicateurs de ce marché, de permettre – en collaboration avec les partenaires publics et privés – d'anticiper les évolutions, de faciliter la prise de décision politique aux moments opportuns et, enfin, de faciliter les actions de promotion sur le marché immobilier vaudois.

<sup>11</sup> Exposé des motifs et projet de loi du 29 septembre 2005 modifiant la Loi sur le logement du 9 septembre 1975 et la Loi sur les améliorations foncières du 29 novembre 1961.

## 6.2 Coordination pilotée par des organismes supracommunaux

### *Lausanne Région*

Au niveau régional, la Commune de Lausanne est l'une des 26 Communes membres de l'Association Lausanne Région dont le but est de contribuer au développement harmonieux de la région lausannoise, cas échéant par des commissions régionales. Son ambition consiste à développer et à coordonner les efforts des collectivités publiques, dans la réalisation de projets d'intérêts communs, par une action commune. Le problème du logement social a été à l'ordre du jour de cette association (à la fin des années 90), mais la tentative n'a toutefois abouti à aucun résultat concret.

### *Le Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL)*

Créé en 2000 par une convention passée entre neuf Communes de la région, le SDOL œuvre en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire par l'étude spécifique (dite « chantiers ») de surfaces touchant plusieurs communes. Parmi les chantiers en cours, il convient de retenir le chantier N° 2 Bussigny-Sébeillon et, en particulier, le secteur Malley qui a également été identifié comme site stratégique par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) (voir ci-dessous). L'avenir de ce secteur et l'importante friche industrielle qui le caractérise sont l'objet d'une étude et d'un mandat auxquels le Service du logement et des gérances est associé, en vue de l'élaboration d'un plan directeur localisé (PDL) dont les lignes directrices prévoient, en particulier, une halte du futur RER et un grand quartier d'habitation et d'activités touchant les terrains, propriétés de la Commune de Lausanne (parcelle des anciens abattoirs), sis sur le territoire de la commune de Renens.

### *Le projet Métamorphose (préavis N° 2007/19)*

Par ailleurs, le projet Métamorphose représente l'apport lausannois au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), objet d'une étroite collaboration à l'échelon régional. Ce projet, piloté par l'Etat, consiste à fixer les orientations relatives à l'aménagement du territoire et à jeter les bases d'une collaboration intercommunale qui, à l'horizon 2020, devrait permettre d'accueillir des projets prévoyant de loger 40'000 habitants et d'intégrer 30'000 emplois.

## 6.3 Réponse de la Municipalité

La Municipalité considère ainsi que, par son adhésion aux projets en cours et par sa volonté de participer aux entreprises régionales à venir, elle répond dans une juste mesure aux préoccupations soulevées par les motionnaires.

## 7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### *Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2007/41 de la Municipalité, du 06.09.2007 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre



*Rapport*

Membres de la commission : M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Yves Ferrari (Les Verts), M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Axel Marion (LE), M. Giampiero Trezzini (Les Verts), M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE).

Municipalité : M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice :** – M<sup>mes</sup> C. Attinger Doepper (rapportrice), M. Fiora-Guttman, D. Gilliard, I. Truan, R. Ruiz était excusée et MM. R. Abbet, Y. Ferrari, L. Guidetti, A. Marion (remplaçant M. C. Mettraux), G. Trezzini. La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> S. Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, et l'Administration par MM. P. Cardinaux, chef de la Division des gérances de l'Administration, Direction de la culture, du logement et du patrimoine, et M. Gamba, adjoint à la cheffe de service, Division du logement. Nous remercions ce dernier pour l'excellence de ses notes de séance.

Le préavis N° 2007/41 répond à la motion de M. Junod intitulée « Politique du logement – S'impliquer sur le marché libre ». Son but est d'expliquer les orientations prises et les nouveautés de la politique du logement, d'en approfondir la connaissance et de donner quelques pistes concernant les outils qu'entend se donner la Division des gérances afin d'atteindre ses objectifs.

Le point 2, « Objet de la motion » appelle une première question sur la proportion de logements subventionnés à Lausanne. Il lui est répondu que 11 % du parc immobilier, soit environ 7900 logements, sont subventionnés ou contrôlés.

M<sup>me</sup> Zamora précise que les logements subventionnés sont, en résumé, ceux qui reçoivent une aide directe des pouvoirs publics, alors que les logements contrôlés sont ceux qui, à la fin des subventions directes, bénéficient soit d'aides indirectes, comme la mise à disposition de parcelles à des conditions favorables, soit de cautionnements, soit de prêts à des conditions particulières, soit, enfin, des logements appartenant à des sociétés proches de la Commune ou qui se sont conventionnellement engagées à conserver des loyers sociaux. Enfin, d'autres opérations, aboutissant aussi à un contrôle des loyers, se sont vu appliquer des solutions sur mesure comme Riponne-Tunnel ou Chablais 30, immeubles à rénover pour un public nécessitant une attention particulière.

S'agissant de l'allocation communale personnalisée au logement, M<sup>me</sup> Zamora précise qu'environ 4000 personnes ont posé leur candidature, environ 700 personnes en bénéficient pour une dépense mensuelle d'environ Fr. 85'000.–. Dans le courant 2008, l'allocation trouvera une solution cantonalisée avec de nouvelles normes ; l'Etat devrait alors

prendre en charge la moitié du montant alloué aux bénéficiaires.

A la question de la position de la Municipalité quant à la vente de parcelles communales, M<sup>me</sup> Zamora souligne que la Municipalité a récemment procédé à quelques ventes (par exemple parcelles à Montblésson et au chemin des Mayoresses). Toutefois, ces opérations demeurent ponctuelles et ciblées. La directrice poursuit en confirmant que les critères de vente figureront dans le préavis, actuellement en préparation, sur la politique immobilière de la Ville.

Au chapitre 4.4, des précisions sont requises pour une compréhension commune de « la classe moyenne ou le locataire moyen à Lausanne ». Bien que répondre à cette question ne soit objectivement pas facile, M<sup>me</sup> Zamora précise que la Municipalité considère que les ménages dont les moyens financiers se situent au-dessus des critères d'octroi d'un logement subventionné en font partie sans que ceux-ci puissent se permettre de s'acquitter du loyer d'un logement de qualité supérieure.

Bien qu'il soit difficile de donner des chiffres, elle considère qu'un ratio raisonnable entre loyer et revenu du ménage est un indicateur. M<sup>me</sup> Zamora ajoute que, selon leur qualité, certaines parcelles communales peuvent être mises à la disposition de sociétés afin qu'elles réalisent des projets susceptibles d'attirer de bons contribuables, dans des immeubles de bonne qualité générale, sans toutefois être considérés de haut standing. Le commentaire d'un commissaire complète cette position : en effet, la cherté de certaines parcelles conduit inévitablement à la construction de logements de luxe en raison de simples calculs de rentabilité financière.

Au point 5, M. Cardinaux explique avoir repris la Division des gérances en juin 2007. S'agissant du patrimoine financier, il veut dresser, pour le printemps 2008, un état des lieux selon les qualités multiples et diverses des objets. En fonction de leurs caractéristiques, il entend revaloriser certains biens et en conserver d'autres en bon état dans diverses gammes de prix. M<sup>me</sup> Zamora précise que si la stratégie globale de gestion de la Division des gérances et le traitement de chaque opération de rénovation ou d'entretien pourront être disponibles en toute transparence, la gestion d'un patrimoine immobilier requiert, pour des raisons évidentes, une certaine retenue dans la diffusion d'autres informations.

A la question de la planification des travaux d'entretien et de rénovation des immeubles de la Ville dans le but de respecter les critères de développement durable, M<sup>me</sup> Zamora rappelle que, dans le cadre du préavis 3000 logements, les critères de développement durable peuvent être imposés aux constructions réalisées sur terrain communal cédé en contrat de droit de superficie et même, cas échéant, que les plans d'un projet soient soumis à l'approbation du Service du logement et des gérances. Par ailleurs, un guichet du développement durable offre aux entrepreneurs privés qui

le souhaite tout conseil ou information utiles. En outre, M<sup>me</sup> Zamora annonce que le Service du logement et des gérances, répondant à une motion de M. F. Ghelfi «Pour des contrats de location respectueux de l'environnement», prépare un projet de convention écologique, à annexer au bail, qui tient compte des efforts que pourraient faire les propriétaires et les locataires afin d'améliorer le bilan écologique des bâtiments communaux.

Concernant le point 6.2, les pourparlers avec «Lausanne Région» sont au point mort. M<sup>me</sup> Zamora confirme cependant que Lausanne est très active en ce qui concerne le Schéma directeur de l'ouest lausannois. Par ailleurs, l'Etat ayant mis en œuvre une nouvelle législation portant sur une allocation personnalisée au logement au niveau cantonal, elle attend de voir comment et combien de Communes de la région lausannoise la mettront en œuvre. La directrice précise que Lausanne entretient plutôt de bonnes relations et partage les problèmes liés au logement avec des Villes telles qu'Yverdon, Morges ou Vevey. Enfin, elle mentionne que Lausanne s'intéresse aux solutions trouvées dans d'autres régions de Suisse, en particulier à Genève, à Neuchâtel, à Bienne ou à Zurich.

Deux commissaires interviennent pour relancer l'idée d'une Commission logement au sein de «Lausanne-Région», ne serait-ce que pour mettre les Communes membres devant leurs responsabilités politiques en la matière.

Aux commissaires s'inquiétant de savoir si le motionnaire est satisfait de la réponse à sa motion, il est répondu par l'affirmative, sauf sur le point de l'implication de Lausanne dans l'Association «Lausanne Région».

Les membres de la commission saluent la volonté de Lausanne de construire 5000 nouveaux logements dans le cadre des préavis «3000 logements» et «Métamorphose».

En conclusion, le préavis est adopté à l'unanimité.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – La discussion est ouverte. Ce rapport-préavis comprenait cinq points. Je propose que nous les prenions l'un après l'autre. Si personne ne demande la parole, nous passons au suivant.

#### *Discussion*

**M. Axel Marion (LE):** – Mon intervention concerne l'ensemble du rapport-préavis. Je m'autorise à prendre la parole maintenant, comme ça ce sera fait.

Le groupe LausannEnsemble, ainsi que les autres commissaires, ont accepté ce rapport-préavis. Vous avez constaté

qu'il a fait l'unanimité, ce qui prouve qu'il est possible d'être unis sur des sujets de politique immobilière à Lausanne. On pouvait en douter, mais la preuve par l'acte est là.

Ce rapport-préavis nous semble aller dans le sens d'une politique équilibrée et pragmatique, qui combine utilement les aspects de responsabilité sociale, la nécessité de veiller à avoir des logements de bon niveau afin d'attirer des contribuables susceptibles de participer à la prospérité de la ville, et enfin la nécessité d'acquérir et de construire sur le domaine de la ville. Les préavis «3000 logements»<sup>14</sup> ou «Métamorphose»<sup>15</sup> ont déjà répondu à ces différentes questions.

Je souhaite revenir sur un point, peut-être un détail, mais pas à mon sens. Cela concerne Lausanne Région. Lausanne Région est dotée de nombreux organes, mais n'a pas de commission traitant particulièrement des questions de logement ou de politique immobilière. C'est regrettable, si l'on songe à la dimension hautement régionale et urbanistique de ces questions et à la concurrence évidente entre Lausanne et les Communes environnantes pour attirer les contribuables fortunés, et donc mener une politique du logement attractive. En séance de commission, nous avons pu dire à M<sup>me</sup> la directrice qu'il serait souhaitable que la Ville de Lausanne fasse pression sur Lausanne Région ou sur les Communes qui en sont membres pour qu'une commission chargée de la politique du logement voie le jour et traite de ces aspects.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Le problème soulevé par M. Marion est important. Ces derniers mois, Lausanne Région se rend compte qu'il faut additionner tous les projets de toutes les Communes de cette entité pour arriver à la création de 50'000 emplois/habitants – ou logements – ce qui correspondrait à 40 à 50 % des besoins cantonaux dans quinze à vingt ans. Pour le moment, devant l'énorme pression démographique qui se manifeste, la région a eu pour priorité de s'harmoniser pour des soutiens mutuels aux divers projets afin que l'ensemble puisse avancer. La question spécifique que vous posez a été traitée par la Constituante, qui a inclus pour chaque Commune l'obligation de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans la politique du logement, en lui laissant des variantes possibles. Pour le moment, à ma connaissance, cet article constitutionnel n'a pas trouvé de loi d'application au Grand Conseil. Nous avons déjà vu avec la région qu'il est très difficile d'harmoniser ces politiques communales. En effet, l'analyse de la politique de chaque Commune montre que ce qui est dit n'est pas forcément ce qui est fait. Ça rend la question très complexe. A ce stade, il apparaît que la dynamique de création de l'ensemble des projets qui profitent à l'ensemble de la région est encore plus prioritaire.

La Municipalité a déjà évoqué quelquefois l'autre question, mais si vous analysez Commune par Commune, vous verrez

<sup>14</sup> BCC 2005-2006, T. II (N° 15/II), pp. 697 ss.

<sup>15</sup> BCC 2007-2008, T. I (N° 4/II), pp. 297 ss.

que même le Canton, avec les moyens qui sont les siens, n'arrive pas à imposer des comportements raisonnables à toutes. L'une d'entre elles continue, par son Conseil communal, à décider par exemple qu'un logement est infaisable sur une parcelle de moins de 3000 m<sup>2</sup>. Cela à une époque où on veut harmoniser la région !

Voilà l'état des lieux. Il n'est pas pleinement satisfaisant. Je n'aimerais pas qu'on casse la dynamique en cours pour que tous les projets se réalisent au profit de l'autre, présentement un peu effacée par la première.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Brélaz. Est-ce que la discussion est demandée sur d'autres points abordés par la commission ? Ça ne semble pas être le cas. Madame Attinger, veuillez nous donner le vote de la commission, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice :** – En conclusion, le rapport-préavis est adopté à l'unanimité et la commission vous propose de faire de même.

**La présidente :** – Je sou mets donc au vote cette réponse de la Municipalité et ceux qui adoptent ce rapport-préavis sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Deux abstentions, une très forte majorité. Donc ce rapport-préavis est adopté. Merci, Madame.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2007/41 de la Municipalité, du 6 septembre 2007 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts.

**La présidente :** – Point R12, motion de M. Guy Gaudard, « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage ». J'appelle à la tribune M. Serge Segura, président-rapporteur.

#### Motion de M. Guy Gaudard : « Métamorphosons l'apprentissage »<sup>16</sup>

##### Rapport

Membres de la commission : M. Serge Segura (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Charles Bettens

<sup>16</sup> BCC 2006-2007, T. II (N° 16), p. 581 ; BCC 2007-2008, T. I (N° 4/I), pp. 273 ss.

(Soc.), M. Guy Gaudard (LE), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Thomas Schlachter (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Serge Segura (LE), rapporteur :** – La commission s'est réunie le 15 janvier 2008. Etaient présents : M<sup>mes</sup> Diane Gilliard et Sandrine Junod, MM. Eddy Ansermet (en remplacement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp), Jean-Charles Bettens (en remplacement de M<sup>me</sup> Solange Peters), Guy Gaudard, Nkiko Nsengimana (en remplacement de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs), Roland Philippoz, Roland Rapaz, Thomas Schlachter. La Municipalité était représentée par M. le conseiller municipal Olivier Français, M<sup>me</sup> Alessia Radaelli, déléguée aux marchés publics de la Ville de Lausanne, M. Jean-Luc Kolb, responsable du projet Métamorphose, M. Ulrich Liman, responsable du développement durable. M<sup>me</sup> Aurélie Domingues a pris les notes de séances, qu'elle soit ici remerciée pour la rapidité de leur remise et la qualité de son travail.

Le motionnaire développe quatre éléments dans son texte. En particulier, la prise en compte dans l'échelle de pondération des adjudications de la formation des apprenants, à hauteur de 15 %, l'application de la mesure aux contrats internationaux, l'intégration dans les équipes de chantier d'au moins un apprenant et, enfin, l'application de ces mesures aux soustraitants et entreprises générales.

La Municipalité a déclaré qu'elle peut entrer en matière sur les éléments soumis, avec toutefois quelques réserves sur leur mise en pratique et sur le taux de pondération demandé.

Les intentions et les propositions du motionnaire ont rencontré de manière générale l'adhésion de la commission. Plusieurs commissaires ont regretté que le texte ne concerne que le projet Métamorphose alors que l'objectif poursuivi peut s'appliquer à toutes les adjudications offertes par la Ville.

Les discussions ont porté plus particulièrement sur l'importance à attribuer au critère de formation des apprentis. Le règlement cantonal topique prévoit que le caractère d'entreprise formatrice peut être l'un des critères d'adjudication. Les services municipaux ont évoqué que la pondération de 15 % évoquée par le motionnaire paraît trop stricte. En effet, la pratique existante dans le cadre des marchés soumis par l'Etat de Vaud limite ce facteur à 10 %. A ce titre, la Municipalité suggère que le texte soit transformé en postulat afin de permettre d'affiner la réflexion sur le taux idoine.

Le contrôle de la présence d'apprenants sur les chantiers, telle que demandée par le motionnaire, sera effectué par le biais du service leader du projet en cause, en collaboration avec la profession concernée. Le maître de l'ouvrage reste néanmoins responsable du contrôle. Le motionnaire a

insisté sur le fait que son désir était que des apprenants soient réellement impliqués dans les chantiers et non seulement une ou deux heures de temps en temps.

Un commissaire a relevé que, en raison de la difficulté pour certains jeunes de trouver une place d'apprentissage, il conviendrait que l'on prenne en compte aussi les places de stage et de préapprentissage offertes par les entreprises. Elles permettent en effet d'offrir un premier pas professionnel à ces jeunes.

Enfin, il est relevé que la Ville met à disposition de nombreux droits de superficie et que le partenariat entre le public et le privé devient plus courant. Un commissaire propose donc que les propositions du motionnaire soient aussi applicables aux travaux effectués suite à l'octroi d'un droit de superficie ou dans le cadre d'un partenariat. Les exigences communales pourraient dans le premier cas être intégrées dans le règlement du droit.

Suite à la demande de membres de la commission et de la Municipalité, le motionnaire accepte de transformer sa motion en postulat.

Au vu de ses débats, la commission exprime les quatre souhaits suivants :

1. que la réponse municipale ne se contente pas uniquement de traiter le présent postulat dans le cadre du projet Métamorphose, mais qu'elle soit plus générale et applicable à tous les marchés publics soumis par la Ville ;
2. que soient prises en compte dans l'attribution des marchés non seulement les entreprises formant des apprentis, mais aussi celles mettant des places de stages et de préapprentissage à disposition ;
3. que l'aspect formation soit intégré dans les demandes faites au bénéficiaire dans le cadre des partenariats public-privé et de l'octroi de droit de superficie ;
4. que le rapport entre les apprentis et les employés soit aussi pris en compte dans l'attribution d'un marché et pas uniquement le seul fait de former.

Par ailleurs, la commission désire que le rapport-préavis qui sera soumis par la Municipalité envisage l'application des mesures demandées à l'entier des adjudications de la Ville et non seulement à celles relatives au projet Métamorphose.

En définitive, la commission a accepté à l'unanimité de renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le postulat de M. Guy Gaudard : « Métamorphosons l'apprentissage ».

Par ailleurs, les souhaits N°s 1 à 3 ont été acceptés à l'unanimité par la commission. Le souhait N° 4 a été accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La présidente :** – Désirez-vous ajouter quelque chose à votre rapport, Monsieur Segura ?

**M. Serge Segura (LE), rapporteur :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – La discussion est ouverte sur cette motion de M. Guy Gaudard.

*Discussion*

**M. Guy Gaudard (LE) :** – Je décline mes intérêts. Je forme actuellement cinq apprentis, dont trois se présentent aux examens finaux au mois de juin. Je leur souhaite bonne chance. J'ai une pensée pour les élèves en fin de scolarité qui sont à la recherche d'une place d'apprentissage cette année. Je leur souhaite plein succès dans leurs démarches et j'espère qu'ils ne viendront pas augmenter les effectifs des classes OPTI, Mobicet et SEMO, dont le parcours devient obscur, une fois ces aides échues.

LausanneEnsemble salue l'engagement de la Municipalité en faveur de l'apprentissage. Je remercie aussi les membres de la commission pour la qualité des discussions sur cette motion. Son objectif principal est de valoriser le travail des entreprises formatrices en leur accordant, dans le cadre des appels d'offres de soumissions pour le projet Métamorphose, au moins 15 % du total des points de critères d'adjudication. Constatant l'inexistence de reconnaissance des entreprises formatrices par la Ville, plusieurs commissaires ont souhaité élargir les propositions de cette motion à tous les travaux que la Ville attribue au secteur privé et pas seulement au projet Métamorphose. D'autres pistes intéressantes sont rapportées dans le rapport de M. Segura.

L'entrepreneur qui forme un apprenti a une responsabilité sociale importante, puisque le jeune qui travaille n'est pas à la charge de la société. D'autre part, sans formateur, il n'y a pas d'apprenti et sans apprenti, il n'y a pas de relève professionnelle. Le travail prévaut donc sur la providence.

Afin d'appliquer cette année encore les propositions de cette motion, M. le directeur des Travaux m'a demandé de la transformer en postulat. En faisant bon accueil à ce postulat, vous augmenterez les chances de plusieurs jeunes de trouver une place d'apprentissage. Le climat conjoncturel change très vite, il peut devenir calamiteux sans qu'on s'en rende compte, il faut donc donner une possibilité à nos jeunes de trouver du boulot. Merci de votre appui et de votre soutien.

**M. Roland Rapaz (Soc.) :** – Deux mots pour dire que ce postulat, qui suit et complète déjà plusieurs postulats et motions, et reflète la préoccupation générale de ce Conseil pour le développement de l'apprentissage et la qualité de la formation, a retenu toute l'attention de nos représentants. Nous soutiendrons donc son renvoi à la Municipalité, ainsi que les souhaits de la commission. Nous vous recommandons de faire de même.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Rapaz. Si plus personne ne demande la parole, dites-nous, Monsieur Segura, comment s'est déterminée la commission.



**M. Serge Segura (LE), rapporteur** : – Volontiers. La commission a accepté à l'unanimité de renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le postulat de M. Guy Gaudard. De plus, la commission a formulé quatre souhaits. Les trois premiers ont été acceptés à l'unanimité et le quatrième à l'unanimité moins une abstention.

**La présidente** : – Merci. Les souhaits ne sont pas soumis au vote. Nous allons voter la décision de la commission d'accepter le renvoi de cette motion, devenue postulat, à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. Ceux qui acceptent cette décision sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l'unanimité aussi, vous avez accepté...

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Guy Gaudard : « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**La présidente** : – Point R13 : motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger : « La Ville de Lausanne montre l'exemple ! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité ». M<sup>me</sup> Isabelle Mayor en est la rapportrice. Elle n'est pas là. Qui d'autre prend le relais ? M. Chollet, très volontiers.

---

**Motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger : « La Ville de Lausanne montre l'exemple ! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité »**<sup>17</sup>

#### Rapport

Membres de la commission : M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT), M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE), M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts), M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.)

<sup>17</sup>BCC 2006-2007 T. II (N° 16), p. 581 ; BCC 2007-2008, T. I (N° 4/T), pp. 274-275.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice** : – La séance a eu lieu le mercredi 16 janvier 2008 de 14 h 00 à 15 h 00, à la salle Vuillermet de l'Hôtel de Ville. La commission était composée de : M<sup>mes</sup> Andrea Egli, A Gauche Toute !, Florence Germond, Socialiste, Isabelle Mayor, Les Verts (rapportrice), Thérèse de Meuron, Lausanne-Ensemble, Maria Velasco, Les Verts, Elisabeth Wermelinger, Socialiste (motionnaire) ; MM. Eddy Ansermet, Lausanne-Ensemble, Jean-Luc Chollet, UDC, Fabrice Ghelfi, Socialiste. Absent : M. Thi Nguyen, Lausanne-Ensemble

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic. L'Administration était représentée par M<sup>me</sup> Berset Budde, déléguée à l'Égalité, et M<sup>me</sup> Mees, secrétaire de M<sup>me</sup> Berset Budde, qui s'est chargée des notes de séance, nous la remercions chaleureusement pour son travail.

#### Exposé de la motion

La motionnaire propose que la Ville de Lausanne augmente le nombre de jours du congé paternité de 6 jours à 20 jours. En effet, plusieurs entreprises privées, notamment la Migros, offrent 10 jours payés et 10 jours non payés. Avec 20 jours de congé paternité payés, Lausanne pourrait non seulement se montrer avant-gardiste par rapport aux autres Villes et Cantons de Suisse, mais également permettre aux parents de mieux concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle.

#### Discussion générale

Pour certains commissaires, cette motion a un sens, mais va trop loin : par exemple, la Confédération vient d'accorder 5 jours payés au lieu de 2 (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008) et le Grand Conseil vient de refuser (le 8 janvier dernier) une motion demandant de prolonger le congé paternité de 5 jours à 20 jours. De plus, le préavis sur l'Aménagement du temps de travail (ATT) à venir offrira une large manœuvre pour pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle, sans compter la possibilité qui existe déjà de prendre des congés non payés.

Pour d'autres commissaires au contraire, cette motion va dans le bon sens : certains pays du Nord vont même plus loin et selon un sondage de l'*Hebdo* sur le sujet, 80 % des 800 personnes interrogées en Suisse approuvent le principe et 63 % désirent au moins 4 semaines, témoignant d'une grande attente de la population. Les conditions de vie ont passablement changé, rendant la présence du père auprès de l'enfant dès sa naissance de plus en plus indispensable. L'idéal serait donc un congé parental partagé entre les deux parents et financé par le système des APG, comme il en existe dans d'autres pays européens... mais la Suisse est encore loin d'envisager cette solution ! La motion qui nous occupe a l'avantage de porter le débat sur la place publique, car c'est en en parlant encore et encore que les mentalités évolueront dans le « bon » sens.



Plusieurs personnes évoquent la comparaison avec les absences des hommes pour des motifs militaires: pourquoi des absences pour paternité poseraient davantage de problèmes que celles pour cause de service militaire? Les commissaires demandent à être informés des jours d'absence pour motif de congé paternité et militaire. Voici les chiffres qui ont été joints aux notes de séance:

Nombre de jours total d'absence pour motif **paternité**:

**1998**: 405      **2003**: 503,5      **2007**: 389

Nombre de jours total d'absence pour motif **militaire**:

**1998**: 2944,5      **2003**: 2575,5      **2007**: 1546,5

M. le syndic informe la commission que le préavis sur l'ATT offrira bien une certaine souplesse, mais n'a pas été conçu pour le type de congé demandé par la motionnaire. D'une manière générale, le préavis ATT, s'il est accepté par le Conseil communal, apportera une plus grande marge de manœuvre dans l'organisation du travail, en permettant notamment de cumuler des heures à certains moments afin de les reprendre en temps libre à d'autres moments; mais la marge de manœuvre que le modèle ATT peut permettre de dégager est inversement proportionnelle au taux d'activité: *de facto*, cette marge de manœuvre bénéficiera dans une plus grande mesure aux personnes qui sont à temps partiel, alors que les pères bénéficiant actuellement d'un congé paternité travaillent quasiment tous à 100%.

En ce qui concerne les congés non payés, des statistiques réalisées il y a quelques années révèlent que les personnes qui en auraient le plus besoin pour des motifs de conciliation entre travail et famille ne les utilisent presque pas, car c'est probablement le public qui peut le moins se le permettre financièrement. De ce fait, les objectifs visés par un congé paternité ne peuvent pas être atteints par l'aménagement du temps de travail ou des congés non payés.

A titre de comparaison, voici le nombre de jours de congé paternité qu'accordent d'autres collectivités publiques et entreprises:

Cantons: 5 accordent 1 jour (dont NE), 9 accordent 2 jours (dont FR, VS et BE), 5 Cantons accordent 3 jours (dont JU), 3 Cantons accordent 5 jours (VD, LU et GE).

Villes: ZH accorde 5 jours, Lausanne et Montreux sont bien classées avec 6 jours; la Ville de BE est celle qui a été le plus loin puisqu'elle accorde 15 jours.

La Confédération: accorde 5 jours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Entreprises: Swisscom, Payot, Migros ou Globus accordent 10 jours, Mobility et la Banque Alternative accordent 20 jours.

Les commissaires présents reçoivent les documents: *Droit au congé paternité dans d'autres Administrations et entre-*

*prises et Tableaux des coûts moyens, selon salaire payé, du congé paternité à la Ville.*

Chiffres et coûts estimés, basés sur une moyenne des années 2005-2006-2007:

- 83 pères ont bénéficié d'un congé paternité (sur les quelque 4000 EPT que compte la Ville);
- 448,5 jours de congé ont été pris en moyenne par an;
- 5,4 jours ont donc été pris par bénéficiaire (sur les 6 auxquels les pères ont droit => 10% en moyenne restent inutilisés);
- le salaire moyen annuel des bénéficiaires concernés est d'environ Fr. 77'000.-;
- le coût moyen actuel d'un congé paternité d'une durée de 6 jours avec les charges sociales patronales, sans 13<sup>e</sup> salaire, est d'environ **Fr. 191'400.-**.

Toujours selon ces chiffres:

- si l'on augmentait le congé paternité à 10 jours (avec les charges sociales patronales, sans 13<sup>e</sup> salaire), le coût serait d'environ **Fr. 319'000.-**;
- si l'on augmentait le congé paternité à 15 jours (avec les charges sociales patronales, sans 13<sup>e</sup> salaire), le coût serait d'environ **Fr. 478'400.-**;
- si l'on augmentait le congé paternité à 20 jours, comme demandé par la motionnaire (avec les charges sociales patronales, sans 13<sup>e</sup> salaire), le coût serait d'environ **Fr. 638'000.-**.

Un commissaire attire l'attention sur ces chiffres: ils ne sont en effet que projectifs et tiennent compte du remplacement des personnes absentes; toutefois, les jours de congé paternité pouvant être pris sur 12 mois, il ne serait pas forcément nécessaire de remplacer les absents (= les pères qui ne prendraient pas leurs 20 jours d'un bloc). Ainsi donc, ces chiffres pourraient presque être divisés par 2.

*Vote*

Par 6 oui et 3 non, la commission propose de prendre en considération cette motion et de la transmettre à la Municipalité.

**La présidente**: – Monsieur Chollet, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport?

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur remplaçant**: – Rien, sinon que vous me prenez par surprise, Madame la Présidente, et que rapporter sur cette motion m'évitera d'avoir à la contrer...

**La présidente**: – La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE)**: – Je comprends bien la préoccupation de la motionnaire, qui demande par son

intervention de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Je la comprends d'autant mieux que j'avais, avec le groupe radical, déposé il y a plus de cinq ans une motion demandant la création d'une structure d'accueil pour les enfants en âge préscolaire. Nous avons été entendus, puisqu'une telle structure a été ouverte en janvier de cette année.

Je comprends en revanche moins bien le chemin emprunté par la motionnaire pour y arriver. Et ce pour les six raisons suivantes, que je vais vous énumérer rapidement.

Premièrement, avoir un congé paternité augmenté ne résout en aucune manière, dans le moyen, voire le long terme, la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Deuxièmement, l'augmentation de six à vingt jours est une proposition totalement arbitraire. Pourquoi pas dix, huit, quinze, quarante, soixante, que sais-je? Troisièmement, en termes d'égalité de traitement, cette motion n'est pas acceptable. Aucune Administration suisse, ni communale, ni cantonale, ni fédérale, ne fait preuve d'une telle générosité. Quatrièmement, certains commissaires n'ont eu de cesse de vanter le congé paternité octroyé dans les pays nordiques, pour sans doute l'importer dans notre *Lausanne über alles*. Ils ont tout naturellement choisi l'exemple qui leur convenait, ce qui est tout à fait humain, occultant ce qui se pratique dans notre environnement immédiat. Comparons donc le comparable. Sixièmement, et pour être constructive, d'autres solutions peuvent favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. A titre d'exemple: création de crèches et garderies, dont j'ai parlé au début de mon intervention, aménagement du temps de travail. Par expérience, je puis vous assurer que c'est une vraie solution d'avenir, offrant une large latitude d'action. Nous en débattons dans le cadre de l'examen du préavis que la Municipalité nous a préparé sur ce thème et que nous traiterons certainement très bientôt au Conseil communal. D'autres solutions encore: le congé non payé, le taux d'activité diminué, le *job sharing*. Certes, ces solutions ne sont envisageables que pour autant que le salaire soit aussi assez confortable et j'admets que ce n'est peut-être pas offert à toutes les bourses.

Pour toutes ces raisons, le groupe LausannEnsemble vous invite à ne pas prendre en considération cette motion, qui, une fois encore, ne résoudrait rien dans le cadre d'une conciliation vie professionnelle et vie familiale. Ce serait un leurre que d'y croire.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.):** – J'interviens pour faire suite à la motion que j'ai déposée et répondre un peu à M<sup>me</sup> de Meuron, qui vient de nous dire qu'elle ne résoudrait rien... C'est ce que vous venez de nous dire, Madame! Cette motion ne résoudra évidemment pas la question du congé paternité. Dans l'absolu, le congé paternité devrait se partager à égalité avec le congé maternité. Nous en sommes très loin, aujourd'hui, en Suisse. C'est pourquoi faire passer le congé paternité pour les employés de la Ville de six jours – ce qui est le cas actuellement – à vingt jours, est un pas en avant. C'est une progression. Elle est très lente.

On l'a vu dans toute l'évolution de ces trente, quarante, cinquante dernières années, sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, sur les questions de politique familiale: c'est en avançant à tout petits pas que l'on peut obtenir des changements.

Le Parti socialiste a voulu avancer d'un pas dans la lente progression de la politique familiale en Suisse. La proposition d'augmenter ce congé paternité de six jours payés à vingt jours payés pour les employés de la Ville de Lausanne va dans ce sens. En plus d'aider ses employés à concilier la vie familiale et la vie professionnelle, Lausanne deviendrait une des toutes premières villes de Suisse à offrir ce congé de vingt jours. Actuellement, la Ville la plus avancée sur ces questions est celle de Berne, qui offre quinze jours à ses employés. Cinq jours de plus, c'est tout à fait arbitraire, vous l'avez dit, Madame de Meuron, mais c'est un progrès qui rejoindrait ce qui se passe dans les entreprises. En effet, Mobility ou la Banque Alternative offrent déjà ce congé de vingt jours. En le faisant aussi, Lausanne deviendrait une ville d'avant-garde.

D'autre part, le Parti socialiste estime fondamental de soutenir la mère pendant les jours qui suivent la naissance, et la présence du père est indispensable. Par ailleurs, le congé paternité permet au père de tisser des liens avec son enfant. C'est aussi un symbole de reconnaissance pour lui. Vous l'aurez compris, le Parti socialiste partage l'avis qu'il est important de permettre aux pères de s'impliquer dans la vie familiale au même titre que la mère. C'est évidemment à tous les parents que s'adresse ce congé paternité, à tous les employés de la Ville de Lausanne. Je vous invite donc à prendre en considération cette motion et à la transmettre à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT):** – C'est sans surprise que vous entendrez que le groupe A Gauche Toute! soutient totalement cette motion. Dans une perspective de construction familiale, la présence du père dès la naissance de l'enfant est importante. Ce congé paternité va dans ce sens ainsi que dans celui de l'égalité entre hommes et femmes.

Le petit nombre de bénéficiaires de ce congé de vingt jours étalé sur douze mois ne devrait pas poser de problèmes insolubles. Les 4000 employés de la Ville ne vont pas prendre ce congé en même temps. Les hommes vont à l'armée et ce n'est pas insurmontable pour notre Administration. Ce serait un bon signe pour notre société que les pères puissent s'absenter pour s'occuper de leurs enfants nouveau-nés. En 2007, il y a eu 1546 jours d'absence pour motifs militaires. Il y en aurait eu 389 pour cause de paternité. Donc quatre fois moins. Ce n'est pas du tout insurmontable, et le groupe A Gauche Toute! vous engage à prendre en considération cette motion.

**M. Laurent Guidetti (Soc.):** – J'interviens rapidement pour témoigner, puisque je suis père de jeunes enfants, de l'importance de cette aide et de l'intérêt de la durée de vingt jours. Les tout premiers jours à la maison sont souvent

difficiles, surtout les premières nuits, c'est une période sensible. C'est particulièrement difficile s'il y a un premier enfant très jeune, et quand les naissances sont rapprochées. Ce n'est vraiment pas un luxe d'être deux à s'occuper de plusieurs enfants, surtout si l'on n'a pas l'aide de grands-parents ou pas de place en garderie – comme c'est encore trop souvent le cas. Pour moi, vingt jours ce n'est pas du tout inintéressant. Evidemment, plus ce serait mieux ! Je vous invite donc à soutenir cette motion.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – Au-delà de considérations sur l'apport de ce projet dans la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, je reviens sur un de mes chevaux de bataille, qui sera traité au point R16 : les questions d'égalité. M<sup>me</sup> de Meuron était aussi membre de la commission sur mon postulat. M<sup>me</sup> de Meuron rappelait combien les notions d'égalité, les avancées dans ce domaine, sont chères à la Ville. Je le reconnais, notamment au très important préavis sur l'aménagement du temps de travail. Je lui rappelle cependant que dans les considérants sur l'égalité pratiquée par la Ville, nous avons aussi parlé du *job sharing*, de la prise en compte des acquis des femmes, de la revalorisation et de la reclassification des métiers féminins. Sur les quatre points que j'ai évoqués, un seul, l'aménagement du temps de travail, a fait progresser la cause des femmes dans l'Administration communale. Il me semble donc très sain, indépendamment de la conciliation des vies, que les hommes soient aussi considérés comme des partenaires susceptibles de quitter leur travail pour une raison familiale. Cela changerait la conception de la famille qu'un cadre de la Ville de Lausanne puisse s'éloigner de son travail pour s'occuper de ses enfants. Cela participe de la conciliation, comme de l'égalité.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – Cette motion propose vingt jours de congé paternité. M<sup>me</sup> de Meuron l'a dit, cela paraît très généreux. Mais si on prend un peu de hauteur et si on va voir dans les pays nordiques ou juste à côté, en France, cette demande paraît normale. Elle est même modeste pour les pays nordiques, dont la politique familiale est louée loin à la ronde et toujours citée en exemple, notamment par rapport aux taux de natalité.

Je m'étonne que M<sup>me</sup> de Meuron n'ait cité que les Administrations, d'habitude c'est plutôt la droite qui fait l'apologie du privé. Comme M<sup>me</sup> Wermelinger, je ferai l'apologie des entreprises privées progressistes dans ce domaine et dont certaines offrent vingt jours de congé paternité, comme le propose la motionnaire.

Un sondage de *L'Hebdo* démontre que 80% des personnes soutiennent le principe du congé paternité, et 60% des personnes interrogées soutiennent même un congé paternité de quatre semaines.

Pour le Parti socialiste, il est très important que le père soit présent dès la naissance, comme l'ont dit mes préopinants. Un bébé bouleverse la vie familiale et nécessite énormément d'énergie. Sur ce plan, la Ville de Lausanne, comme

employeur, se doit d'être exemplaire. Aujourd'hui, la plupart des pères prennent trois à quatre semaines de vacances pour s'occuper de l'enfant à la naissance. En instaurant ce congé paternité, on ne ferait qu'offrir les jours que ces pères prennent spontanément pour être présents auprès de leur enfant. La demande est bien là et Lausanne se doit, comme employeur exemplaire, d'y répondre.

Je m'étonne quand même des propos de LausanneEnsemble, qui ne font pas beaucoup avancer la politique familiale. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Egli, ça ne concernera que huitante employés environ sur quatre mille, l'Administration ne va pas s'arrêter de tourner pour autant. Nous vous invitons à soutenir fortement cette motion.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je rassure M<sup>me</sup> Florence Germond, il n'y a pas que les socialistes pour estimer qu'il est important que les pères soient là dès la naissance de leurs enfants. Les Verts le pensent également.

Je déclare mes intérêts : j'ai deux enfants, je n'ai pas eu droit au congé paternité, mais ce n'est pas une raison pour que les autres ne puissent pas en jouir. La société change, nous n'habitons plus nécessairement à proximité de nos parents, des grands-parents de nos enfants, et dans ce cadre, il est important de montrer que nous sommes progressistes à Lausanne. Voilà pourquoi je soutiens cette motion ; les Verts la soutiennent et vous encouragent à la renvoyer à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) :** – Comme je suis interpellée, je réponds. Je rappelle le titre de la motion à ceux qui l'ont oublié ou peut-être pas bien lu. Elle demande une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille. C'est une des façons, semble-t-il, d'y arriver. La mesure proposée permet d'avoir un congé, de manière ponctuelle, après la naissance d'un enfant. Je ne suis pas sûre que cela permette une véritable conciliation entre ces deux modes de vie. Je maintiens ce que j'ai dit.

Je reviens aussi sur les propos de M<sup>me</sup> Germond : il y a à peu près 26'000 entreprises dans le canton et une, peut-être deux, a rappelé M<sup>me</sup> Egli tout à l'heure, qui offrent vingt jours de congé. Vingt-cinq mille neuf cent nonante-huit entreprises ne l'offrent pas. Voilà. Je ne voulais pas dire non plus que les entreprises privées font tellement mieux que les Administrations, puisque je crois que les chiffres prouvent le contraire.

J'aurais aussi voulu dire que pour une meilleure conciliation, une autre possibilité est déjà offerte, celle de prendre des congés non payés. Bien sûr, vous allez me dire... (*Rires, rumeurs.*) Oui, ricanez, ricanez ! Néanmoins, les entreprises dont M<sup>me</sup> Germond a parlé offrent aussi cette possibilité, tout comme l'Administration. Je l'ai dit tout à l'heure, tout le monde ne peut pas s'offrir le congé non payé, néanmoins, c'est une possibilité qui existe.

Je rappelle, et je termine là-dessus, que la motion demandait une meilleure conciliation. Cette possibilité de vingt

jours de congé paternité ne répond pas exactement aux termes et au sens de la motion. Ou peut-être est-ce moi qui en ai fait une lecture un peu lacunaire ...

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT):** – C’est vrai, le congé paternité ne résout pas tout. Il ne résout qu’une petite partie des problèmes, indubitablement, mais quand même quelque chose. Ce n’est pas grave, Madame de Meuron, si les autres Administrations publiques ne sont pas aussi généreuses que nous. Elles peuvent le devenir! Nous pouvons les aider, nous pouvons pousser dans ce sens.

Le congé non payé, c’est très intéressant, mais c’est dommage que le salaire ne suive pas! De nouveau, c’est une solution seulement pour ceux qui ont les moyens financiers, pas pour les autres. Il ne faut cependant pas oublier que plusieurs employeurs ne veulent pas accorder des congés non payés, même si les employés les voulaient. Il ne faut pas ériger cette proposition en solution pour tout. Elle est valable pour ceux qui ont les moyens, et pas pour la masse des personnes qui travaillent pour des salaires modestes, beaucoup plus nombreuses.

**La présidente:** – La parole, apparemment, n’est plus demandée. Monsieur Chollet pouvez-vous nous dire comment la commission s’est déterminée, s’il vous plaît.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur remplaçant:** – Volontiers, Madame la Présidente. La commission a décidé par 6 oui et 3 non de prendre en considération cette motion et de la transmettre à la Municipalité.

**La présidente:** – Qui souhaite que cette motion soit prise en considération et transmise à la Municipalité? Prière de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A la majorité, cette motion a été acceptée. Je vous remercie, Monsieur Chollet.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger: «La Ville de Lausanne montre l’exemple! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide:*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**La présidente:** – Nous avons encore le temps de prendre le point R15 avant de passer aux interpellations urgentes. C’est la motion de M. Roland Ostermann: «Cachez ces

conteneurs que je ne saurais voir!» J’appelle M. Vincent Rossi à la tribune.

#### **Motion de M. Roland Ostermann:**

«Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir!»<sup>18</sup>

#### *Rapport*

Membres de la commission: M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), M. Albert Graf (UDC), M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE), M. Olivier Martin (LE), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Jacques Pernet (LE), M. Jeya Sellathurai (AGT).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

#### **Rapport polycopié de M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur:**

– La commission s’est réunie une fois, le 27 février 2008, dans les locaux de la Direction des travaux.

Les membres de la commission: M<sup>mes</sup> et MM. Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Charles Bettens (Socialiste), Sylvie Favre Truffer (Socialiste), Olivier Martin (Lausann-Ensemble), Jacques Pernet (LausannEnsemble) en remplacement de M. Guy Gaudard, Françoise Longchamp (LausannEnsemble) en remplacement de M. Xavier de Haller, Jeyarasasingam Sellathurai (A Gauche Toute!), Albert Graf (UDC) et Vincent Rossi, rapporteur. La Municipalité et l’Administration communale, M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Fadi Kadri, chef du Service d’assainissement, Carine Chafik, adjointe administrative au Service d’assainissement, que nous remercions chaleureusement pour sa prise de notes de séance.

#### *Objet de la motion*

Cette motion porte sur l’édiction de règles permettant de faire cacher à la vue les conteneurs entreposés à proximité du ou sur le domaine public de la commune.

Un problème particulier soulevé par le motionnaire est que, selon lui, les habitants des zones foraines sont fortement incités à utiliser des conteneurs, alors que leur usage ne se justifie pas forcément. En effet, certains conteneurs sont presque vides et il suffirait de déposer le sac poubelle seul, peu avant le ramassage, pour éviter la présence permanente d’un conteneur, sans avoir les risques de désagrément (éventration du sac, odeurs).

#### *Discussion*

Le débat de la commission n’a pas porté sur les recommandations exactes données par le Service d’assainissement

<sup>18</sup> BCC 2007-2008 T. I (N° 4/I), p. 252; *idem*, T. I (N° 8/II), pp. 113-114.



aux habitants, mais il s'est concentré sur la faisabilité ou non d'améliorer la situation actuelle.

La discussion peut se résumer ainsi: la Municipalité n'est pas favorable à la motion et soutient que

- la situation est déjà très satisfaisante et en amélioration constante;
- elle tient compte des impératifs d'hygiène et de salubrité ainsi que de la nécessité de trier les déchets, missions prioritaires du Service d'assainissement;
- elle tient compte des critères esthétiques qui figurent déjà dans le règlement communal (PGA), il est donc inutile de rajouter une réglementation qui ressemblerait davantage à une énumération d'exceptions;
- elle observe une grande satisfaction de la part des habitants grâce à une démarche de qualité gratuite (conseil, rationalisation).

Plusieurs intervenants appuient ces arguments et ajoutent qu'il faut tenir compte de la réalité:

- Il n'est pas toujours possible de cacher les conteneurs par manque de place.
- Les conteneurs sont nécessaires pour éviter les désagréments et pour favoriser le tri des déchets. Ce dernier point est d'ailleurs l'une des causes de la multiplication des conteneurs en ville.

D'autres arguments contre la motion sont avancés, comme le fait qu'il faut éviter de réglementer sur tout, que les propriétaires tendent naturellement à valoriser leur bien en traitant le problème esthétique des places à conteneurs ou le fait que les abris à conteneurs ont une emprise visuelle plus importante que les conteneurs seuls. Par ailleurs, les conteneurs de petite taille utilisés en zone foraine limitent l'impact visuel de leur présence tout en remplissant leur rôle de salubrité.

A la remarque selon laquelle des propriétaires de villa se croient obligés de construire un abri à conteneurs, même lorsque que cela est inutile (exemple à l'appui), M. Kadri répond que les conteneurs sont favorisés là où les immeubles ont quatre appartements ou plus et dans les endroits où des problèmes de salubrité ont été constatés (sacs éventrés,...).

Le plan directeur qui va être prochainement proposé au Conseil communal traite du ramassage des poubelles. M. François précise que la création de zones de collecte au centre ville afin de pallier le défaut de certains immeubles qui ne peuvent recevoir de conteneur est à l'ordre du jour et fait actuellement l'objet de réflexions sur les possibilités de mise en œuvre.

Le motionnaire précise qu'il ne souhaite pas revenir aux sacs poubelles, mais que le sens de sa motion est d'apporter une réflexion sur la nécessité des conteneurs dans les cas limites. Plusieurs commissaires proposent d'accepter la

proposition si elle est transformée en postulat. Le motionnaire refuse en expliquant que sa motion n'est pas très contraignante puisqu'elle laisse à la Municipalité une grande marge de manœuvre dans la façon de réglementer. Un postulat n'aurait, selon lui, pas assez d'effet incitatif.

#### *Détermination*

La commission refuse la prise en considération de la motion par 7 voix contre et 2 pour.

La commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'en faire de même et de classer la motion.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport, Monsieur Rossi?

**M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – La majorité de la commission vous invite à classer cette motion. Au Conseil déjà, puis dans la commission, il a été dit qu'un postulat, lui, pourrait être pris en considération. Est-ce donc par masochisme que je m'entête à préférer la forme contraignante de la motion? Il y a à mon sens un quiproquo entre les deux notions. Au point où nous en sommes, nous n'avons pas à mettre en balance une réglementation souple ou inexistante issue d'un postulat et une réglementation rigide et intransigeante résultat d'une motion. La différence réside actuellement dans le devoir confié à la Municipalité. D'un côté un postulat, l'invitant à se pencher sur la question de l'exhibition des conteneurs et à proposer, si elle en a l'envie, une directive. De l'autre côté, l'obligation pour elle de nous soumettre un règlement pour que nous puissions en discuter et l'adopter, s'il nous convient. Il se trouve que le postulat ne sert à rien. Parce que nous connaissons déjà la réponse de la Municipalité à notre préoccupation: tout est bien, la situation est sous contrôle. Cela nous a été dit non sans véhémence en commission. Et pourtant, je persiste à dire qu'il y a à faire, et avant que la situation ne devienne irréversible.

Il nous a été dit, et le rapport le répète, que les propriétaires tendent naturellement à valoriser leur bien en traitant le problème esthétique des places à conteneurs. C'est peut-être vrai au moment où ils tentent de valoriser économiquement leur bien en le photographiant pour un catalogue de vente. (*L'orateur fait projeter une série de photographies sur écran.*) En attendant, ils cachent soigneusement les conteneurs à la vue des occupants de leur bien en dressant la haie de dissimulation entre la maison et les conteneurs et non entre les conteneurs et la rue ainsi que le montre la photo 2. Il est temps d'agir, faisons-le! Les exemples ne



manquent pas où une intervention tardive se révèle ardue. Pensons par exemple aux voitures tolérées jadis sur chaque trottoir. L'aspect des conteneurs (photo 3) de la rue Pierre-Viret, le mardi de Pâques, montre qu'on peut, touristique-ment, proposer un plus bel avant-plan pour la cathédrale. De même pour l'entrée du musée de l'Hermitage (photo 4). C'est contre cela que ma motion propose de lutter et contre l'accoutumance à ces lignées de conteneurs qu'on nous impose pour cadrer nos déplacements ou visites en de multiples lieux de la ville (photo 5). Je vous enjoins d'envoyer cette motion à la Municipalité pour qu'elle nous propose un remède à la situation actuelle illustrée par la photo 6.

Pour étayer cette proposition, je vous signale être récemment intervenu lors d'une mise à l'enquête pour demander que des conteneurs prévus pour seize maisons ne soient pas alignés le long de la rue à la vue de tous les passants, en particulier des promeneurs. Ce qui est facile à faire. Réponse de la Direction des travaux : «Pour les conteneurs de collecte des ordures ménagères, ils font partie aujourd'hui du paysage contemporain et sont désormais des éléments inévitables de l'aspect d'une localité. Ils ne portent pas une atteinte telle à l'aspect du paysage qui puisse justifier leur condamnation.»

La motion ne condamne pas les conteneurs, elle demande de les cacher. De la même façon que votre sac poubelle ne siège pas au milieu de votre salon, en tout cas lorsque vous avez des visites. Du moins, je l'imagine. Bref, je vous invite à envoyer cette motion à la Municipalité, pour que Lausanne soit la plus belle. Et pas la poubelle !

**M. Jacques Pernet (LE) :** – S'inquiéter des poubelles fait régulièrement l'objet d'interventions, de postulats, voire de motions. J'en ai moi-même déposé une il y a quelques années, demandant à la Municipalité de changer le type de poubelles, principalement là où les renards et les corneilles sont les plus actifs. J'avais d'ailleurs retiré cette motion lors de la séance de commission. Les années passent. La Municipalité, depuis quelques temps, est en train de changer beaucoup de choses dans ce domaine. Lors du traitement de la motion de M. Ostermann, j'ai ressenti une certaine sympathie à l'égard de son sujet. Mais remettre en question, via une motion, les conteneurs tels qu'ils sont réglementés aujourd'hui, ne nous convainc pas. C'est trop contraignant et cela va trop loin. C'est pourquoi, au nom de LausanneEnsemble, je vous propose de ne pas prendre en considération la motion.

**La présidente :** – Merci. La parole n'est plus demandée. Monsieur Rossi, pouvez-vous nous dire quel a été le vote de la commission, s'il vous plaît ?

**M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur :** – La commission a refusé la prise en considération de la motion par 7 voix contre la prise en considération et 2 pour.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Rossi. Celles et ceux qui, comme la commission, décident de classer la motion,

sont priés de lever la main. Avis contraires ? Je vais demander aux scrutateurs de compter... (*Rumeurs.*) Non, d'après le Règlement, on ne peut pas changer de vote, donc il faut compter. (*Intervention du syndic en arrière-fond, propos incompréhensibles.*) Un contrôle, on peut le faire !

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Vous ne pouvez pas voter une deuxième fois à l'électronique, sauf si c'est à l'appel nominal.

**La présidente :** – Bon, alors votons électronique. Monsieur Bonnard, voulez-vous mettre le vote électronique au point ?

(*Le vote est ouvert, puis clos.*)

**La présidente :** – La motion est classée, il y a 24 non et 9 abstentions. Merci, Monsieur Rossi.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Roland Ostermann : «Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir !» ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de cette motion.

**La présidente :** – Nous passons aux interpellations urgentes. La première que nous avons reçue est celle de M. Serge Segura, que j'appelle à la tribune.

#### Interpellation urgente de M. Serge Segura et consorts : «Protection civile et UBS Arena»<sup>19</sup>

##### Développement

**M. Serge Segura (LE) :** – (*Lit son interpellation.*) Hier nous apprenions par un célèbre quotidien de la place que le service d'ordre utilisé en marge de la diffusion des matches sur l'écran géant de UBS Arena se verra étoffer de 400 membres de la protection civile lausannoise.

Un tel déploiement peut paraître hors de proportion pour une manifestation certes publique mais organisée par un privé qui a une vocation lucrative. La situation se distingue clairement de celle des manifestations sportives ou culturelles qui ont un but idéal. L'intérêt de la Ville à accueillir cette manifestation est certain, comme il l'est pour les autres manifestations ayant lieu dans notre ville. Néanmoins, les coûts annoncés paraissent très élevés pour une

<sup>19</sup> Voir *supra*, p. 823.

manifestation privée d'ores et déjà sponsorisée de manière notable.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle sera la mission exacte des membres de la protection civile intervenant sur le site ?
2. Si l'on se fie aux éléments figurant dans les journaux, une partie de leur mission consistera en la surveillance du lieu en fin de soirée et durant la nuit. Pourquoi l'organisateur ou le sponsor n'engagent-ils pas eux-mêmes un service de sécurité pour cette mission ?
3. Il est fait état de l'engagement de quatre cents personnes mobilisées chacune durant sept jours, ce qui semble particulièrement important. Sur quelle base l'évaluation des besoins a-t-elle été faite ?
4. Les membres de la protection civile auront-ils à agir auprès des visiteurs de l'UBS Arena ? Si oui, auront-ils notamment pour mission d'encadrer la foule des spectateurs ? A quelle heure ? Sont-ils formés pour ces tâches complexes ?
5. Les événements du week-end dernier à Berne et à Bâle peuvent laisser penser que les difficultés en matière de sécurité seront importantes. Quelle est l'évaluation de la situation faite par la Municipalité ?
6. Combien coûtera à la Ville de Lausanne l'engagement de ces moyens supplémentaires ?
7. Quelles sont les autres prestations fournies gratuitement par la Municipalité dans le cadre de la manifestation ?
8. La Municipalité a annoncé que la manifestation coûterait au total entre Fr. 400'000.– et 1'500'000.– à la Ville, selon les besoins en sécurité. Au vu des éléments précédemment évoqués qui se sont déroulés à Berne et à Bâle, quelle évaluation la Municipalité fait-elle de la situation ?
9. Le prix des billets pour les places assises de l'UBS Arena a-t-il été fixé en accord avec la Municipalité ? Tient-il compte de l'entier des subventions indirectes fournies par celle-ci ?

**La présidente :** – Merci, Monsieur. Est-ce que la Municipalité répond à ces questions ?

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Nous répondrons la prochaine fois.

**La présidente :** – Nous avons une deuxième interpellation urgente, de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz, que j'appelle à la tribune.

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts : « Gare de Malley : quel rôle joue Lausanne dans le blocage du projet ? »<sup>20</sup>**

*Développement*

**M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.) :** – (*Lit son interpellation.*) On a pu lire récemment dans une publication officielle de l'Office fédéral des transports, que la subvention pour la gare de Malley était compromise. En effet, la Loi fédérale prévoit que les travaux doivent avoir débuté au plus tard le 31 décembre 2008, sans quoi la subvention fédérale sera perdue pour les projets urgents liés à la Loi fédérale sur les fonds d'infrastructures. Je lis l'article 7, al.1, qui précise : « Le droit à ces fonds s'éteint si la phase de mise en œuvre du projet n'a pas commencé à fin 2008 ».

Le 3 mai, on a également pu lire dans le quotidien *24 heures* que la Ville de Lausanne faisait partie des opposants qui bloquent le commencement des travaux.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité juge-t-elle la situation ?
2. Quel est l'état exact d'avancement des préparatifs selon la procédure fédérale d'approbation des plans selon la Loi sur les chemins de fer (LCCF) ?
3. Quel est l'état exact d'avancement des préparatifs en ce qui concerne la procédure d'obtention du permis de construire, d'opposition et de recours ?
4. Quel est l'état exact d'avancement des préparatifs en ce qui concerne la procédure de soumission ?
5. Quel est l'état exact d'avancement des préparatifs en ce qui concerne la procédure pour l'obtention du crédit d'ouvrage cantonal ?
6. Quelles mesures entend-elle prendre pour que le permis de construire soit accordé et que les travaux puissent commencer d'ici à la fin de l'année ? Plus précisément, concernant son opposition, quel est l'état précis des négociations avec les partenaires ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – J'ai reçu le texte en fin d'après-midi ; j'ai rédigé une réponse, car il s'agit d'une procédure et je vais tenter de m'en tenir à ce qui est écrit.

<sup>20</sup> Voir *supra*, p. 823.

Pour informer les non-initiés, l'interpellatrice fait référence à *Swisstraffic* N° 46, d'avril 2008, une publication de l'Office fédéral des transports (OFT). L'Office se réfère à la carte de la page 13, qui présente les seize dossiers les plus urgents pour les projets d'agglomération et de réseaux RER acceptés par l'Assemblée fédérale en octobre 2006. Sa légende, en page 14, précise que les projets critiques sont au nombre de six : sur les vingt-trois projets présentés, seize se rapportent aux transports publics, pour un montant de Fr. 2,1 milliards. Parmi ceux remis en cause : le projet de tram d'Onex, à Genève ; le RER entre Mendrisio et Varese, au Tessin ; la mise en tunnel du Zentralbahn, à Lucerne ; le projet du tram Zurich-Ouest, ainsi que le projet de tram à Bâle ; la mise en site propre du réseau entre Aarau et Suhr et enfin le projet de gare de Prilly-Malley de la région lausannoise. Comme vous voyez, Malley n'est pas le seul mal pris sur les vingt-trois projets à risque.

Quelle inquiétude exprime le responsable du dossier à l'OFT ? Il avance qu'une procédure traditionnelle dure au maximum dix-huit mois et que, selon la complexité des projets, il faut dix-huit mois pour l'approbation des plans avant le début des travaux. Et que s'il y a une intervention durant la procédure, ce délai pourrait être plus long.

Pour le projet de Malley, la procédure a débuté par la mise à l'enquête du 3 novembre au 3 décembre 2007. Soit à moins de dix-huit mois du délai. Durant cette mise à l'enquête, six oppositions ont été enregistrées, à ma connaissance, dont deux venaient de Communes, dont Lausanne. L'objectif des Autorités communales n'était pas de s'opposer au projet sur le fond, mais d'être entendues, afin de préserver leurs intérêts publics et privés. Grâce à cela, nous avons depuis lors avec les CFF, porteurs du projet, des contacts qui permettent à chaque partie de trouver des solutions. Les effets de ces projets sur les biens communaux privés et publics lausannois sont dûment enregistrés. Des solutions sont trouvées par les parties et en voie d'être formalisées pour notre Commune lors d'une prochaine séance de la Municipalité. Ce mois encore, en principe. Dès lors, si des solutions sont trouvées pour la Commune de Lausanne, celle-ci ne freinera pas la diligence des acteurs et la volonté de chacun d'avancer dans ce projet, au contraire.

Aux questions, la Municipalité répond :

*1. Comment la Municipalité juge-t-elle la situation ?*

La Municipalité juge préoccupante la situation, car les délais sont très courts, mais les solutions trouvées par les parties ces dernières semaines laissent à penser que s'il y a une volonté d'entreprendre par les CFF, tout comme par l'OFT, l'approbation des plans devrait être effective dans les délais et les travaux devraient débuter selon le planning admis par l'Assemblée fédérale.

*2. Quel est l'état exact d'avancement des préparatifs selon la procédure fédérale d'approbation des plans selon la Loi sur les chemins de fer (LCCF) ?*

*3. Quel est l'état exact d'avancement des préparatifs en ce qui concerne la procédure d'obtention du permis de construire, d'opposition et de recours ?*

A la fin de la procédure en cours, l'OFT décidera du permis de construire, qui indiquera la procédure de recours.

*4. Quel est l'état exact d'avancement des préparatifs en ce qui concerne la procédure de soumission ?*

D'après mes informations, celle-ci est en cours.

*5. Quel est l'état exact d'avancement des préparatifs en ce qui concerne la procédure pour l'obtention du crédit d'ouvrage cantonal ?*

D'après les informations reçues par le chef du Département des infrastructures du Canton de Vaud, cette procédure devrait être finalisée à la fin de l'été 2008, au plus tard en octobre de cette même année au Grand Conseil.

*6. Quelles mesures entend-elle prendre pour que le permis de construire soit accordé et que les travaux puissent commencer d'ici à la fin de l'année ? Plus précisément, concernant son opposition, quel est l'état précis des négociations avec les partenaires ?*

La Municipalité soutient ce projet, se veut un partenaire avec les projeteurs et le maître de l'ouvrage, considérant que ce projet est important pour le développement du RER vaudois et plus particulièrement pour l'Ouest lausannois. La Municipalité se doit toutefois de préserver les intérêts publics et privés de notre Commune. La concertation en cours avec le responsable des CFF est en voie d'aboutir et n'entravera pas la bonne marche de la procédure, certes ambitieuse, mais possible en regard des procédures récentes pour le m2, voire le tunnel ferroviaire de Tridel.

**La présidente :** – Merci. La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.) :** – Je remercie M. Français. Je me réjouis de votre réponse sur l'opposition et de ce que la négociation avec les partenaires, notamment les CFF, soit en voie d'aboutissement.

**La présidente :** – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ? Ce n'est pas le cas. Déposez-vous une résolution, Madame ? Ce n'est pas le cas. Ce point est traité.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts : « Gare de Malley : quel rôle joue Lausanne dans le blocage du projet ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

\_\_\_\_\_

**La présidente :** – Nous pouvons considérer que nous sommes arrivés au bout de notre pensum de ce soir. Je vous donne rendez-vous la prochaine séance, à 18 h, c'est une séance double, je vous le rappelle.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 22 h 35.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16